

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, président.**
 M. PIERRE MAGNAN, commissaire
 Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER, commissaire

**L'ÉTAT DES LIEUX ET LA GESTION DE L'AMIANTE ET
DES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS**

RENCONTRE SECTORIELLE — PATRONAT

VOLUME 4

Rencontre tenue le 21 janvier 2020 à 9 h 30
Hôtel Québec, salle Monet
3115 avenue des Hôtels
Québec

TABLE DES MATIÈRES

RENCONTRE SECTORIELLE DU 21 JANVIER 2020

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS.....	3
<u>THÈME 1: PERTINENCE DE VALORISER LES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS</u>	
QUESTION 1.....	8
QUESTION 2.....	33
QUESTION 3.....	34
QUESTION 4.....	48
QUESTION 5.....	76
<u>THÈME 2: VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VALORISATION</u>	
QUESTION 1.....	84
QUESTION 2.....	100
QUESTION 3.....	129
QUESTION 6.....	110
QUESTION 8.....	141
QUESTION 9.....	163

PROCHAINE RENCONTRE PRÉVUE LE 22 JANVIER 2020, À 9 H 30

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, bonjour, et je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette rencontre sectorielle portant sur *L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés*. Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par Internet au moyen de la webdiffusion vidéo.

Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoit Charette. Je suis accompagné par les commissaires, madame Marie-Hélène Gauthier et monsieur Pierre Magnan, et par les quatre analystes de la commission : madame Karine Jean et messieurs Jonathan Perreault, Alexandre Bourke et Jean-François Bergeron. Madame Clara Pocard est également stagiaire et elle nous accompagne.

Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et tous vos appareils électroniques, et je vous en remercie.

Le ministre responsable de l'environnement demande au BAPE d'éclairer le gouvernement en matière d'amiante et de résidus miniers amiantés. Plus précisément, le mandat est de tenir une enquête et une audience publique afin : un, d'établir le portrait de la situation de l'amiante au Québec; deux, de dresser l'état des connaissances scientifiques; trois, d'évaluer la pertinence de développer un cadre de valorisation des résidus miniers amiantés et d'en soumettre un, le cas échéant; et quatre, de proposer des méthodes de disposition des résidus amiantés.

La démarche générale de consultation publique de la commission d'enquête s'articule autour d'une audience publique en deux parties, à laquelle s'ajoutent cinq rencontres sectorielles, dont celle-ci, et une rencontre intersectorielle. Nous avons reçu le mandat du ministre le 19 septembre dernier, et celui-ci a débuté le 25 novembre.

La première partie de l'audience publique s'est déroulée du 4 au 12 décembre derniers, dans la ville d'Asbestos et dans la municipalité de Thetford Mines. La commission a tenu huit séances, 822 personnes y ont assisté, pour une moyenne d'une centaine par séance, et à cette assistance s'ajoutent quelque 2 240 visionnements sur YouTube, à partir du site Web du BAPE.

Depuis le 14 janvier et jusqu'à demain, la commission d'enquête aura tenu cinq rencontres sectorielles visant à obtenir des avis quant à un des aspects spécifiques de son mandat, soit la pertinence ou non de valoriser des résidus miniers amiantés et, le cas échéant, sous quelles conditions.

La rencontre du 14 s'est tenue avec des représentants de différents ministères -- en fait, il s'agissait de sept ministères -- et de la CNESST. Mercredi dernier, le 15, la commission a échangé avec des chercheurs nationaux et internationaux. Le 16, la commission a rencontré des représentants de la société civile et des municipalités. Aujourd'hui, le 21, les échanges auront lieu avec vous, représentants du patronat. Enfin, demain, le 22 janvier, ce sera au tour des représentants des travailleurs.

En premier lieu, la commission tient sincèrement à vous remercier d'avoir accepté son invitation. Vous avez été conviés à cette rencontre car la commission est d'avis que vous connaissez les enjeux qui gravitent autour de la valorisation des résidus miniers amiantés et que vous pouvez vous prononcer sur le sujet. Cette rencontre est de nature publique, par sa diffusion vidéo en direct sur le site Web du BAPE. Elle fera également l'objet de transcriptions, mais ne permet pas l'intervention du public.

La cadre de ces rencontres est donc d'échanger avec vous. La commission est consciente que les avis que vous exprimerez aujourd'hui peuvent être sensiblement divergents, d'où l'importance de maintenir un climat de respect et de courtoisie. Notez également que ces rencontres sont situées avant la deuxième partie de l'audience publique pour que tout le monde puisse tirer profit des informations. J'y reviendrai d'ailleurs dans quelques instants.

La rencontre d'aujourd'hui est d'une durée qui sera fonction de nos échanges, et madame Karine Jean, analyste, sera la personne-ressource identifiée par la commission avec qui vous pouvez échanger si vous avez des questions ou encore des documents à nous faire parvenir.

La deuxième partie de l'audience publique débutera le 18 février, donc dans... très prochainement. À cette occasion, la commission accueillera l'opinion et les suggestions du public. Vous pouvez, bien sûr, déposer et présenter des mémoires. Si vous souhaitez le faire, vous devrez lui faire parvenir vos mémoires au plus tard le 12 février.

Au cours des séances de la première partie de l'audience publique, qui ont eu lieu du 4 au 12 décembre derniers, il a été notamment convenu que la commission d'enquête organiserait et participerait à une rencontre intersectorielle avec le ministère de la Santé et des Services sociaux et le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour tenter d'établir un seuil relatif à une concentration atmosphérique maximale à laquelle la population pourrait être exposée. Bien sûr, il s'agit d'une concentration atmosphérique maximale en fibres d'amiante, donc à laquelle la population générale pourrait être exposée. Cette rencontre aura lieu le 26 février. Elle aura deux volets; le premier sera introductif et l'autre sera sous forme d'atelier. Seul le volet introductif sera webdiffusé.

Quant au rapport de la commission, il devra être remis au ministre au plus tard le 24 juillet, soit huit mois après le début du mandat. La sortie publique du rapport se fera dans les 15 jours suivant son dépôt au ministre.

Je vous rappelle qu'une commission d'enquête n'est pas un tribunal et que son rôle n'est pas de prendre une décision. La commission doit faciliter l'accès au public à l'information, recueillir l'opinion des personnes intéressées, procéder à une analyse rigoureuse des enjeux, des controverses et des tendances, et finalement éclairer le ministre en lui faisant part de ses constats et de ses avis. Mes collègues et moi-même sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres et les valeurs éthiques du BAPE. Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité, de vigilance et elle doit agir équitablement envers tous les participants, tout en suscitant le respect mutuel et en favorisant la participation pleine et entière.

Merci de votre attention.

Maintenant, je souhaiterais faire un tour de table afin que chacun puisse se présenter brièvement, en précisant son affiliation, et par la suite j'aurai trois petites remarques ou trois petites précisions à faire avant d'ouvrir les travaux. Alors, je commencerai par ma droite, madame François.

PRÉSENTATION DES PARTICIPANTS

Mme FABIENNE FRANÇOIS :

Bonjour, Fabienne François, présidente de Helfy Canada, qui est un cabinet de conseil en santé, sécurité en milieu de travail, et je suis moi-même experte en gestion sécuritaire de l'amiante.

M. CAMILLE SIMON :

Bonjour, Camille Simon, employé d'Helfy Canada, ingénieur et consultant en gestion sécuritaire de l'amiante.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Jean-Marc Lalancette, je suis un chimiste minéral et je suis vice-président recherche et développement de la société KSM.

M. DAVID LEMIEUX :

David Lemieux de KSM, président de KSM.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Claude Gosselin, président des Sables Olimag incorporée, de Thetford Mines.

M. DANNY LESSARD :

Danny Lessard, je m'occupe du comité santé, sécurité au travail chez Les Sables Olimag, Thetford Mines.

M. PAUL BOUDREAUULT :

Paul Boudreauult, président de SIGMA Devtech. On est promoteur d'un projet pour l'utilisation des *tailings* dans la région Beauce Appalaches.

Mme KATHLEEN VERRET :

Kathleen Verret, donc vice-présidente exécutive SIGMA Devtech. Alors, je suis directrice du projet ECO₂ Magnesia, donc pour l'utilisation des *tailings* dans la région d'Asbestos. Merci.

M. GUY BÉRARD :

Guy Bérard, vice-président exécutif de la Société Asbestos limitée. Nous possédons environ 225 millions de tonnes de résidus miniers amiantés.

M. MARIO SIMARD :

Mario Simard, chef des finances Société Asbestos limitée et Mazarin.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Rémi Béliveau, directeur de l'usine de Alliance Magnésium, plus de 25 années d'expérience dans l'industrie lourde au Québec : aluminium, magnésium, zinc et cuivre.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez accès à combien de millions de tonnes de résidus miniers amiantés?

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Plus de 100 millions.

M. GUY ADAM :

Guy Adam, vice-président développement durable Alliance Magnésium. Je suis ingénieur

chimiste. Plus de 35 ans d'expérience dans le secteur privé en environnement. Je suis aussi membre du groupe Canada Clean50 dans le cadre de mon implication avec le projet Alliance Magnésium.

M. JOËL FOURNIER :

Alors, Joël Fournier, je suis le président, le fondateur de Alliance Magnésium. J'ai un doctorat en chimie physique et je suis à l'origine du développement du procédé. J'ai plus de 25 ans d'expérience en développement de procédés industriels, à l'échelle nationale, internationale, dans toutes sortes de secteurs, manufacturier, minier et autres.

M. PIERRE SAINT-AUBIN :

Bonjour, Pierre Saint-Aubin, je suis vice-président principal aux affaires corporatives chez Alliance Magnésium. J'ai plus de 40 ans d'expérience dans les domaines du financement corporatif et des communications financières, et un de mes rôles évidemment chez Alliance, c'est tout l'aspect de l'acceptabilité sociale.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Alors, bonjour, je suis Josée Méthot, présidente-directrice générale de l'Association minière du Québec.

M. PIETRO CENTOMO :

Bonjour, Pietro Centomo, du Conseil du patronat du Québec, directeur santé sécurité. On a voulu me couper!

LE PRÉSIDENT :

Vous avez bien réagi.

M. PIERRE LAROCHE :

Oui, bonjour, Pierre Laroche, je suis ingénieur de formation, ingénieur minier. J'ai travaillé une quarantaine d'années dans le secteur minier, surtout dans le domaine du chrysotile, et je suis toujours vivant.

Je représente la Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines, et je suis chapeauté et je suis sous le parapluie du CPQ aujourd'hui.

M. DOMINIQUE MALO :

Bonjour, Dominique Malo, je suis directeur santé, sécurité au Conseil du patronat du Québec. Peut-être juste vous dire quelques mots sur le Conseil du patronat du Québec. On est une confédération d'associations patronales qui regroupons plus de 100 associations patronales, et également des... on rejoint des intérêts de 70 000 employeurs, quand on regarde tout le groupe qu'on représente. Plus spécifiquement, nous siégeons sur plusieurs comités de révision réglementaire en santé, sécurité au travail. Également, je siège au conseil scientifique de l'IRSST.

M. MATHIEU PÉLADEAU :

Bonjour, Mathieu Péladeau, directeur du Service d'hygiène, santé, sécurité chez Englobe.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Bonjour, Olivier Sylvestre, je suis directeur régional pour la région de l'Estrie pour Englobe, notamment responsable du projet de végétalisation du site de la mine Jeffrey à Asbestos.

M. ALEXANDRE GAGNON :

Bonjour, Alexandre Gagnon de la Fédération des chambres de commerce du Québec, directeur main d'oeuvre, santé, sécurité du travail. Un peu comme nos collègues du CPQ, on siège sur différents comités, notamment au niveau de la Commission des normes de l'équité et de la santé, sécurité du travail, notamment au niveau de la révision des normes d'exposition de l'annexe I du RSST, et on représente, par notre réseau, près de 130 chambres de commerce, 50 000 employeurs de toute taille dans l'ensemble des régions du Québec.

M. LOUIS LYONNAIS :

Bonjour, Louis Lyonnais, conseiller stratégie et affaires économiques à la FCCQ.

M. PIERRE LÉGO :

Bonjour, Pierre Légo, directeur santé, sécurité, environnement de Stablex Canada. Aujourd'hui, je représente le CPEQ.

LE PRÉSIDENT :

Parfait. Alors, merci infiniment. Je vous remercie aussi de faire un petit effort pour ne pas nécessairement ironiser sur certains aspects informatifs que vous jugez bon de partager.

Alors, j'aimerais donc préciser -- apporter trois petites précisions : la première concerne les médias, la deuxième concerne l'approche qui sera utilisée par la commission durant la rencontre, et finalement une troisième remarque sur le document d'accompagnement que vous avez reçu, sans doute, il y a environ deux semaines et que la commission avait préparé à des fins... afin de vous permettre d'arriver ici bien préparés.

Donc, concernant les médias, et bien que leur présence soit exclue durant les échanges, la commission d'enquête a autorisé la présence des journalistes et la prise d'images durant les pauses. Ça ne veut pas dire qu'il y en aura aujourd'hui; pour d'autres journées il y en a eu, pour d'autres séances -- pour certaines rencontres, il n'y en a pas eu. Donc, certains d'entre vous pourriez être sollicités pour accorder une entrevue, et il vous appartiendra, bien sûr, d'accepter ou de refuser.

Concernant l'approche qui sera utilisée par la commission lors de cette rencontre, la commission en a privilégié une par questions. En fait, seule la première rencontre sectorielle -- celle-ci est la quatrième -- seule la première rencontre sectorielle, avec les représentants de sept ministères et de la CNESST, a fait l'objet d'une approche par énoncés, que la commission avait jugé beaucoup plus adaptée. Et en tout, en fait, 26 énoncés ont fait l'unanimité, ce qui est quand même quelque chose d'assez exceptionnel quand on a sept ministères autour de la table, plus la CNESST.

Alors, donc la présente rencontre, l'approche qui sera utilisée en sera une par questions, nous la jugeons plus profitable pour nourrir la réflexion de la commission. À noter que cette approche vise exclusivement à structurer les échanges. Chaque question apparaîtra à l'écran à des fins de discussions, et si vous souhaitez y ajouter d'autres, bien sûr, il s'agira tout simplement de m'en faire signe.

Troisième précision. La commission d'enquête a rédigé donc un document de quelques pages pour faciliter la préparation de tous les participants aux rencontres sectorielles. La commission y a colligé plusieurs éléments à partir des rapports sectoriels que les ministères et organismes avaient rédigés et déposés à la commission. Ce document ne contient donc aucun, aucun élément d'analyse de la commission. Cette précision s'imposait en raison de la réception récente de ce document, commenté par un ministère qui témoignait notamment de son désaccord avec certaines positions de d'autres ministères.

Alors, voilà, c'est ce qui complète les trois précisions.

Alors, sans plus tarder, nous allons amorcer les travaux avec la présentation de la première question. Les questions vont être regroupées en deux grands volets : un premier volet qui touche la pertinence comme telle de valoriser ou pas les résidus miniers amiantés, et l'autre volet, tous les paramètres qui peuvent aider la commission à bâtir éventuellement un cadre de valorisation.

THÈME 1 : PERTINENCE DE VALORISER LES RÉSIDUS MINIERS AMIANTÉS
QUESTION 1

LE PRÉSIDENT :

Première question, s'il vous plaît.

Alors, les réponses, bien sûr, peuvent être adressées par n'importe qui, et puis les échanges croisés sont autorisés.

« Quels sont les principaux facteurs ou enjeux qui jouent en faveur ou en défaveur de la valorisation des résidus miniers amiantés? »

Monsieur Malo, vous ouvrez le bal?

M. DOMINIQUE MALO :

Oui. Bien, je pense que l'élément majeur, en fait, on a des montagnes de résidus miniers, et ce qui est important au niveau de ce que j'appellerais peut-être de procéder à une décontamination de ces résidus-là, c'est au niveau de l'environnement, notamment, on règle le problème une fois pour toutes et on évite également de camoufler le problème. Si on arrive avec un procédé qui protège à la fois les travailleurs qui vont exploiter ces résidus-là et la population, bien je pense que c'est la solution la plus... la plus responsable en termes d'environnement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, est-ce que vous sous-entendez donc qu'elle serait...

Pierre, s'il vous plaît, de garder toujours mon micro ouvert, s'il vous plaît, là, même si l'autre personne veut parler. Ça serait plus facile pour moi.

Donc, je comprends que si... le maintien des haldes telles qu'elles sont actuellement serait injustifié pour vous?

M. DOMINIQUE MALO :

Bien, « injustifié » dans le sens que c'est... de maintenir ces résidus-là comme ça, dans l'environnement, bien, m'apparaît peut-être quelque chose qui n'est pas responsable au niveau de

l'environnement. On est mieux de les traiter et de les décontaminer pour régler le problème, plutôt que de les maintenir là. Tôt ou tard, on va avoir à toucher à ces résidus-là, à les... ne serait-ce que pour faire une route ou ne serait-ce que pour éviter que la population aille peut-être jouer dans ce coin-là. Donc, je pense qu'il faut trouver une façon de décontaminer une fois pour toutes ces résidus-là.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Fournier.

M. JOËL FOURNIER :

Pour nous, c'est clair qu'il y a deux façons de voir ces résidus-là : soit on peut les voir comme une grande problématique ou on peut les voir comme une opportunité. Nous, on a choisi de les voir comme une opportunité. Pour nous, quand on regarde la teneur de ces matériaux, la teneur de ces résidus-là, ça contient énormément de magnésium. Le magnésium est un métal qui a une grande valeur, qui est dans un domaine actuellement où il y a énormément d'augmentation de la demande. On parle d'une augmentation annualisée de plus de 9 %, et ça, c'est quelque chose qui existe depuis les 10 dernières années. À l'époque où Magnola a fait son usine, on parlait d'un marché mondial d'environ 300 000 tonnes. Aujourd'hui, on parle d'un marché mondial global de plus de 1.2 million de tonnes, et ça, en seulement 20 ans, et on anticipe que dans les 10 prochaines années, la demande va monter à 2 millions de tonnes par année.

C'est une opportunité exceptionnelle, dans le fait que, par exemple ce matin, le métal se vend, aux États-Unis, le magnésium métallique, à plus de 5 700 \$ la tonne, US. Traiter ces matériaux-là avec un procédé comme le nôtre coûte environ 2 000 \$ la tonne. Donc, c'est une richesse incroyable, quand on parle de 100 millions de tonnes de résidus, dans notre cas -- il y en a d'autres dépôts partout au Québec -- 100 millions de tonnes de résidus, qui contiennent 25 % de magnésium. Quand vous regardez une montagne, un quart de la montagne, c'est du métal. C'est exceptionnel. On parle de 25 millions de tonnes de métal, à 6 000 \$ la tonne, quand vous le regardez d'un point de vue opportunité, O.K., on parle d'une valeur de plus de 90 millions.

M. PIERRE SAINT-AUBIN :

Milliards.

M. JOËL FOURNIER :

Milliards, excusez, 90 milliards, ce qui fait que c'est quelque chose d'extrêmement intéressant.

Maintenant, il y a toujours l'aspect : est-ce qu'on peut le laisser là ou est-ce qu'on peut le

recouvrir? Nous, dans notre approche, on dit : non seulement on peut le transformer en une richesse, qui aura beaucoup de bénéfices pour l'environnement -- on pourra en reparler, parce que le magnésium, c'est utilisé principalement pour réduire les émissions dans les transports parce que c'est un *métaux* léger, pour l'allègement, O.K.?

Premièrement, là, on en touche tous du magnésium, là. L'ordinateur que j'ai ici, là, c'est... le boîtier est fait en magnésium, il n'est pas fait en aluminium, O.K.? On en a tous dans notre environnement, on n'en est juste pas conscient. La plupart des gens le confondent avec l'aluminium, O.K.? C'est un métal qui est très très connu, et ça a beaucoup de bénéfices au niveau environnemental, pour réduire, par exemple, les effets des changements climatiques, en réduisant l'émission des gaz à effet de serre. C'est un des gros enjeux, je pense, en termes de santé publique mondiale, et nous, on peut être un contributeur, au Québec, important dans cette lutte-là, en ayant ces résidus-là. D'autant plus que ça s'inscrit parfaitement dans un -- comment dire? -- dans une philosophie d'économie circulaire, dans laquelle, par exemple, dans un monde de ressources finies, comme on dit toujours, une des meilleures ressources qu'on peut aller chercher, c'est dans les résidus. Donc, c'est exactement ce qu'on fait. Donc, on part d'un résidu, à l'aide d'énergie principalement hydroélectrique, on le transforme dans un métal, et ce métal-là a des effets bénéfiques sur l'environnement, global, les émissions des gaz à effet de serre. Ça répond à beaucoup des définitions de l'économie circulaire. C'est les missions que -- c'est la mission qu'Alliance Magnésium s'est donnée.

LE PRÉSIDENT :

J'aurai deux questions pour vous. Vous avez indiqué que vous aviez un stock de 100 millions de tonnes?

M. JOËL FOURNIER :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que la caractérisation de ces 100 millions de tonnes a été faite par Alliance Magnésium?

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait. Nous, nous avons... nous sommes une société privée, nous avons fait beaucoup d'investissements, au-delà de 16 millions d'investissements, que ce soit pour développer le procédé, caractériser, faire une usine pilote qui est en opération depuis plus de trois ans. O.K.? Dans la caractérisation du dépôt, on a fait ce qu'on appelle un NI 43-101. Un NI 43-101, pour ceux qui ne sont pas familiers, qu'est-ce que c'est? C'est un... on appelle ça un *National Instrument 43-101*, c'est une

étude normée qui doit être faite et signée de façon personnelle par des géologues et des ingénieurs indépendants, O.K., pour démontrer la caractéristique du dépôt, autrement dit combien il y a de ressources totales. On a fait donc une campagne de *drilling*, en bon français, de forage...

LE PRÉSIDENT :

D'échantillonnage.

M. JOËL FOURNIER :

... d'échantillonnage, donc on a fait des forages, et puis à partir de ces forages-là, il y a toute une méthodologie de caractérisation qui permet d'analyser non seulement la teneur chimique, on doit aussi vérifier les taux d'extraction que nous on produisait avec le type de procédé qu'on a. Donc, tout ça est analysé et tenu en compte, et on arrive donc à des valeurs qui sont... on les classifie selon le niveau de précision. Dans une région donnée, plus vous avez de trous, plus vous avez de précision, plus vous *élargez* -- plus vous élargissez le périmètre, moins vous *drillez*, et ainsi de suite. Seulement sur une section du dépôt qu'on a caractérisée parfaitement, on a environ 60 millions de tonnes démontrées. Donc, le reste, par anticipation, on sait qu'on est déjà au-delà de 100 millions, parce qu'on est seulement sur une partie qui représente moins de la moitié du dépôt qu'on possède.

LE PRÉSIDENT :

Et la variation de magnésium, ce serait de quel ordre...

M. JOËL FOURNIER :

C'est ça...

LE PRÉSIDENT :

... ou la valeur minimale, maximale?

M. JOËL FOURNIER :

C'est ça qui est exceptionnel. Il n'existe rien d'équivalent dans le domaine minier. Quand ils ont fait... Il faut remonter au principe de la façon dont ces dépôts-là ont été créés, pendant une période d'au-delà de 150 ans. Quand ils faisaient l'extraction, donc les... ce qu'on appelle les puits miniers, donc on prenait le matériel qui était moins bon -- autrement dit, qui pouvait contenir un peu de chrysotile et aussi du quartz -- ce qui était moins bon, on le mettait dans des montagnes, on a créé des montagnes artificielles avec, qui sont appelées des stériles. Donc, les stériles, c'est plus un mélange.

Le reste, qui est allé dans ce qu'ils appelaient le moulin, donc c'est un procédé mécanique qui ne faisait que broyer, enlever la fibre, et cette fibre-là était vendue sur les marchés internationaux, et le résidu, ça ressemble à un sable gris, puis c'est pour ça que beaucoup de gens l'ont utilisé dans le domaine routier, c'est un sable qui ressemble à de la poussière de pierre, étrangement, c'est à peu près la même dimension. Et ce sable-là, donc, a été mis de façon... toujours au même endroit, ce qui fait qu'on se retrouve avec un dépôt d'une homogénéité exceptionnelle. On parle d'une variation de moins de 1 % en teneur de magnésium partout où on a *drillé*, du fond au haut, et on parle de plus de 300 pieds de haut, des kilomètres de long, et c'est toujours la même chose : partout on ne retrouve aucune variation, le magnésium est toujours constant.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pourriez mettre à la disposition de la commission les résultats?

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. JOËL FOURNIER :

On a une... On va mettre dans notre mémoire une étape, je vais dire, un graphique qui résume l'ensemble de ces travaux-là...

LE PRÉSIDENT :

Parfait.

M. JOËL FOURNIER :

... avec un tableau.

LE PRÉSIDENT :

Et une dernière question...

M. JOËL FOURNIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... pour permettre aux autres de discuter, c'est : on nous a quand même mentionné à plusieurs reprises que la Chine occupe la part du lion...

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

... en termes de marché, et que la Chine, si elle décidait demain matin d'augmenter sa production, elle pourrait nuire considérablement à des entreprises de moindre envergure. Quelle est votre position par rapport à ça?

M. JOËL FOURNIER :

Je suis très content d'avoir l'opportunité d'en parler parce que c'est quelque chose qu'on entend souvent, nous aussi. Écoutez, on a souvent évoqué le cas Magnola comme étant une problématique, à l'époque, quand les Chinois ont commencé à faire ce qu'on appelait du *dumping* massif de métal, et ces gens-là donc avaient fait ça à l'époque. La situation est totalement différente, radicalement différente aujourd'hui.

Vous devez savoir que, bien que 85 % du métal est produit au niveau mondial en Chine, O.K., il est fait par une vieille technologie qu'on appelle le procédé Pidgeon. Le procédé Pidgeon qui, soit dit en passant, avait été développé par le docteur Pidgeon, au Canada, lorsqu'il était à l'Université de Toronto. C'était dans le cadre de notre effort de guerre de la Deuxième Guerre mondiale, pour les Alliés, pour fournir du magnésium, qu'on avait développé ce procédé-là. C'est un procédé thermal qui consomme énormément d'énergie, en fait, trois fois plus d'énergie est consommée par ce procédé-là, en comparaison avec un procédé d'électrolyse comme le nôtre. Ça, c'est une première chose. C'est aussi un procédé qu'on n'a jamais réussi à mettre en mode continu. C'est un procédé qui utilise cinq fois plus de main-d'oeuvre. Et, au-delà de ça, c'est un procédé qui utilise une production thermique dans laquelle on doit mettre des agents réducteurs, c'est du charbon qu'on met, et on met du ferrosilicium, et on le part avec une dolomite, qui est un carbonate de magnésium qu'on doit miner, avec... mélangé avec un carbonate de calcium.

Chaque tonne de magnésium qui est produite actuellement en Chine émet 50 tonnes de CO₂ et 16 tonnes de résidus. Pour avoir eu la chance -- disons ça une chance -- de visiter certains endroits où ils produisent ça en Chine, c'est un désastre écologique. O.K.?

Quelle est la grande différence entre maintenant et l'époque Magnola? Actuellement, il y a beaucoup de pression en Chine à deux niveaux. La première : commencer à contrôler les émissions puis la pollution. Le magnésium produit en Chine est identifié parmi les cinq priorités du gouvernement chinois en termes de... qu'on doit réduire les émissions de ces industries-là. C'est une grande problématique. O.K.? D'ailleurs, pour votre information, vous vous souvenez des Olympiques, où soudainement on pouvait voir le ciel bleu en Chine? Bien, le prix du magnésium a monté dans cette période-là, de façon importante -- vous pouvez regarder les courbes de prix, ça avait augmenté -- parce que, justement, ça a été les premières ciblées : « Vous devez fermer ces usines-là. » Donc, ils ont fermé, pendant la période, la production. Donc ça, c'est une chose importante...

LE PRÉSIDENT :

Pendant la période des Olympiades?

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait, et après, ça s'est restabilisé. Quelle est la grande différence -- la plus grande différence entre ce qui se passait à l'époque et ce qui se passe maintenant? C'est très simple. C'est qu'avant, la Chine n'avait pas de consommation domestique. Tout ce qui était produit était exporté, peu importe le prix. Même, c'était tellement subventionné qu'il pouvait y avoir des prix absolument aberrants. Donc, c'était des prix qui étaient imbattables, et la plupart des usines dans le monde ont fermé dans cette période-là. Ce n'est plus le cas. La Chine maintenant consomme plus de 50 % du magnésium qui est produit dans le monde sur son propre marché domestique. Ils sont passés de zéro fabricant de pièces automobiles au plus grand fabricant de pièces automobiles et d'automobiles au monde, en moins de 10 ans, et une de leurs cibles principales au niveau d'avoir la compétitivité, c'est d'avoir de la légèreté, principalement dans le domaine des véhicules électriques. Vous n'êtes pas sans savoir que, plus on allège un véhicule, plus on augmente son autonomie de la batterie. Et une des grandes cibles pour eux dans le domaine des transports, c'est justement d'utiliser de plus en plus leur magnésium, et la consommation de magnésium domestique augmente de façon radicale, ce qui fait que ça crée une rareté sur le marché, là où on voit, par exemple, des prix qui commencent à augmenter. Le gouvernement chinois a même été jusqu'à mettre des taxes à l'exportation du métal. Pourquoi? Parce que ça résulte en une exportation d'énergie, parce qu'on exporte beaucoup d'énergie quand on exporte du magnésium. Donc, la tendance lourde est à garder ce métal-là à l'interne.

Donc oui, il y a toujours une domination de la Chine, mais non, ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas une place dans un marché en forte croissance pour nous, pour pouvoir vendre ce métal-là, parce que la

demande augmente, et puis les Chinois actuellement n'ont pas une élasticité à produire comme ils veulent du magnésium actuellement parce que, justement, il y a de la pression ailleurs, et les coûts deviennent de plus en plus importants, à tel point que le procédé qu'on a va être compétitif avec les Chinois. On va même être inférieur à certaines provinces de Chine, en termes de coût de production. Donc, c'est... tout est là.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Magnan, ensuite madame Méthot.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Fournier, vous avez mentionné que le magnésium donc contribue à une diminution des gaz à effet de serre. Là, je comprends qu'il y a le procédé, là, qui est utilisé en Chine qui est très polluant, et donc j'imagine que le vôtre l'est moins, il y a l'allégement des voitures donc qui, aussi, contribue de façon indirecte à une réduction des gaz à effet de serre, mais est-ce qu'il y a d'autres propriétés du magnésium qui contribuent à la diminution des gaz à effet de serre?

M. JOËL FOURNIER :

Je vous dirais que c'est principalement donc l'application dans les transports. Nous, on a fait faire une étude indépendante par une firme spécialisée dans le domaine -- que mon collègue pourrait vous décrire plus en détail, c'est Guy qui avait supervisé ça -- et cette étude-là arrive à une conclusion très claire. Ce n'est pas seulement la comparaison avec les autres, quoique je pourrais en parler longtemps, parce que les Chinois partent avec un carbonate de magnésium. Vous n'avez pas besoin d'être un grand chimiste pour comprendre que, si vous partez avec un carbonate pour faire du métal, vous allez libérer du CO₂, beaucoup, O.K., puis en plus, le charbon que vous mettez dedans et tout. Donc nous, vous devez savoir que dans les dépôts qui sont ceux dont on est intéressé à parler aujourd'hui, ces dépôts-là, on peut les considérer d'un point de vue chimique comme un oxyde de magnésium. Donc nous, d'ailleurs, quand c'est présenté de façon minéralogique, on nous montre la chimie, on montre oxyde de magnésium. C'est des silicates de magnésium, en fait, mais c'est donc sous forme d'un oxyde. Il n'y a pas de CO₂ libéré, quand on va aller prendre ce matériau-là. Ça, c'est un gros avantage.

BRÈVE INTERRUPTION

M. JOËL FOURNIER :

Mais tout ça pour dire que... Qu'est-ce que je parlais pour dire? J'étais à dire... oui, c'est ça, c'est

principalement, donc, pour chaque tonne que nous on va produire, on va émettre un peu de CO₂, mais l'effet global, c'est une réduction de plus de 20 tonnes par tonne. D'autant plus que je vous disais que les Chinois produisent plus de 16 tonnes de résidus, et nous, dans le cadre de notre procédé et de la valorisation de pratiquement l'ensemble du contenu du matériel, on va remettre seulement à peu près 0.4 tonne, moins d'une demi-tonne qui va retourner dans un bassin qui est prévu à cet effet-là sur notre site. Donc, c'est extrêmement intéressant. Et là, je ne parle pas de plein d'autres projets de valorisation -- il y en a d'autres autour de la table qui s'exprimeront -- mais juste pour notre projet, c'est un impact, si vous regardez par exemple au niveau de ce qu'on fait. Nous, si on monte à 50 000 tonnes, parce que c'est un projet en plusieurs phases, donc on a fait déjà l'usine pilote, on s'apprête à faire une usine qui va être ce qu'on appelle une usine de démonstration commerciale, d'environ 12 000 tonnes, pour lequel d'ailleurs tout le métal est vendu. O.K.? On a déjà ce qu'on appelle, en bon français, un *offtake*, des offres. Pour les cinq prochaines années, le métal est vendu. L'usine n'est pas construite. Si ça, ça ne démontre pas la demande, c'est dur de démontrer mieux que ça.

LE PRÉSIDENT :

Au national, à l'international?

M. JOËL FOURNIER :

À l'international, principalement sur le marché américain. Donc, il y a beaucoup de demandes aux États-Unis, justement pour les véhicules. Vous devez comprendre que le magnésium, un de ses grands débouchés, c'est dans l'aluminium. Vous faites de l'aluminium... Vous avez tous entendu parler des véhicules avec des plateformes d'aluminium, c'est des alliages d'aluminium qui contiennent jusqu'à 5 % de magnésium, et si vous n'avez pas ça, bien ça pose un problème parce que vous ne pouvez pas faire un aluminium qui est suffisamment rigide pour faire des cadres rigides, pour faire ce qu'on appelle des *body in white*, c'est-à-dire des *frames* qui sont suffisamment solides sur des véhicules. Donc ça, c'est un des gros avantages.

Vous permettez juste une parenthèse là-dessus. Le magnésium...

LE PRÉSIDENT :

Une courte, parce qu'on est...

M. JOËL FOURNIER :

Une courte parenthèse, oui. Le magnésium est tellement important au niveau économique, et on dépend tellement de la Chine, pour les Européens, pour les Américains et pour tout l'ensemble du monde, il a été identifié comme étant un des matériaux les plus critiques...

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. JOËL FOURNIER :

... en termes de *supply risk*, qu'on dit en bon français, et aussi importance économique. L'importance économique ne vient pas du fait qu'il y en a seulement un million de tonnes qui est distribué, elle vient du fait que si vous ne pouvez plus avoir accès à du magnésium, vous avez une petite problématique, vous ne pouvez plus faire d'alliage d'aluminium non plus. Donc, vous comprenez que, nous, la pression ou les clients qu'on... avec qui on discute ont beaucoup d'intérêt à avoir une nouvelle source de magnésium vert, propre et qui viendrait d'ailleurs que de la Chine. Voilà.

LE COMMISSAIRE :

Deux interventions très rapides. Donc, vous avez fait référence à une étude sur les transports, que vous avez fait faire par une firme indépendante, et qu'il y avait une conclusion qui était très claire. Vous pourriez nous donner cette conclusion-là? Et est-ce que cette étude-là pourrait être déposée à la commission?

M. JOËL FOURNIER :

Je vais laisser monsieur Adam parler peut-être plus en détail de la méthodologie.

M. GUY ADAM :

C'est une étude... C'est Guy Adam. C'est une étude faite par Enviro-accès, qui sont accrédités ISO 14064 pour les gaz à effet de serre. Ça démontre que notre procédé génère 4.4 tonnes de CO₂ par tonne de magnésium produit, puis que son utilisation dans le transport réduit de 25 tonnes l'émission de CO₂. Donc, net, c'est un gain de 20 tonnes de réduction de CO₂ par tonne de magnésium produit par Alliance Magnésium.

LE COMMISSAIRE :

Ça, c'est par rapport à ce qui se fait en Chine ou?

M. GUY ADAM :

Non, c'est par rapport à l'utilisation du magnésium dans le transport.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. GUY ADAM :

Si on utilise du magnésium dans le transport, ça réduit le poids, puis les études démontrent que si on réduit de 10 % le poids d'un véhicule, on réduit sa consommation de carburant de 6 à 7 %. Chaque litre de carburant génère 2.4 -- 2.9 kilos de CO₂. Donc, vous faites les calculs, vous mettez ça dans les équations, ça mentionne qu'une tonne de magnésium utilisée dans le transport, ça réduit de 25 tonnes les émissions de gaz à effet de serre. Donc, la différence entre l'usine -- l'existence de notre usine de 12 000 tonnes et sa non-existence, c'est 130 000 tonnes de CO₂ par année pour la planète. C'est d'ailleurs la principale raison pourquoi je suis impliqué dans ce projet-là.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Madame Méthot, à vous la parole.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

En fait, j'avais maintenant deux interventions à faire. La première, j'aimerais la faire par rapport à votre question sur le marché chinois, par rapport au marché, si on peut dire, nord-américain ou européen.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a un mouvement mondial actuellement, que ce soit en Europe, aux États-Unis, les gens travaillent à des stratégies pour sécuriser leur approvisionnement en métaux critiques et stratégiques, dont le magnésium fait partie, pour éviter, en fait, d'être... d'avoir une seule source d'approvisionnement qui serait la Chine, évidemment. Ce qui fait en sorte que le Québec, si on a une source ici, avec nos pratiques... nos pratiques environnementales, on sait très bien qu'on a une réglementation, on est très très normé et on fait bien les choses, dans le respect des gens et dans le respect de l'environnement. En plus de ça, on a des sources d'énergie, on le sait, une source d'énergie propre, avec l'hydroélectricité, ça positionne le Québec, en fait ça rend le Québec -- on peut parler du restant du Canada aussi parce que les pratiques environnementales sont presque les mêmes -- mais ça positionne quand même le Québec comme une source de ces métaux et minéraux-là dans les pratiques d'approvisionnement responsables.

Alors, quand on parle de la lutte contre les changements climatiques, la transition énergétique que tout le monde est en train de faire, je pense que cette source de magnésium là, elle est importante dans cet enjeu-là, et je pense qu'on doit le regarder comme ça, et pas juste regarder : est-ce qu'on va être compétitif en matière de prix par rapport au prix que les Chinois seront en mesure de produire, avec les normes qu'ils ont et avec leur façon de travailler qu'ils ont. Je pense que les sociétés en général, qui se disent à lutter les changements climatiques, s'ils veulent être cohérents dans leur façon de travailler, à quelque part, vont devoir davantage s'approvisionner où on est en mesure de produire ces métaux et minéraux-là de façon responsable.

Et, d'ailleurs, le Québec et le Canada travaillent en ce moment autant avec, si je me souviens bien, avec l'Union européenne, mais surtout avec les États-Unis, justement, pour qu'on soit plus facilement... on pourrait plus facilement entrer sur ces marchés-là, parce que les Américains désirent évidemment éviter de s'approvisionner en Chine. Donc, je pense que ça, c'est un point important à faire. Et le Québec actuellement est en consultation, avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, est en consultation justement sur les orientations, dans le but d'élaborer, de produire une stratégie et un plan d'action justement de développement de cette filière de métaux critiques et stratégiques. Donc ça, je pense que c'est à considérer dans la discussion, étant donné votre question.

Maintenant, évidemment, du côté de l'Association minière, dans une perspective de développement durable, c'est clair qu'on voit toujours d'un très très très bon oeil quand on parle de faire un nouveau projet minier, puis là, évidemment, moi c'est les projets miniers, mais on sait très bien qu'il y a le lien avec la valorisation des résidus miniers, ici, de réduire la production de résidus. Alors, on incite... On travaille d'ailleurs au niveau de certaines... je parle avec Canmet, avec Ressources naturelles Canada, on travaille évidemment à trouver des façons de produire la mine zéro déchet. Donc, la réduction des résidus miniers, c'est quelque chose qui nous préoccupe. Alors, si on est en mesure de récupérer une portion de nos résidus miniers, si on est en mesure de valoriser une portion ou de valoriser tous nos résidus miniers, évidemment, à l'Association minière du Québec, on voit ça d'un très bon... d'un très bon oeil. Donc, on est en faveur de la valorisation des résidus miniers amiantés. Pour nous, ce sont des bonnes pratiques de développement durable, et évidemment c'est à des fins... tout à fait à des fins de réduire les impacts environnementaux des activités minières, mais aussi de réduire notre empreinte environnementale. Alors, dans ce cas-ci, on voit qu'il y a un bon potentiel intéressant de valorisation de ces résidus-là. Alors, effectivement que de notre côté, c'est tout des facteurs qui font en sorte qu'on est en faveur de la valorisation des résidus miniers amiantés.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que... Peut-être avant mon intervention, Alexandre, est-ce que c'est possible de demander au... à la...

Mme GENEVIÈVE GRENIER :

C'est déjà fait.

LE PRÉSIDENT :

C'est déjà fait? Ils ne peuvent pas réduire plus que ça?

Mme GENEVIÈVE GRENIER :

Je l'ai fait trois fois.

LE PRÉSIDENT :

Parce que c'est vraiment... il y a un écho qui est vraiment dérangeant.

Mme GENEVIÈVE GRENIER :

Ils sont supposés de le faire en ce moment, ça fait trois fois que je demande.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on peut demander à la gestion en bas d'intervenir?

Mme GENEVIÈVE GRENIER :

C'est exactement ce que j'ai fait.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Bon, alors, nous allons poursuivre. Malheureusement, c'est un peu dérangeant, là, pour moi, là. D'ailleurs, tellement dérangeant que ça m'a fait oublier ma question.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Vous pourrez certainement y revenir. Ça va revenir, à un moment donné.

LE PRÉSIDENT :

C'est sûr que nous avons invité autour de la table aujourd'hui des représentants du patronat, et on

s'attendait donc qu'il y ait un peu des orientations ou des idées qui peuvent aller dans le même sens, mais je tiens, avant de retirer cette première question, à voir avec vous : est-ce qu'il y a des éléments que vous voyez malgré tout qui pourraient jouer en défaveur de la valorisation des résidus miniers amiantés?

Monsieur Lalancette et ensuite monsieur Boudreault.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Alors, Monsieur le président, je voulais justement mentionner dans cette question qu'on parle des éléments « en faveur » et « en défaveur ». On a eu une excellente présentation quant au potentiel que nous offrent les résidus en termes de source de magnésium. Voici du matériel qui est miné, broyé en surface, auquel on peut avoir accès facilement, et ça devient extrêmement intéressant pour l'ensemble des projets qui sont regroupés ici, autour de la table, d'avoir accès à ce matériel. Mais quant au « défaveur », je crois qu'il est essentiel d'en parler, parce que généralement le procès qu'on fait à ces projets-là, c'est que, en bout d'exercice, on a remis des fibres d'amiante en circulation dans le milieu ambiant. Alors, c'est une question extrêmement importante et *auquel* il faudrait s'attarder quelques minutes, là, parce qu'elle est très importante.

Lorsqu'on utilise cette source de magnésium, du silicate de magnésium pour extraire soit le métal ou soit l'oxyde de magnésium, on utilise souvent des procédés thermiques ou des procédés chimiques pour avoir accès à la substance du magnésium. Alors, les procédés thermiques sont bien connus. Là, je raconte des choses qui sont le résultat de 40 ans de recherche dans le domaine des résidus d'amiante, à l'Université de Sherbrooke, comme vice-président de la Société nationale de l'amiante, et ensuite en collaboration avec des entreprises privées comme consultant, depuis 40 ans, j'ai fait des travaux pour la valorisation des rejets d'amiante, et j'ai donc eu à examiner très attentivement ces questions de sécurité de la fibre, de sécurité quant à la fibre et des produits résultants de ces traitements. Alors, les traitements chimiques qui sont effectués se font soit avec de l'acide chlorhydrique chez Alliance Magnésium, chez Mag One avec de l'acide nitrique, chez nous avec de l'acide sulfurique. Alors, ces traitements chimiques, lorsqu'ils sont appliqués sur un résidu, en changent profondément la nature et amènent à la disparition de la fibre d'amiante. Ça, ça a été vérifié expérimentalement à de multiples reprises. Alors...

LE PRÉSIDENT :

Dans le procédé?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Dans ces différents procédés.

LE PRÉSIDENT :

Dans les procédés?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Oui. Maintenant, on peut également procéder d'une manière extrêmement sécuritaire quant à l'émission des fibres. Ça doit être fait de cette façon. C'est très important d'en arriver à cette situation, parce que tous les représentants de l'industrie qui sont ici, pour les connaître et avoir discuté avec eux, il faut que vous soyez assurés que nous sommes absolument conscients qu'un usage ou qu'une mise en circulation dans l'atmosphère de fibres d'amiante est absolument indésirable, peut avoir des effets très nocifs sur la santé. Mais d'une manière un peu philosophique et plus générale, il faut réaliser la chose suivante, c'est que l'industrie moderne peut manipuler des substances extraordinairement dangereuses d'une façon extrêmement sécuritaire, et ceci depuis plus de 100 ans.

Je vais vous donner quelques exemples. Tout le monde connaît bien l'aspirine, le médicament le plus utilisé dans le monde entier. Alors, l'aspirine est fabriquée avec une substance qu'on appelle du phénol, c'est une molécule organique avec un groupe hydroxyde. Le phénol est une substance mutagène, cancérigène et extrêmement agressive sur la peau. C'est un produit extraordinairement dangereux. L'industrie a appris à manipuler d'une manière très sécuritaire cette matière pour en arriver à l'aspirine, qui est un excellent médicament, qui ne contient aucun phénol. Et cette approche donc de sécuriser la manutention d'une matière dangereuse pour en arriver à un produit qui est sécuritaire, ça, c'est quelque chose que l'industrie a fait 1 000 fois. Je ne vous donnerai seulement qu'un autre exemple, l'industrie chlore-alcali; c'est l'électrolyse du sel pour fabriquer de la soude et du gaz chlore, qu'on utilise par exemple pour la purification de l'eau dans les municipalités, par exemple. Alors, cette industrie, qui manipule deux produits extrêmement dangereux, la soude et le chlore, le fait d'une façon absolument sécuritaire. On développe des méthodes pour en arriver à protéger les employés et à protéger la population également.

Alors, il en est tout à fait de même à la manipulation de matières qui peuvent faire des poussières. Vous savez, des poussières dangereuses d'amiante, c'en est sûrement un type, mais il y en a d'autres, comme la silice, par exemple, qui est aussi une matière extrêmement dangereuse, qui est manipulée, fraîchement broyée à grande échelle. Une autre matière très dangereuse, ce sont les poussières organiques, comme dans les meuneries, par exemple, la farine et les substances de même, qui mènent à une maladie industrielle qu'on appelle *brown lungs*, qui est aussi indésirable que l'amiantose, définitivement, parce qu'elle est mortelle. Alors, on a appris dans ces endroits à contrôler les poussières.

La manutention des rejets d'amiante doit se faire d'une manière sécuritaire, mais très généralement, cette manutention est faite avec un milieu humide, qui est déjà un facteur

extraordinairement important pour le contrôle des poussières. Deuxièmement, avec des équipements fermés, avec un contrôle des poussières, avec une capture de poussières, dans un... ce qu'on appelle un *baghouse*, un sac absorbant de poussières, on peut manipuler des résidus miniers d'une manière très sécuritaire pour les rendre à l'usine, où, par différents procédés chimiques -- HCl, acide nitrique, acide sulfurique, traitement thermique -- on va enlever le caractère d'amiante dans ces produits-là pour en arriver à des produits finis qui sont absolument dépourvus d'amiante.

Alors ça, c'est la situation actuelle, avec l'état de technologies connues pour la manutention de ces produits-là. Alors, cette question donc de danger résultant de l'utilisation de l'amiante est une question très importante, mais il existe des solutions connues qu'on peut mettre en application pour opérer la valorisation de ces résidus-là d'une manière absolument sécuritaire.

LE PRÉSIDENT :

On garde ça pour tout à l'heure, il va y avoir une question qui va toucher ça spécifiquement, là.

Peut-être je prendrais deux dernières interventions. Monsieur Boudreault, tout d'abord.

Monsieur Boudreault, vous vouliez prendre la parole?

M. PAUL BOUDREAUULT :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Et ensuite, monsieur Bérard.

M. PAUL BOUDREAUULT :

Si vous permettez, Monsieur le président, je voudrais commencer par un petit préambule pour vous expliquer d'où on vient, puis aborder votre question sur les facteurs en faveur et en défaveur, puis terminer un petit point sur la Chine, parce qu'effectivement c'est aussi un point important.

Il faut comprendre que SIGMA Devtech, c'est une entreprise qui est dédiée au développement de technologies vertes dans le contexte de développement durable. Ça fait que, notre travail, c'est valoriser, décontaminer des résidus industriels et miniers, les commercialiser de façon sécuritaire, autant pour l'humain que pour l'environnement, parce qu'on inclut l'humain dans l'environnement quand on fait nos études.

Ça fait que, depuis 10 ans, on a travaillé avec l'Institut national de la recherche scientifique à Québec, avec des experts en décontamination de sols et de résidus miniers et avec les experts en captation de gaz à effet de serre. Ça nous a permis de développer une technologie qui développe de façon très sécuritaire les résidus miniers qu'on peut retrouver dans la région de Beauce, à Thetford et Asbestos, et d'en retirer une grande -- un produit de très grande valeur.

Alors nous, on a un projet qu'on veut implanter dans la région de Beauce Appalaches, à cheval aussi avec la région de Thetford, sur le site de mine Carey, auquel on a accès à 30 millions de tonnes de résidus amiantés de grande valeur. Je vous dis ça parce qu'il y en a plus sur le site, mais on a quand même fait, nous, une caractérisation, il y a des secteurs qui sont de plus grande valeur, et on a identifié un potentiel très très intéressant pour ce secteur-là. Ça fait qu'on est aujourd'hui avec une technologie, on peut dire, qui est très très avancée. On a une usine de démonstration qui fonctionne ici, à Québec, O.K., qui produit des briques d'oxyde de magnésium, parce que c'est le produit que nous on veut commercialiser.

Je dirais donc, qu'est-ce qui est en... les grands attraits en faveur de sites comme ça, premièrement, c'est la richesse qui est contenue dans ces résidus miniers là. Puis je voudrais faire une petite parenthèse. On appelle ça un « résidu minier », puis on le voit à chaque fois quand on travaille dans des technologies, jusqu'au jour où on lui trouve une valeur, puis là ça devient une « matière première ». O.K.? Ça fait que moi, je vois plus... tout le monde parle de résidus miniers, mais moi je vois une grande richesse dans une matière première qui est déjà stockée sur le sol, facile d'accès puis qui évite des grands enjeux de gestion quand on attaque des sites miniers où il faut exploser, détruire, broyer la roche pour l'amener à extraire les minéraux.

Alors nous, on a trouvé une façon qui le fait sans aucun produit chimique. O.K.? On utilise le CO₂, qui est notre matière, notre agent, si on veut, là, d'extraction de l'oxyde de magnésium. Alors, ce qui fait qu'on a développé la technologie avec la plus faible empreinte carbone au monde. Je vous dis ça, ce n'est pas gênant, parce qu'on discute avec tous les grands joueurs mondiaux qui utilisent aujourd'hui l'oxyde de magnésium, non pas pour le marché du métal, mais pour le marché des réfractaires. Il faut comprendre que s'il n'y avait pas l'oxyde de magnésium dans le marché de réfractaires, il n'y en aurait pas, de métaux, il n'y en aurait pas, de ciment. Il n'y a rien qui pourrait se faire qui demande des traitements à haute chaleur, à haute température. Alors, une des grandes propriétés de l'oxyde de magnésium, c'est qu'on fabrique des briques qui permettent à tous les fours qui font du traitement de ciment ou de métaux de pouvoir fondre, former les métaux.

Alors, actuellement, on travaille avec les plus gros joueurs au monde qui ont de l'intérêt au Québec parce que, pour eux, l'avenir de l'oxyde de magnésium, ça passe par des nouvelles technologies qui sont respectueuses de l'environnement puis qui sont sécuritaires. Alors, le... pour moi, le point le plus important, c'est la richesse qui joue en faveur et les technologies qui ont évolué. On n'est plus à la même situation où il y a 50 ans. Aujourd'hui, on est capable de s'attaquer à des très... à des

problèmes qui étaient impensables à solutionner il y a 50 ans, puis aujourd'hui on les résout de façon très conventionnelle, avec les technologies existantes. Ça fait que ça, ça nous sécurise beaucoup au niveau des facteurs qui sont en faveur. On pourra aborder plus en détail, si vous voulez, là, mais nous, on s'adresse à un marché de 15 millions de tonnes par année qui se fait dans l'oxyde de magnésium, que toute l'industrie de l'aciérie et du ciment est dépendante, puis que, oui, la Chine est un producteur très important, mais je vous dirai pourquoi le Québec devient plus qu'intéressant à ce niveau-là.

Je vous dirais, en termes de défaveur, ça fait 10 ans, là, qu'on développe ce projet-là, on attire les plus grandes compagnies dans le monde à venir voir ce qui se passe ici puis à se rendre compte qu'on a une technologie très avancée, très sécuritaire. La plus grande nuisance, c'est l'incertitude par rapport à ces projets-là puis le manque d'encadrement par rapport à ces projets-là. Puis je vous dis qu'en tant que promoteur -- puis il y a beaucoup de gens ici qui l'ont vécu, là -- quand on essaie d'avancer ces technologies-là, on se fait féliciter d'une main par les gens qui sont dans le domaine de la promotion puis du développement économique, puis de l'autre main on se fait arrêter, en disant : « Oh! Attends un peu, là, il faut qu'on se consulte puis qu'on décide si ça va être acceptable ou pas. » Et là, ça devient au promoteur d'avoir à se promener au sein de tous les intervenants. Ça ne fait pas de sens, O.K.? Donc, il y a vraiment un besoin d'encadrement pour qu'un projet qui veut utiliser une matière première, comme les matières broyées, la serpentine qu'on retrouve partout, il faut que ce soit attrayant pour en développer la richesse. Je veux dire, seulement notre projet, nous, on parle d'un quart de milliard d'investissements qui se ferait sur le site, puis on parle de transformation primaire juste pour la production d'oxyde de magnésium, il y a énormément de post-transformation qui peut se développer après puis refaire du Québec un chef de file dans ce domaine-là.

Il faut savoir qu'il y a déjà eu des industries de fabrication de briques d'oxyde de magnésium au Québec, mais parce que c'était compliqué, l'approvisionnement, ça a fermé, O.K., parce qu'il était difficile de faire venir les matières premières qui venaient de Chine, qui venaient d'autres pays, puis il y a eu beaucoup, je vous dirais, de rationalisation dans les producteurs mondiaux, pour se concentrer, réduire les sites de production pour essayer de résoudre ces enjeux-là.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez indiqué deux aspects qui étaient en défaveur, qui jouaient en défaveur : celui de l'incertitude et de l'encadrement. Pourriez-vous nous dire quelques mots sur qu'est-ce que vous entendez par « incertitude »? L'incertitude par rapport au marché, par rapport aux règles, par rapport...

M. PAUL BOUDREAU :

Par rapport, je vous dirais, à le droit d'utiliser ces matériaux-là et de les commercialiser sous une forme de produit fini. O.K.?

LE PRÉSIDENT :

Donc essentiellement, c'est rattaché à l'encadrement?

M. PAUL BOUDREAU :

Ah, c'est rattaché carrément à l'encadrement, mais c'est... parce que c'est très difficile, d'une main on essaie d'intéresser, parce que c'est des gros investissements, puis malheureusement, l'argent, on ne le trouve pas au Québec, on le trouve à l'international, puis ces gens-là sont intéressés de venir ici, mais ils ont besoin aussi de comprendre : oui, mais on investit dans quelque chose qu'on va avoir le droit de le commercialiser, sans risque que dans un an ils nous interdisent d'utiliser les matériaux. Ça devient un petit peu difficile à vendre.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

M. PAUL BOUDREAU :

O.K.? Donc, je trouve que votre exercice, il tombe à point, parce qu'on a fait beaucoup de développements, puis à chaque fois il y avait : « Bon, il va falloir que tu ailles voir untel, il va falloir que tu ailles voir untel. » Pourquoi c'est moi qui fais ça? Pourquoi il n'y a pas un contexte clair? Vous savez, j'ai travaillé au gouvernement, au ministère de l'Environnement, au programme d'assainissement des eaux, municipaux, industriels, on a vécu les mêmes choses. Au début, on disait : « Hey! Ça va être compliqué. » Oui, mais là, mettons les ressources, mettons le temps. Je pense qu'au Québec on a une expertise extraordinaire, mais il faut y mettre les énergies puis les sous pour développer un encadrement qui va faire que tout le monde va être heureux de venir travailler dans ce domaine-là puis de développer une richesse qui est là.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

M. PAUL BOUDREAU :

O.K.? Au sujet de la Chine, si vous me permettez juste...

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais brièvement.

M. PAUL BOUDREAU :

Oui, brièvement. La Chine, c'est vrai, puis il y a même au niveau de l'oxyde de magnésium, c'est les plus gros fournisseurs au monde. Il faut comprendre qu'en 2017, le marché s'est effondré, ils ont fermé à peu près la moitié de tous les sites de production, justement parce qu'il y avait des technologies extrêmement polluantes puis pas de sécurité, beaucoup de morts par mauvaise gestion sur les sites, et le marché s'est écroulé. Il y a un seul marché qui demeure puis que les Chinois ne peuvent pas s'attaquer, c'est l'oxyde de magnésium de haute pureté, de haute qualité, parce qu'on ne peut pas faire ça avec les gisements naturels de carbonate de magnésium qu'ils utilisent.

Alors nous, on arrive à produire un oxyde de magnésium qui est de très haute pureté, de très haute qualité, pour lequel actuellement le marché est en demande. Il va toujours être en demande, parce que c'est très difficile de prendre un produit avec beaucoup d'impuretés, comme les matières naturelles, et les amener à ce niveau-là de qualité. Ça fait que, est-ce qu'il y a un risque pour nous? Pas du tout, parce qu'on trouve que, pour ces applications-là, il y a une niche actuellement qui est disponible sur la planète, puis tous les fournisseurs s'en vont -- pas les fournisseurs, mais tous les utilisateurs d'oxyde de magnésium s'en vont vers les produits de haute pureté parce que ça donne une plus grande durabilité au produit puis il y a des économies importantes, là, qui sont associées à ça.

LE PRÉSIDENT :

En fait, vous me donnez l'eau à la bouche parce que si vraiment, là, notre commission s'intéressait spécifiquement à votre projet, j'aurais... j'en aurais des milliers de questions à vous poser, mais ce n'est pas le cas, ce n'est pas notre mandat.

Monsieur Bérard? — Merci, monsieur Boudreau.

M. GUY BÉRARD :

Merci, monsieur Zayed. Pour moi, il n'y a que deux seuls facteurs qui sont en défaveur de pouvoir valoriser ces résidus miniers là. Le premier a été expliqué avec grande éloquence, c'est l'incertitude. Il demeure. Le deuxième, je dirais, il est plus marketing, jusqu'à un certain point, et c'est la santé publique populationnelle, et la santé publique populationnelle est basée sur la croyance qu'utiliser les résidus va automatiquement mettre plus de fibres dans l'air, ce qui, à mon avis, n'est pas obligatoirement vrai. Et le grand avantage que nous avons, au Québec, c'est que le seul endroit où on pourrait en remettre dans l'air, c'est sur quelques milliers de kilomètres, tous situés au Québec, dans une région contrôlable. Ce n'est pas dans les pays pauvres, où on n'a pas le contrôle sur les gens ou ce qu'ils peuvent faire ou les technologies qu'ils vont utiliser, c'est vraiment localisé à deux endroits spécifiques, Thetford Mines et Asbestos, et à ces deux endroits précis là, on a des règles qui sont très fonctionnelles, qui sont faciles à utiliser et à supporter, ce qui fait que le risque en question peut être totalement et absolument contrôlé.

Et de ce cas-là, après ça, bien là, il y a toute la valeur de ces résidus. Ça fait que, pour moi, c'est les deux seules choses qui militent en défaveur de l'utilisation, parce que le laisser pour la postérité, selon moi, c'est irresponsable et ça va créer des problèmes qui peuvent être encore de plus grande amplitude, ne serait-ce que par la météo et puis les changements climatiques, il peut y avoir des effondrements des haldes, on sait que certaines de celles-ci ont des pentes très *pentues*, donc il peut arriver des choses qui est incontrôlable. Tout le procédé là-dedans est contrôlable, mais cette croyance marketing là, elle est imbattable à l'heure actuelle, ou imparable, parce que là, on parle de risque de 1 sur 1 000 000, est-ce que 1 sur 10 000 c'est suffisant? Si c'est mon petit-fils qui est le 1 sur 10 000, ce n'est pas suffisant. Alors, quand on se met à parler de risque sur la santé, au point de vue vraiment marketing, ça devient très important. Par contre, je suis convaincu qu'on peut parer cette... ce défaveur-là de la remise dans l'air parce qu'on peut le mesurer et c'est très localisé.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, alors merci.

Une... Pardon?

M. ALEXANDRE GAGNON :

Si on n'a pas le temps, on n'a pas le temps.

LE PRÉSIDENT :

Non, une dernière intervention. Bien, écoutez, moi, ça ne me dérange pas, si vous voulez finir à 10 h, 11 h ce soir, je n'ai aucune objection, là. Allez-y.

M. ALEXANDRE GAGNON :

On va faire ça le plus rapidement possible. À votre question de savoir qu'est-ce qui peut être en défaveur, évidemment, il y a des bons points qui ont été soulevés, puis la question marketing, là, ce que moi j'appellerais « la sensibilité politique », hein? On ne peut pas nier, actuellement c'est la cause principale de décès des travailleurs au Québec, au niveau... c'est relié au travail de l'amiante, des pratiques de travail d'autrefois également, hein, avec les connaissances scientifiques qu'on avait à l'époque. Hein, une période de latence, là, t'sais, parfois c'est 20, 25 ans, 30 ans parfois selon les produits d'amiante.

LE PRÉSIDENT :

Plus. Ça va... enfin, selon les informations qui nous ont été transmises, ça peut atteindre 40 et

plus années.

M. ALEXANDRE GAGNON:

C'est ça. Donc, évidemment, on a encore aujourd'hui beaucoup de répercussions de ces pratiques de travail de l'époque. Hein? Depuis cette époque-là, évidemment, on a raffiné de façon très importante nos procédures de travail, notamment la commission au niveau des règlements au niveau de la santé, sécurité du travail, il y a une tolérance zéro qui est mise en place, hein, au niveau de l'amiante. Donc, s'il y a une exposition dangereuse qui est faite, il y a des programmes de prévention beaucoup plus exigeants qui sont demandés aux employeurs, aux milieux de travail, et les inspecteurs sont beaucoup plus vigilants quant à ces aspects-là. Donc, à ce niveau-là, évidemment, la sensibilité est importante, puis le Québec a avancé à ce niveau-là puis ils ont mis des choses en place.

Juste pour vous dire, au niveau... on vous l'a dit, là, on siège au niveau d'un comité au niveau de la... au niveau des seuils d'exposition de différents contaminants. On regarde dans ce comité-là plus de 700 contaminants au niveau de l'annexe I du RSST. 700 contaminants. Il y en a combien qui sont bannis à utilisation, aucune utilisation permise? Il n'y en a aucun. Parce qu'on a accepté que, par la science, par les différentes propositions qui nous sont faites un peu partout, qu'il y a toujours un seuil, pas « acceptable », mais un seuil sécuritaire, O.K., où qu'on dit : « O.K. Oui, à ce moment-là, avec nos procédures de travail, en protégeant nos travailleurs, en ayant des... en innovant au niveau de la santé, sécurité du travail, on va permettre l'utilisation de ces produits-là. » Là, aujourd'hui, on se questionne à savoir : peu importe les méthodes qu'on va utiliser, peu importe la technologie qu'on va utiliser, est-ce qu'on devrait bannir l'utilisation de l'ensemble des produits d'amiante? Là, à ce niveau-là, je pense que la question se répond par elle-même : pourquoi l'amiante, pourquoi pas d'autres produits qui sont tout aussi dangereux, mais qu'on a historiquement permis l'utilisation?

Donc, il y a une réflexion à avoir à ce niveau-là, puis la question, à toutes fins pratiques, c'est : pourquoi être en défaveur de la valorisation? Outre un aspect politique puis une sensibilité qui peut se contrôler par une bonne communication, par des enjeux de... des campagnes promotionnelles au niveau du gouvernement qui pourraient être initiées, ou par les industries, il n'y a aucune autre mesure -- raison autre, actuellement, avec les technologies qu'on utilise, pour bannir complètement l'utilisation des résidus.

LE PRÉSIDENT :

En fait, un des aspects qui a été avancé à la commission, c'est le nombre de décès associés à l'exposition à l'amiante chez des travailleurs, qui, à toutes fins pratiques, qu'on pourrait considérer stable depuis 2015, qui gravite autour... 2015, je pense que c'était 115; en 2018, je pense que c'était 135, donc c'est autour de ça.

La seule différence notable -- et on aura une question à cet effet -- c'est que... un transfert de la catégorie de travailleurs qui développent les maladies de l'amiante. Donc, on retrouve grosso modo, actuellement, selon les dernières informations, 50 % qui proviennent du milieu de la construction, qui sont pris justement à faire des travaux entre autres de rénovation, des rénovations dans des secteurs ou dans des résidences ou dans des commerces qui ont été isolés à l'amiante ou qu'il y a eu du flochage, et caetera, là. Donc, c'est sûr, c'est un aspect qui a été déjà mis de l'avant devant la commission, et on reviendra également discuter là-dessus, là, pour voir qu'est-ce qui pourrait être fait davantage, si jamais on veut collectivement réduire ce risque-là. Alors, merci.

Puis on passe à la prochaine question.

Bon. Parlez au micro, s'il vous plaît, donc...

Mme KATHLEEN VERRET :

Oui, bonjour, je suis Kathleen Verret, alors je suis ingénieure. Moi, je dirige le projet ECO₂ Magnesia, et une des choses, effectivement, c'est qu'on a besoin d'un cadre qui soit bien établi, clair, qu'on... non discutable, là. C'est ce qu'on demande. Parce que nous, notre procédé... nous, on traite thermiquement, et notre procédé vient changer la morphologie, donc carrément la nature, et il n'y a plus de fibres après, mais... Donc, il faut quand même amener ces résidus-là, on s'installe à côté, on le fait effectivement de manière humide, comme disait monsieur Lalancette, et on a déjà... on travaille avec des firmes spécialisées qui nous ont conseillés sur quoi mettre en place, on a même une personne responsable au niveau ressources humaines, qui est spécialisée en santé sécurité, qui regarde ça. Donc, on est très sensible, mais on est là, nous, à établir quasiment nos propres normes, et on... ce qu'on veut, dans le fond, c'est qu'on travaille tous ensemble. Et on aimerait que nos scientifiques, aussi -- parce qu'on travaille avec des gens entre autres de l'INRS, qui sont spécialisés dans le domaine -- puissent participer à la consultation pour discussion, notamment quel type d'analyses seront faites? Parce qu'il faut analyser le avant et le après pour voir qu'est-ce qu'il reste comme fibres. Il y a les fibres dans la matière puis il y a les fibres en suspension. C'est deux choses. Donc, qu'on décortique bien toutes ces choses-là ensemble et qu'on arrive aussi à établir des normes qui fassent du sens, qui tiennent compte du principe de réalité, aussi, pour qu'on soit capable de les respecter. Mais on est très confiant qu'il y a moyen d'y arriver. Nous, on voit clair là-dedans puis on ne demande qu'à participer à la discussion pour en arriver à établir des normes puis un encadrement avec lesquels on va être capable de travailler.

LE PRÉSIDENT :

J'aurais une question ponctuelle qui demande une réponse ponctuelle, courte. Est-ce que dans le cadre de vos travaux vous avez échantillonné l'air dans les résidences les plus proches?

Mme KATHLEEN VERRET :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Ou aux résidences les plus proches?

Mme KATHLEEN VERRET :

Non. Mais, je vous dirais, dans notre cas en ce moment, c'est comme non applicable parce qu'on n'en est pas là. Nous, on a une usine pilote au parc technologique. Ce qui pourrait être fait, c'est peut-être analyser l'air ambiant dans notre usine pilote, qui est au... dans les locaux de l'INRS, au parc technologique.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais vous avez quand même récupéré une certaine quantité de résidus miniers amiantés?

Mme KATHLEEN VERRET :

Oui, oui, c'est ceux-là.

LE PRÉSIDENT :

Dans le cadre de ces travaux de récupération...

Mme KATHLEEN VERRET :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... de résidus miniers amiantés, est-ce que vous avez procédé à des échantillonnages de l'air?

Mme KATHLEEN VERRET :

Non, pas de l'air.

LE PRÉSIDENT :

Pas de l'air.

Mme KATHLEEN VERRET :

Des matériaux.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

Monsieur Bérard, pour vrai, ça va être la dernière intervention.

M. GUY BÉRARD :

Mais c'est très brièvement, mais c'est une clarification, parce que je...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y.

M. GUY BÉRARD :

... je l'ai entendu à plusieurs reprises. Lorsqu'on fait état des gens qui sont décédés depuis 2015, approximativement à 130, pour moi, ces cas-là n'ont rien à voir avec les résidus amiantés actuels, parce que si vous les laissez où ils sont, si vous travaillez dessus, si vous les couvrez, faites ce que vous voulez avec, il va continuer à y avoir les 130 qui sont reliés à la construction pour ce qui s'est fait dans le passé, et ça n'a aucun impact sur ce que nous allons décider, je crois, par rapport à ces résidus.

Par rapport à ces résidus, ce qu'on doit valider, c'est qu'on ne crée pas, on ne perpétue pas le problème. Or, la partie est gagnée pour le bannissement de l'amiante au Canada. On n'a plus le droit de produire de produits amiantés. Alliance Magnésium ne fait pas des produits amiantés, elle fait des produits désamiantés.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. GUY BÉRARD :

Donc, le problème de toute la situation de... que nous vivons puis que nous mesurons sur les maladies reliées à l'amiante et les mortalités qui en résultent, ça n'a rien à voir avec ce dont nous parlons, selon moi.

LE PRÉSIDENT :

Disons que...

M. GUY BÉRARD :

C'est une opinion.

LE PRÉSIDENT :

... vous nous fournissez de l'information, nous avons eu beaucoup d'informations qui donnent un autre son de cloche, et c'est très bien.

QUESTION 2

LE PRÉSIDENT :

Alors, prochaine question, s'il vous plaît.

« *Quels sont les...* » Bien, en fait, on y a touché passablement. « *Quels sont les principaux avantages et inconvénients à la valorisation des résidus miniers amiantés?* » Je pourrai toujours la garder pour une ou deux interventions, mais sinon, je présume... enfin, je déduis que vous avez amplement répondu à ça tout à l'heure.

Monsieur Fournier, allez-y.

M. JOËL FOURNIER :

Peut-être juste une petite notification. J'entendais madame parler des méthodes pour mesurer, comment dire, l'amiante résiduelle dans le cadre d'un traitement ou dans le cadre d'un procédé comme le nôtre. Simplement pour que les gens comprennent bien la nature de ce que c'est, une fibre d'amiante. Une fibre d'amiante, c'est... on peut le regarder comme un hydroxyde silicate de magnésium, O.K.? C'est une base. C'est quelque chose qui est très basique, donc qui réagit très forte... si vous le mettez

dans l'eau, l'eau devient basique, c'est assez simple, vous pouvez mesurer le PH, vous le voyez devenir basique. Donc, si vous le mettez en contact avec un acide, il réagit très fortement et on le détruit.

Donc, si on revient à cette question : quel est le principal avantage de faire le type de traitement qu'on fait? C'est que nous -- on le dit toujours -- nous, on ne se considère pas comme une société minière, on fait de la remédiation du dépôt. On se considère comme une *cleantech* qui va transformer en quelque chose à valeur ajoutée. On ne mine rien, on prend un problème et on le transforme dans une solution. On fait une solution durable. Et, éventuellement, avec le temps, ce qu'on verra, c'est des montagnes disparaître, et on pourra redonner, comment dire, les terrains, les revégétaliser après. Donc, c'est carrément... tu ne peux pas avoir une plus belle approche comme avantage, plutôt que de le laisser là, que de le traiter.

QUESTION 3

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Alors, peut-être une autre question? Alors :

« *Quels sont les principaux risques associés à la valorisation des résidus miniers amiantés?* »

On parle de risques financiers, risques politiques, risques environnementaux, risques sur la santé publique et sur celle des travailleurs.

Oui, monsieur Adam?

M. GUY ADAM :

Si on parle par exemple du risque sur la santé publique, nous, dans le cadre de notre obtention de notre certificat d'autorisation, qu'on a obtenu le 20 -- le 31 mars 2019 pour notre projet d'usine de démonstration commerciale, on a fait faire une étude de dispersion pour évaluer...

LE PRÉSIDENT :

Là, on parle de dispersion des fibres dans l'atmosphère?

M. GUY ADAM :

Atmosphérique, c'est ça. Pour évaluer la... est-ce qu'on remet en suspension des fibres d'amiante puis quel est l'impact de ça, de ces activités-là, sur la population? On a fait faire cette étude-là, on a

inclus les mesures de contrôle qu'on met en place lorsqu'on fait des travaux sur les haldes, et ça nous a permis d'atteindre un seuil de 4×10^{-6} fibre par centimètre cube.

LE PRÉSIDENT :

Où?

M. GUY ADAM :

À tous les niveaux récepteurs de la population environnante.

LE PRÉSIDENT :

Extérieurs?

M. GUY ADAM :

Extérieurs : les maisons, les CPE, les... partout où est-ce qu'il y a du monde qui y demeure.

LE PRÉSIDENT :

En fonction des vents dominants?

M. GUY ADAM :

Oui, l'étude de dispersion tient compte des vents dominants, entre autres, des distances et, et caetera.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GUY ADAM :

4×10^{-6} fibre par cc, c'est quatre fibres par mètre cube.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. GUY ADAM :

Puis ça, ça se compare à... le niveau ambiant qui a été mesuré v'là quelques années.

LE PRÉSIDENT :

Par mètre cube? Oui, moins six, oui.

M. GUY ADAM :

Le niveau ambiant qui a été mesuré v'là... il y a quelques années puis qui a été rapporté par monsieur Michel Camus, la semaine passée, évalué à 0.0031 fibre par cc.

LE PRÉSIDENT :

En fait, Michel Camus a rapporté des données de Marie Bourgault de l'INSPQ.

M. GUY ADAM :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Je voulais juste préciser ça, ce ne sont pas ses données à lui.

M. GUY ADAM :

Oui. 0.0031 fibre par cc, qui semble représentatif de la situation ambiante dans la région de Thetford Mines et Asbestos.

LE PRÉSIDENT :

Mais c'était... de mémoire, c'était supérieur quand même, mais on pourra vérifier.

M. GUY ADAM :

Puis ça, ça représente 3 100 fibres par mètre cube. Nos activités contribuent à quatre fibres par mètre cube, remis dans un milieu qui contient grosso modo 3 100 fibres par mètre cube.

LE PRÉSIDENT :

Et, avant l'intervention, la concentration était à combien?

M. GUY ADAM :

Ambiant, c'est 3 100, évalué dans la région. Nous, nos activités...

LE PRÉSIDENT :

3 100...?

M. GUY ADAM :

3 100 fibres par mètre cube.

LE PRÉSIDENT :

Par mètre cube?

M. GUY ADAM :

Qui est l'équivalent de 0.0031 fibre par cc.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. GUY ADAM :

Qui est le tableau de Michel Camus de la semaine passée.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Et avec le... votre intervention, c'est monté à?

M. GUY ADAM :

Nous, on génère quatre fibres par mètre cube. Donc, prenez un mètre cube qui vient de nos activités, qui contient quatre fibres, qui est introduit dans le milieu qui en contient 3 100. C'est évident

qu'on n'a aucun impact.

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous...

M. GUY ADAM :

C'est l'exposition populationnelle de la région.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que vous vouliez nous indiquer, là...

M. GUY ADAM :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

... que, finalement, votre contribution elle est tellement marginale qu'on ne pourrait pratiquement pas la quantifier quand on ajoute la valeur du bruit de fond?

M. GUY ADAM :

Aucun impact sur la population environnante.

M. JOËL FOURNIER :

Et, d'ailleurs, il n'y a aucune... aucune technique de mesure.

LE PRÉSIDENT :

Ça, là, vous avez mis cette information-là disponible à la commission?

M. GUY ADAM :

Ça fait partie de la conclusion de notre étude de dispersion.

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous avez été... vous nous avez soumis plusieurs documents, dont plusieurs... vous avez demandé la confidentialité de plusieurs documents -- d'ailleurs, on vous a écrit là-dessus, là, pour savoir les... sur quels documents la commission doit prendre une décision -- mais est-ce que cette information-là existe dans un de ces documents-là, ou c'est...

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. JOËL FOURNIER :

L'étude de dispersion est claire, montre les résultats de façon claire...

LE PRÉSIDENT :

Avec ces résultats-là?

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. JOËL FOURNIER :

Et c'est d'ailleurs sur cette base-là qu'on a obtenu notre CA, parce qu'on ne créait aucune problématique. Nous, on a déjà en place, d'ailleurs, pour votre information, toutes des mesures donc qui se font actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi vous voulez la garder confidentielle?

M. JOËL FOURNIER :

Parce que là-dedans, dans cette étude-là, il y a aussi des descriptions très détaillées sur la nature du procédé et ce qu'on fait comme activités, et ça donnerait beaucoup d'informations à nos concurrents.

LE PRÉSIDENT :

Pourquoi vous ne l'enlevez pas?

M. JOËL FOURNIER :

Bien, c'est ce qu'on pourrait proposer, mais là...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JOËL FOURNIER :

... ce qu'on nous proposait, c'était de la mettre intégralement, c'est autre chose.

LE PRÉSIDENT :

Parce que je trouve que c'est une information utile pour la commission, là, en fait.

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait. Mais on ne s'oppose pas à ce que la commission la reçoive sous pli confidentiel, ça, ça n'a jamais été question.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. De toute façon, on continuera nos échanges.

Oui, monsieur...

M. PAUL BOUDREULT :

Boudreault.

LE PRÉSIDENT :

Boudreault, c'est ça.

M. PAUL BOUDREAUULT :

Oui. Les principaux risques, c'est les émissions de poussières potentielles, O.K.? Parce que, à partir de l'intérieur du procédé, tout se contrôle assez bien, puis la gestion de résidus, s'il y en a, je pense que chaque procédé peut amener les solutions qui conviennent au niveau environnemental. Ce qu'on a, nous aussi, cherché -- puis j'espère que vous allez pouvoir nous aider là-dessus -- c'est de déterminer c'est quoi le bruit de fond, premièrement, parce qu'il y a toutes sortes d'analyses, de méthodes d'analyse différentes, il est vraiment difficile d'avoir une idée homogène et puis d'avoir un... des données sur l'historique, hein, de l'évolution de ce bruit de fond là. Ce que je voudrais éviter, c'est qu'on demande aux entreprises de le faire pour des parties qui auraient dû être faites peut-être avant par des ministères ou organismes et...

DIFFICULTÉS TECHNIQUES — MICROS NON FONCTIONNELS

LE PRÉSIDENT :

O.K. Nous prenons une pause et nous revenons avec vous? Ah! O.K. Non, on va vous laisser finir, avant la pause.

M. PAUL BOUDREAUULT :

Parce que je voyais aussi dans les documents que vous nous avez présentés, où le ministère de l'Environnement disait qu'il fallait prendre des données sur une période « suffisamment longue ». J'ai très peur de ce genre d'énoncé. Il ne faudrait pas qu'on nous demande de régler le problème de ce qui n'a pas été fait dans les 20 dernières années. C'est un peu ça qu'on veut savoir.

LE PRÉSIDENT :

Il y a une chose qui est certaine : s'il n'y a pas eu d'échantillonnages de faits il y a 20 ans, il n'y en a pas eu, on ne peut pas les créer, on ne peut pas les inventer. Il n'y en a pas eu, il n'y en a pas eu. Donc, il pourrait peut-être y avoir une forme d'interpolation, là, ou d'extrapolation, mais c'est très hasardeux, là. Mais, enfin, je ne suis pas un expert, mais les données absentes d'il y a 40 ans, elles sont absentes.

M. PAUL BOUDREAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la seule chose qui pourrait être faite, c'est de réaliser, caractériser le bruit de fond actuellement. Et moi, j'ai... à chaque fois que cette question-là a été abordée, j'é mets des... certains commentaires à l'effet qu'il est extrêmement important que le bruit de fond reflète vraiment le bruit de fond en fonction des micro-environnements. Si vous prenez un échantillonnage à tel endroit, peut-être qu'il va y avoir une certaine variabilité comparativement à un autre endroit. Donc, qu'est-ce qu'on entend par un bruit de fond? Le bruit de fond dans l'étude justement à laquelle on référerait tout à l'heure, Marie Bourgault et Belleville, qui ont... je pense que c'est cette étude-là qui a montré un bruit de fond, un certain bruit de fond à Thetford Mines, par rapport à Montréal, par rapport à d'autres secteurs. Donc, en ville, ça va être différent, si c'est en banlieue, si c'est à la campagne. Alors, vous avez raison de demander, bien sûr, une bonne caractérisation du bruit de fond.

Très bien. Alors... Oui, monsieur Béliveau?

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Oui, moi j'aimerais parler des risques de santé sur les employés.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Au niveau, au Québec, tout gestionnaire est sujet à la Loi C-21.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Vous êtes bien conscient de ça?

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Donc nous, on n'a pas d'intérêt à négocier... exemple, si la santé sécurité pour une entreprise est une priorité...

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

... la priorité va être négociée; si c'est une valeur d'entreprise, la santé sécurité pour les employés ne sera jamais négociée.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Nous, on va suivre, mettre en pratique les politiques ou les procédures ou les rapports sur les normes qu'on doit poser ou les équipements que les employés doivent porter, basé sur les normes respectées. C'est les mesures d'exposition.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

On ne négociera pas ça. Et un bon gestionnaire est un bon père de famille, et il ne voudra pas négocier la santé de ses employés.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

On en a besoin pour exploiter cette matière-là. J'ai 25 ans d'expérience dans l'industrie lourde au Québec. J'ai géré des produits qui contenaient des contaminants, tels que l'arsenic, le plomb, le cadmium, et on a toujours mis en place des procédures et des pratiques de travail que le gestionnaire doit faire respecter. Et ça, c'est mon mandat et c'est mes responsabilités.

LE PRÉSIDENT :

Vous allez être intéressé par une de nos questions tout à l'heure.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Ah! Je suis déjà très intéressé par toutes les questions.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être vous voulez avoir un mot de la fin, avant qu'on prenne une pause? Mais je vous assure qu'on revient avec cette question-là...

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... des équipements de protection...

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... de... du lien entre port de vêtements de protection et valeur limite d'exposition.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

La CNESST nous a informés de plusieurs éléments que nous... pour lesquels nous aimerions avoir des éclaircissements encore aujourd'hui, donc nous allons en venir avec un certain nombre de questions à cet effet-là.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Merci, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Gosselin?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Bonjour. Sables Olimag, nous, on est en opération depuis 33 ans avec les résidus miniers, ça fait que ce n'est pas une technologie qu'on ne connaît pas, on l'exploite.

LE PRÉSIDENT :

Amiantés? Amiantés?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Amiantés.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. CLAUDE GOSSELIN :

On en vend dans 12 pays dans le monde. Puis quand vous parlez des travailleurs, chez nous, nos gens ont passé des tests régulièrement, aux cinq ans, par la CSST. On n'a aucun travailleur qui a été affecté, dans les 33 dernières années, qui travaille chez nous. On a encore des tests de planifiés pour la période de l'été 2020.

LE PRÉSIDENT :

Vous suivez les travailleurs retraités?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, les travailleurs retraités, non, ils ne sont pas revenus chez nous passer les tests. C'est une chose qu'on pourrait faire. Mais le dernier test qu'on a passé, c'est en 2015, puis en 2015, on avait des travailleurs qui étaient chez nous depuis avant notre opération -- parce que nous, on a acheté nos brevets de la Société nationale d'amiante, qui était un projet du gouvernement du Québec, qui nous ont vendu trois brevets pour calciner, traiter thermiquement les résidus miniers -- puis de ces travailleurs-là, il y en a qui étaient encore avec nous en 2015, que c'est des travailleurs de trente... une trentaine d'années, qui n'ont aucun... absolument aucune trace pulmonaire du travail qu'ils ont fait chez nous. Nos tests...

LE PRÉSIDENT :

Alors, quand vous dites « aucune trace pulmonaire », en termes de problèmes respiratoires, tout ça?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, les poumons...

LE PRÉSIDENT :

Mais vous ne faites pas...

M. CLAUDE GOSSELIN :

... les poumons sont... sont intacts.

LE PRÉSIDENT :

Vous faites des biopsies?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Bien, c'est la CSST qui vient prendre les tests chez...

LE PRÉSIDENT :

Non, mais je vous demande : est-ce que, dans ces tests-là, est-ce qu'il y a des biopsies?

M. CLAUDE GOSSELIN:

Je ne pense pas.

LE PRÉSIDENT :

Non, hein?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, je ne pense pas. Puis là, le prochain, il a lieu à l'été 2020. Puis quand vous parliez tantôt de l'environnement, on a fait des tests dans les années antérieures, souvent. La CSST et le ministère de l'Environnement viennent chez nous de façon régulière. Ça fait que tous nos tests, sur le terrain, en usine, n'ont jamais excédé le 0.8 fibre par centimètre cube dans notre entreprise, à différents endroits dans le... on était toujours en bas de la norme. La norme, avant, était de deux fibres par centimètre cube, elle a été réduite à une fibre, mais on est de 0.4 à 0.8, à certains endroits, et qui ont été corrigés depuis ce temps-là. On est dans l'amélioration constante des procédés.

LE PRÉSIDENT :

Je pense qu'on parlera tout à l'heure de protection des travailleurs, de toute façon.

M. CLAUDE GOSSELIN :

C'est beau, merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors, nous prenons une pause de 15 minutes. Merci.

**SUSPENSION DE LA RENCONTRE À 10 H 55
REPRISE DE LA RENCONTRE À 11 H 10**

QUESTION 4

LE PRÉSIDENT :

Messieurs-dames, si vous voulez prendre place, nous allons poursuivre.

Donc, Jonathan, prochaine question. Alors :

« *Quelles sont les difficultés rencontrées jusqu'à maintenant dans les essais de valorisation des résidus miniers amiantés?* »

M. JOËL FOURNIER :

Difficultés techniques ou?

LE PRÉSIDENT :

Ouvert. Oui, monsieur Lemieux?

M. DAVID LEMIEUX :

On peut peut-être commencer justement côté technique. Nous, on est un projet en développement aussi, un peu à la même étape que d'autres projets qui ont été mentionnés...

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est KSM, là, juste pour les transcriptions.

M. DAVID LEMIEUX :

Oui, KSM. Oui, David Lemieux de KSM. Donc, c'est sûr que des... dont la matière première c'est un, comme ça a été décrit, c'est un silicate de magnésium, donc chimiquement parlant, c'est une matière qui peut être assez réfractaire, donc ça prend toute une phase de développement pour aller chercher les bons rendements d'extraction, parce qu'à la fin de la journée, c'est ça qui compte pour avoir un économique qui est intéressant. Ça fait que c'est... ce développement-là se fait à travers le travail laboratoire, des phases pilotes et des phases de démonstration. Donc nous, dans notre cas, c'est là où on est rendu, on est à l'étape de démonstration. On est en train d'opérer notre usine de démonstration.

Le produit que nous on fait est un peu différent. On va chercher le magnésium aussi, mais pour le formuler sous forme de sulfate de magnésium dans un fertilisant. Ce sulfate de magnésium là est combiné à un autre sulfate, c'est le sulfate de potassium, donc c'est un sulfate mixte, potassium et magnésium. Ce n'est pas un produit nouveau, c'est un produit qui existe déjà sur le marché, c'est un...

LE PRÉSIDENT :

Comme engrais?

M. DAVID LEMIEUX :

Comme engrais, oui, c'est un engrais. Une des particularités qu'on a, c'est... Donc, c'est utilisé beaucoup présentement au Québec, entre autres. Donc, le marché qu'on cible, c'est vraiment le nord-est du continent, donc on parle de l'Ontario, Québec, Maritimes, Nord-Est américain. Une des particularités qu'on a, dans notre cas, c'est que ce fertilisant-là, il a une seule source d'approvisionnement en Amérique du Nord, qui est en... au Nouveau-Mexique. Donc, on a un avantage régional pour le marché qu'on vise. Puis, historiquement parlant, au Québec ou dans l'est du pays, il y a une carence en magnésium dans les sols, combinée au type de culture qui est pratiquée ici, soit la culture intensive, donc on parle de toute la culture de pomme de terre, les... tout ce qui est fruits et légumes; les noix aussi, c'est moins le cas dans notre région, mais dans d'autres régions c'est appliqué surtout pour ce type de culture là.

Donc, ça demande beaucoup d'efforts pour valoriser les résidus. Nous, à la fin de notre phase de démonstration, on va avoir investi environ 5 millions de dollars, au travers de toutes ces phases-là, sur une période qui s'échelonne sur une dizaine d'années. Donc, c'est... il y a la difficulté technique...

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant, on va arrêter juste 30 secondes.

LA COMMISSAIRE :

Écoutez, on s'excuse pour le bruit, on sait qu'ils vont être là avec nous jusqu'à 15 h cet après-midi. J'ai un pot de Tylenol avec moi, si jamais vous en sentez le nécessaire, mais on s'excuse, on n'a malheureusement aucun contrôle. Ils sont au-dessus de 100 personnes dans la salle à côté.

M. DAVID LEMIEUX :

Pas de problème. Je peux essayer de parler comme 101 personnes, plus fort.

LE PRÉSIDENT :

Bon, allez-y.

M. DAVID LEMIEUX :

Donc, juste pour... le point où je voulais en arriver, c'est qu'il y a des difficultés techniques, mais ça, je pense que pour la plupart des projets, c'est -- ou tous les projets, c'est des choses qu'on est capable de contrôler. Ce qui est le plus difficile, c'est la partie qu'on ne contrôle pas. Ça, ça a été mentionné déjà, le côté des risques ou des clarifications qu'ils demandent. Dans notre cas, on parle d'une usine industrielle qui devrait coûter autour de 40 millions de dollars, ça fait partie de l'étude de faisabilité qu'on va faire l'été prochain pour raffermir ce chiffre-là, mais la principale difficulté qu'on vit présentement n'est pas du niveau technique, c'est du niveau de l'incertitude sur : qu'est-ce qui va nous être demandé...

LE PRÉSIDENT :

Par le ministère?

M. DAVID LEMIEUX :

Par le ministère, par un peu le résultat...

LE PRÉSIDENT :

Pour continuer à fonctionner?

M. DAVID LEMIEUX :

Pour voir s'il y a une rentabilité ou une... si on va être capable d'opérer dans des... un cadre qui va être clarifié. Donc, c'est... pour nous, présentement, la difficulté principale découle un peu de là, ça fait qu'on... la raison de notre présence... on a participé aux audiences aussi précédemment, on va... on prévoit déposer un mémoire aussi, donc on est là pour essayer de contribuer le plus possible aux discussions.

Puis simplement pour recouper certains points qui ont été mentionnés, on a aussi fait des caractérisations pour les résidus qui nous intéressent principalement. Je peux confirmer que, aussi, dans les campagnes de forage, on a fait aussi des... un 43-101, dans le langage minier, sur d'autres résidus de la région de Thetford, et effectivement, sur 915 échantillonnages en profondeur, là, sur tout le *mapping* en X et en Y et en Z, on avait une très très très forte homogénéité sur les valeurs qui nous

intéressent, là, qui essentiellement...

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi le pourcentage de magnésium que vous aviez?

M. DAVID LEMIEUX :

Bon, on parle souvent...

LE PRÉSIDENT :

Moyen?

M. DAVID LEMIEUX :

... en équivalent MgO, comme...

LE PRÉSIDENT :

Oui, oui oui, oui.

M. DAVID LEMIEUX :

... monsieur Fournier parlait précédemment, ça va varier entre 38 à 41 % MgO. Ce MgO-là est encapsulé dans le silicate de magnésium, qui est essentiellement 3 MgO pour 2 CO₂ avec environ 2 H₂O, là, d'hydratation. Donc...

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça serait supérieur à...

M. JOËL FOURNIER :

Environ 25 % en magnésium...

LE PRÉSIDENT :

Micro, micro, monsieur Fournier.

M. JOËL FOURNIER :

On parle de 25 % en magnésium...

LE PRÉSIDENT :

Magnésium. O.K. O.K.

M. JOËL FOURNIER :

... métal. En oxyde, on parle effectivement exactement des mêmes chiffres...

LE PRÉSIDENT :

De 40 %?

M. JOËL FOURNIER :

... de 38, 40, oui.

M. DAVID LEMIEUX :

C'est l'équivalent. C'est les mêmes chiffres.

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y a quand même une homogénéité, au-delà des haldes que vous avez caractérisées, donc il y a d'autres haldes qui offrent...

M. JOËL FOURNIER :

C'est des matières premières similaires.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JOËL FOURNIER :

Ça, il n'y a pas de doute, là, c'est le même type de matériau qui était produit à Thetford Mines et à

Asbestos, là. La seule -- les seules différences notables d'une mine à l'autre, c'était la qualité des fibres, mais c'était... la matière première était la même.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Boudreault aussi avait mentionné que vous aviez caractérisé vos résidus, hein?

M. PAUL BOUDREAUULT :

Oui, on a caractérisé nos résidus puis on a aussi caractérisé deux sites qui étaient d'intérêt pour nous, puis on a noté une différence, un, dans le contenu en magnésium de... du minerai original, et surtout au niveau de la dureté de la roche, qui, pour nous, avait un impact important parce qu'on doit quand même fractionner encore plus la roche pour avoir un produit plus fin, puis on avait une efficacité d'extraction qui était plus grande sur le minerai où le site qu'on a arrêté notre choix, à la mine Carey.

LE COMMISSAIRE :

Merci. Donc, on va laisser continuer monsieur Lemieux.

LE PRÉSIDENT :

En fait, maintenant c'est monsieur Gosselin.

LE COMMISSAIRE :

Ah! O.K.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Bon, les principales difficultés qu'on a eues sont en arrière de nous, mais c'est quand on a débuté dans les années 80, notre site où on est installé, on est en plein centre-ville de la ville de Thetford Mines, ça fait que les plus grandes difficultés qu'on avait, c'était de manutentionner et de traiter les résidus sans avoir aucun effet sur les résidents autour de nous, ce qu'on a très bien réussi. Les équipements qu'on a développés, parce que la majorité des équipements pour les contrôles ont été développés sur place parce que c'était une technologie qui était expérimentale quand on l'a achetée; il n'y avait pas d'autres usines comme la nôtre. On est encore la seule au monde.

On fait un produit fini qui a le même... la même consistance chimique qu'un produit naturel, mais on ne pouvait pas prendre, au ministère de l'Environnement ou au ministère de la Santé, les données du produit naturel pour les appliquer sur notre produit, il a fallu tout expérimenter les effets de la santé, la poussière, l'environnement, tout a été fait à zéro chez Olimag pour pouvoir se monter une banque de données pour démontrer aujourd'hui... parce qu'on est visé, on expédie à la grandeur de la planète. Pour vous donner une idée, on expédie du sable au Qatar. C'est... quand on dit ça à du monde, c'est une joke, là, mais on en vend au Qatar, on en vend en Arabie Saoudite, on en vend un peu partout sur la planète, le sable d'excellente qualité, pour ne pas dire plusieurs qualités.

LE PRÉSIDENT :

Parce que je voulais vous demander, quelqu'un est venu en audience pour nous informer que maintenant les technologies permettent -- le terme n'est peut-être pas précis précis, là -- mais de siphonner, un peu comme on fait au sud, lorsqu'il y a un ouragan qui ravage les plages, des bateaux vont siphonner le fond de la mer pour rapporter du sable et reconstruire les plages. C'est une analogie peut-être boiteuse, mais ce que j'en comprends, c'est qu'on pouvait siphonner directement les résidus miniers amiantés, de telle sorte qu'il n'y aurait aucune remise en suspension de fibres d'amiante dans l'air, puisqu'elles sont siphonnées et transférées par siphonnage. Est-ce que ça vous dit quelque chose ou?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, bien j'ai lu, j'ai... On travaille sur toutes sortes d'aspects, actuellement, surtout qu'il y a une demande très sérieuse, à la grandeur du monde, de la planète, pour le sable. Il y a un manque de sable à bien des endroits, ils sont obligés de développer ces technologies-là, d'aller chercher le sable dans le fond de la mer. Nous, chez nous, ça adonne qu'il est en surface. Est-ce que le tirer... Nous autres, à la grosseur granulométrique qu'on... que le sable a, il paraît petit, mais on a du deux pouces, du matériel de deux pouces à l'intérieur, et que je pense que *vacuumement* -- peut-être que monsieur Lalancette, qui était le *breveteur*, le... de mon projet, il pourrait en parler plus -- mais nous, on ne l'a pas essayé, mais je l'ai vu qu'ailleurs dans le monde ils sont en train de le faire.

Mais on voit qu'actuellement, avec le marché mondial du sable, nous, les résidus qu'on a à Thetford, ce serait une solution extraordinaire pour combler autant le sable qui va dans les cimenteries, qui va dans les aciéries, qui va dans n'importe quel secteur d'activité, la matière première est déjà extraite, elle est à l'extérieur. Pour la manutentionner, actuellement, on n'a pas regardé le principe que vous parlez, mais je peux vous dire que la façon qu'on le fait actuellement, il n'y a absolument aucun danger autant pour le citoyen que pour nos travailleurs.

LE PRÉSIDENT :

Donc, quand vous dites : « Il n'y a... »

M. CLAUDE GOSSELIN :

On le fait de façon sécuritaire.

LE PRÉSIDENT :

Quand vous dites -- je sais, là, je vais vous donner la parole, monsieur Lalancette -- mais quand vous dites : « Il n'y a aucun danger », ça veut dire que, selon vous, il n'y a aucune remise en suspension dans l'air de fibres d'amiante?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Il y en a un peu, on est à l'intérieur de la norme, mais nos examens pulmonaires et la santé de nos travailleurs -- puis à la sortie, tantôt, à l'arrêt, je me suis informé de ceux qui ont pris leur retraite, ils ont tous vécu un petit peu plus long, puis il n'y a aucune de ces personnes-là qui a été... qui a eu des problèmes pulmonaires, même après; à son décès, ils sont décédés pour d'autres choses, mais pas pour les poumons.

LE PRÉSIDENT :

Vous savez que la norme canadienne a baissé de 1 à 0,1 fibre par cc, ou fibre par millilitre, et que lors de la première rencontre sectorielle, à laquelle participait notamment la CNESST, il y a eu un énoncé à l'effet que la valeur limite d'exposition de 1 fibre par millilitre pour les travailleurs devrait baisser, chose -- énoncé auquel la CNESST a donné son aval.

Dans une optique où la concentration -- la valeur limite d'exposition ou la valeur admissible était... descendait à 0,1, vous nous aviez dit que les concentrations que vous retrouviez dans votre usine, là, variaient de 0,4 à 0,8, est-ce que vous auriez beaucoup de difficultés à respecter la valeur, une... éventuellement une nouvelle valeur limite fixée à 0,1 fibre par millilitre?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Bien, il y a toujours des technologies, mais je n'ai aucune idée. Je pense que j'aurais de la difficulté à rester performant, être capable de vendre encore mes sables. Oui, on pourrait faire des choses... peut-être qu'on pourrait améliorer, il y a toujours place à amélioration; à quel coût, avec quel équipement qu'on pourrait le faire? Pour le moment, tel qu'on est présentement...

LE PRÉSIDENT :

Pour le moment?

M. CLAUDE GOSSELIN :

... ce serait difficile...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. CLAUDE GOSSELIN :

... de descendre en bas de la norme qu'on a actuellement. Puis on pourrait peut-être l'amener avec des techniques, comme vous avez parlé vous-même, peut-être d'aspiration pour éliminer la machinerie qui se promène dans notre... Vous pouvez imaginer, à matin, là, à -23, dans mon plan, on opère, on va chercher la matière première après la halde puis on l'amène dans notre plan, c'est agréable! C'est une job. Mais il n'y a pas de... on n'a pas de poussière dans l'air à matin, c'est tout gelé, c'est plein de glace, c'est plein d'amiante -- pas d'amiante, de neige par-dessus les résidus. On n'a aucun... habituellement, l'hiver, c'est une période qu'on doit être à peu près à zéro.

LE PRÉSIDENT :

Puis quand vous les transportez par camions, les camions sont fermés hermétiquement, est-ce qu'ils sont juste recouverts d'une toile?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, les... le produit fini, les camions sont tous fermés...

LE PRÉSIDENT :

Mais le... non, mais le produit non...

M. CLAUDE GOSSELIN :

... par des toiles. La matière première, non, elle est transportée par un *loader*, une pelle *loader* ou une chargeuse mécanique, là, selon le bon terme en français, mais c'est... la distance n'est pas tellement longue entre le plan et la halde, on est près.

Mais, comme à matin, il n'y a pas de... On est en train d'expérimenter des nouveaux systèmes de chargement pour... avec un peu d'eau, mais l'hiver on n'est pas capable de l'opérer. Il faut opérer à sec, l'hiver, mais l'été on est capable d'opérer avec de l'eau.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lalancette?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Monsieur le président, j'ai juste un point sur l'homogénéité des lignes d'amiante que vous mentionniez un peu plus tôt. Les dépôts d'amiante du Québec s'alignent sur une ligne qui part du Vermont et qui se rend jusqu'en Gaspésie. Ça, c'est de la serpentine. La serpentine fibreuse, elle commence au lac Brompton et ça se termine à la rivière Chaudière, et dans les différents *tailings* qui s'échelonnent dans cette direction, lorsqu'on est du côté d'Asbestos, là, on est avec une quantité d'oxyde de magnésium dans la région de 37, 38 %, et elle s'en va en augmentant très légèrement, pour arriver à la mine Carey, où là, à ce moment-là, vous avez 41 % d'oxyde de magnésium. Quand vous êtes sur le site d'une mine donnée, sur un site donné, les changements en magnésium sont inférieurs à 1 % en MgO. Alors ça, c'est la situation pour l'ensemble du Québec.

Pour revenir aux sables Olimag, ces sables-là, il faut les voir comme ayant des propriétés uniques. Alors, le sable qu'on va chercher en siphonnant le fond de la mer, ou quand la plage est partie, en allant voler le sable sur une plage voisine pour l'amener sur la sienne, ces sables-là, ce sont...

LE PRÉSIDENT :

Je vous ferai remarquer que je n'ai jamais dit ça, là.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Non. Non, mais dans la vie, ça se fait, parce qu'on vole du sable actuellement dans ces contrées-là, c'est incroyable. Donc, le sable Olimag est très différent du sable, parce que le sable de silice -- le silice fracturé est un produit de fracture. Quand on l'utilise comme sable de jet, pour polir l'acier, par exemple, avant de mettre des peintures, dans les chantiers navals ou de construction, ce sable-là, lui, il génère énormément de poussières, qui sont d'ailleurs des poussières de silice hautement toxiques, alors que le sable Olimag n'est pas un produit de fracture, c'est un produit de cémentation, c'est-à-dire que le traitement thermique qui est fait chez Olimag sur les résidus d'amiante a tendance à cicatriser les fractures qui sont dans le sable et à donner une entité beaucoup plus dure, qui a la grande qualité de faire relativement très peu de poussière, et cette poussière-là, quand elle est faite, elle n'est pas toxique comme la poussière de silice. Alors, c'est ça qui fait la grande qualité du sable Olimag et sa

demande universelle, et même dans le désert d'Arabie, on va prendre le sable Olimag, non pas qu'on manque de sable dans le désert, mais tout simplement qu'on veut, dans l'opération, minimiser le niveau de poussière. Est-ce que je suis conforme?

LE PRÉSIDENT :

Mais il n'y a -- si je comprends bien, puis je vais céder la parole à ma collègue -- il n'y a aucune fibre d'amiante dans le sable d'Olimag?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non. Tous nos tests, on les fait faire dans les laboratoires spécialisés pulmonaires. Le meilleur, c'est un laboratoire qui est en Angleterre, au UK, c'est IOM, ils nous font nos tests de façon permanente. Vous pouvez vous imaginer, quand on est arrivé dans le marché européen, en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, ils nous ont tous reçus, ils nous ont regardés puis ils nous ont dit : « Wo! Tu ne le rentres pas tant que tu n'as pas fait tes preuves. » Ça fait qu'on leur a amené tous nos rapports. Ils ont utilisé leurs propres laboratoires, ils ont testé nos produits, puis on a maintenant le feu vert. On vend dans... moi, l'Europe, je le considère comme un pays, mais on vend comme dans huit pays d'Europe, rien qu'en Europe actuellement ces produits-là, pour énormément d'applications, parce qu'on n'est pas juste dans une application. Mais les produits sont réellement testés de façon régulière.

LE PRÉSIDENT :

Madame Gauthier?

LA COMMISSAIRE :

Oui, monsieur Gosselin, si vous permettez, étant donné que vous avez une grande expérience, votre entreprise est quand même établie, si je ne m'abuse, depuis 1986, donc vous en avez vu, vous avez eu pas mal d'interactions avec les divers milieux. La première chose, par rapport à la manutention que vous faites de cette matière première là, est-ce que vous avez des mesures d'atténuation justement pour ne pas qu'il y ait de fibres d'amiante qui se retrouvent dans l'air ambiant?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui. Premièrement, l'équipement motorisé qu'on a pour travailler dans la cour actuellement, c'est un équipement qui est à atmosphère positif, c'est dans le sens que les portes sont fermées, les vitres sont fermées, pour qu'il n'y ait au moins aucun accès à notre employé. Puis, deuxièmement, bien on est... dans les dompes elles-mêmes, quand on prend le *tailing*, comme je disais tantôt, l'hiver on n'a pas vraiment de besoin, le produit est très humide, puis à chaque fois qu'on le traite thermiquement, on perd

environ de 13 à 15 % d'humidité à l'intérieur du produit, parce qu'il y a une perte au feu qui... on voit que le produit, il est humide quand on le prend.

Mais de projet spécial dans la cour, on essaie actuellement des nouveaux équipements qui sont en démarrage pour alimenter notre four d'une façon bien différente à l'intérieur de l'usine, au lieu d'être à l'extérieur, avec des meilleurs contrôles de dépoussiérage, des meilleurs contrôles de toutes sortes pour, quand on va aller travailler mécaniquement, qu'on pourra arrêter le centre d'opérer, et que les employés qui vont pouvoir faire la mécanique, ils n'auront pas d'accès à la poussière.

LA COMMISSAIRE :

Votre entreprise est située dans le centre-ville de Thetford Mines, comme vous me l'avez spécifié, donc vous êtes à proximité de certaines résidences, est-ce qu'à ce moment-là vous avez fait des échantillons, des échantillonnages de l'air ambiant, des fibres d'amiante qui pourraient être transportées dans l'air ambiant?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, on a fait des tests avec la CSST. La seule poussière qu'il peut y avoir qui sort de chez nous, c'est la poussière qui est après calcination, dans laquelle il n'y a pas d'amiante. Ça fait que cette poussière-là, on la ... ça arrive de temps en temps qu'on peut avoir des difficultés avec nos chambres de dépoussiérage pour quelques heures, il peut y avoir un peu de poussière dans l'air, mais il n'y a pas de fibres d'amiante à l'intérieur.

LA COMMISSAIRE :

Mais par rapport à la manutention, lorsque vous allez chercher sur les *tailings*, justement, la matière, est-ce qu'à ce moment-là vous avez, avec la CNESST, analysé justement la remise en suspension de fibres d'amiante?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, c'est... nos tests qu'on a faits en... le dernier qu'on a fait, c'est en 2010, c'est là qu'on avait 0.4, c'était dans le milieu de notre terrain, où est-ce que les... la machinerie travaillait, où est-ce que les employés manipulaient les résidus, puis on n'a jamais dépassé le 0.4 de poussière d'amiante dans l'air, avant l'alimentation.

LA COMMISSAIRE :

Et une dernière question, juste peut-être un petit peu par rapport à l'acceptabilité sociale,

effectivement, vu que vous êtes à proximité des résidences, est-ce que vous avez eu des discussions avec les propriétés voisines, est-ce qu'il y a eu des mesures d'atténuation qui ont été mises à leur demande ou?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, bien...

LA COMMISSAIRE :

Non, tout va bien?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, tout va bien.

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. CLAUDE GOSSELIN :

On a eu, comme d'autres, à l'occasion ça s'est mal... des fois, une fin de semaine... Parce que nos chambres de dépoussiérage ont des températures de 500 degrés, ça fait que quand la chambre elle brise un dimanche matin, on n'est pas capable de rentrer dans la chambre pour aller le réparer, il faut éteindre puis il faut aller démancher les sacs, ça fait que ça peut arriver que, pendant quelques heures, on peut avoir des poussières dans l'air. Les gens devaient se demander qu'est-ce qui se passait, mais ce n'est pas des poussières toxiques, c'était des poussières... Mais on a, de plus en plus, tous nos systèmes sont faits en double. Maintenant, on est capable d'arrêter les chambres puis d'en opérer avec une autre. Ça fait qu'on a bâti des opérations qui fait qu'actuellement on... quand une chose comme ça nous arrive, on est capable de le contrôler.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Bérard.

M. GUY BÉRARD :

Oui, en complément de réponse, nous -- peut-être que ça pourrait vous intéresser -- on a fait faire des tests cet été pour les talus, quand on, effectivement, on les prend, parce qu'on avait fait une

demande de certificat d'autorisation pour la mine Johnson, et ce qu'on voulait, c'est pouvoir y mettre des résidus amiantés, et c'est relativement près de la ville aussi. Et cette demande a été refusée, puis présentement on est en attente du BAPE et/ou en judiciarisation, là, il faudra décider si on poursuit ou pas. Mais ce qui est arrivé, c'est que pour se préparer, on a fait faire des tests indépendants par le CTMP de Thetford Mines, et on a fait 16 semaines de tests l'été, où on prenait les résidus des haldes, on les mettait dans des dix roues, on faisait entrer les dix roues et on pompait les dix roues à côté du... de la mine Johnson, du trou de la dépression de la mine Johnson, et là, on prenait un bulldozer et on poussait tout ça là-dedans, et on avait cinq stations qui étaient... qui prenaient le nombre de fibres dans l'air, l'émanation de fibres dans l'air.

On a travaillé quatre semaines... C'était quatre heures par jour, les simulations, on avait une journée par semaine pendant 16 semaines. Les quatre premières semaines, c'était uniquement pour établir le bruit de fond; les quatre -- les huit semaines suivantes, c'était pour établir, en faisant les travaux, les simulations avec les dix roues, et caetera; et les quatre dernières semaines, c'était pour voir s'il y avait une espèce d'effet sur le bruit de fond ou quand est-ce que le bruit de fond revenait normal. Et puis les résultats ont été assez surprenants, parce que le bruit de fond qu'on a mesuré était 0,0040, et on dit que le bruit à Thetford Mines était 0,0043 -- j'ai entendu 31 tantôt, là, mais ça dépend des études qui sont faites -- puis la caractérisation de ces bruits de fond là, comme tout le monde le sait, là, n'est pas faite. Donc, c'est très difficile de savoir aujourd'hui quel serait le bruit de fond, mais là, on est en hiver, mais c'est en été.

Un point que nous avons fait attention, on a pris 100 % de nos tests par journées ensoleillées...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, puis pendant les travaux?

M. GUY BÉRARD :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Pendant les travaux, c'était 0,043?

M. GUY BÉRARD :

Avant les travaux, c'était 00,40.

LE PRÉSIDENT :

Excusez, combien de zéros après la virgule?

M. GUY BÉRARD :

Zéro, zéro, le même que le bruit de fond.

LE PRÉSIDENT :

Zéro virgule...?

M. GUY BÉRARD :

0,0040.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et pendant les travaux?

M. GUY BÉRARD :

Pendant les travaux : 00,40.

LE PRÉSIDENT :

0,004...

M. GUY BÉRARD :

Quatre zéro, aucun changement. Et...

LE PRÉSIDENT :

Aucun changement pendant les travaux?

M. GUY BÉRARD :

Pendant les travaux. Et après les travaux...

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. GUY BÉRARD :

... c'est resté encore aux mêmes choses. Et on avait cinq stations qui étaient autour, je peux vous donner la localisation des stations qui étaient...

LE PRÉSIDENT :

Vous avez un rapport là-dessus?

M. GUY BÉRARD :

Oui, on a un rapport là-dessus.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous pouvez le déposer?

M. GUY BÉRARD :

Tout à fait, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Ça ne sera pas confidentiel?

M. GUY BÉRARD :

Non, pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GUY BÉRARD :

De toute façon, il va être déposé si on va en judiciarisation, ou si on fait la demande de CA, ou

si... ça fait qu'il n'y a aucun problème, nous pouvons vous le remettre.

LE PRÉSIDENT :

Et comment vous l'expliquez?

M. GUY BÉRARD :

Bien, premièrement, il y a un niveau d'humidité dans les résidus de 15 %. Si vous regardez, quand on parlait de...

LE PRÉSIDENT :

Vous l'avez humidifié vous-même ou c'est le niveau d'humidité naturel?

M. GUY BÉRARD :

Nous, on ne l'a même -- on ne l'a pas humidifié. Ce que nous avons fait, par contre, c'est que, à la demande du ministère de l'Environnement, lorsqu'on va sur les sites, ils nous demandent d'humidifier les routes où les camions vont, ça fait que ça, nous le faisons.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. GUY BÉRARD :

Puis comme je disais, 100 % des tests ont été faits de journées ensoleillées, et pas après une averse, ça fait que s'il avait plu, on attendait deux ou trois jours. On essayait de mettre les conditions les plus défavorables.

LE PRÉSIDENT :

Le pire scénario.

M. GUY BÉRARD :

Exact, on voulait mesurer le pire scénario pour voir dans quoi on s'embarquait et/ou si ça valait la peine de continuer. Et on a obtenu ces résultats-là...

LE PRÉSIDENT :

Mais je reviens à l'explication. Donc, vous avez avancé le fait que 15 -- il y avait un taux d'humidité de 15 %?

M. GUY BÉRARD :

Dans les résidus amiantés.

LE PRÉSIDENT :

Ça expliquerait ces résultats?

M. GUY BÉRARD :

Bien, ça explique que c'est déjà humidifié. Nous, on les...

LE PRÉSIDENT :

Oui, non, je comprends.

M. GUY BÉRARD :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

Mais, selon vous, est-ce qu'il y aurait d'autres raisons ou ça serait la seule raison?

M. GUY BÉRARD :

Bien, je dois admettre que c'est surprenant. On a même un film -- je pourrais essayer de vous le faire parvenir, il faudrait que je voie si je peux mettre la main dessus -- on a un film où on voit le dix roues domper la matière, et on ne voit aucune poussière. Puis il ne fallait pas qu'il y en ait, parce que s'il y en avait eu, évidemment, nos instruments de mesure l'auraient attrapée.

LE PRÉSIDENT :

À cause de l'humidité, selon vous?

M. GUY BÉRARD :

Et on avait... le cinquième poste de mesure était au cégep de Thetford Mines, à côté du CTMP, et les... il n'y a eu aucun impact évidemment au cégep, c'est sûr, c'est beaucoup plus loin, mais les quatre en périphérie d'où...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GUY BÉRARD :

... on faisait les essais, il n'y en a pas eu non plus. Et on l'a fait avec les deux méthodes, MOCP et c'est la méthode de... par électronique.

LE PRÉSIDENT :

MET, microscopie électronique en transmission?

M. GUY BÉRARD :

Oui, MET, effectivement. Ça fait qu'on a fait 10 % de nos essais MET, puis le reste des essais étaient par MOCP.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Fournier?

Merci, monsieur Bérard. Donc, je m'attends à ce que vous nous déposiez le document.

M. GUY BÉRARD :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. JOËL FOURNIER :

J'aimerais peut-être compléter sur ce type d'étude. Vous... peut-être que vous ne le savez pas, nous, on a acheté les sociétés Magnola.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. JOËL FOURNIER :

Donc, précédent investissement majeur de la part de Noranda, qui a investi au-delà d'un milliard pour faire son projet à l'époque; on parle des années 97 à 2003. C'est... vous n'êtes pas sans savoir que, avant d'investir un tel montant d'argent, on fait aussi beaucoup d'études de caractérisation. Noranda s'est aussi posée la question, bien sûr, de la sécurité des populations, des travailleurs, c'est une évidence. Donc, ils avaient fait faire une étude, que nous on a *acquérie* en acquérant les sociétés. C'est une étude qui avait été faite au *CMTP*, qui est le Centre de technologie minérale et plasturgie de Thetford Mines. Une très belle étude, très détaillée, un bon investissement, ça, je peux vous le dire, beaucoup de sous qui avaient été mis là-dedans.

En fait, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont pris plusieurs tonnes de matériel et, là-dessus, ils ont fait un mélange pour l'homogénéiser au maximum, et ce qu'ils ont fait, tout simplement, ils l'ont passé sur des tamis vibrants et en mettant une très grosse ventilation, un peu comme reproduire la façon dont l'amiante était extraite à l'époque, mais avec beaucoup plus de CFM ou de puissance, O.K., donc pour vraiment aller chercher qu'est-ce qu'il reste comme fibres à l'intérieur, et les mesures ensuite étaient captées dans un sac, donc ces fibres-là, et on les pesait, donc on pesait par rapport aux résidus le poids des fibres qui avaient été captées. Ce qu'on appelle la fibre libre -- nous, on a des tableaux, ces tableaux-là ont clairement démontré dans cette étude que la quantité de fibres libres est toujours inférieure à 2 % de la masse totale. Donc, il y a très peu de fibres libres, en fait, dans ces matériaux-là. On est allé ensuite pousser l'étude...

LE PRÉSIDENT :

Mais par rapport à une masse?

M. JOËL FOURNIER :

Par rapport à la masse.

LE PRÉSIDENT :

Pas par rapport au nombre?

M. JOËL FOURNIER :

Non, c'est par rapport massique, le ratio massique.

LE PRÉSIDENT :

Et par rapport au nombre de poussières ou...

M. JOËL FOURNIER :

Bien là, c'est vraiment toute la poussière, donc peut-être qu'il y a, dans ce 1 % là, il y a plusieurs autres poussières aussi qui ont été captées ou enlevées.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JOËL FOURNIER :

Donc, ce n'est pas nécessairement 1 % de fibres, ça pourrait être même moins. Ensuite...

LE PRÉSIDENT :

Ou plus.

M. JOËL FOURNIER :

Non, parce que là, si vous avez une fibre... Bien, laissez-moi juste terminer, si vous permettez.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, allez-y.

M. JOËL FOURNIER :

Ensuite, ce qu'ils ont fait, c'est qu'ils ont broyé la matière. Ils ont continué à broyer pour la rendre

très fine. Ils ont refait le test pour aller voir s'ils étaient capables encore d'extraire de la fibre, O.K. ? Et c'est là où on arrivait à des fibres totales, O.K., d'environ 3 à 4 %. Donc, la fibre, elle est en grande partie -- celle qui reste et qui n'a pas été extraite pendant le processus d'extraction -- elle est encore prise dans une gangue de roche, qui est principalement la lizardite, on en a parlé, ça a été discuté. Donc, principalement la lizardite, elle est toujours capturée à l'intérieur, elle n'est pas volatile, elle n'est pas biodisponible. Elle ne s'envole pas dans l'air. C'est rare que de la roche ça vole dans les airs ou qu'on respire ça, là. Donc ça, ça n'existe pas. Ça, c'est un fait, donc, et cette étude-là, qui a été très détaillée, a été très très bien faite.

Nous, on s'est amusé à regarder que si on transpose ça dans le monde réel, par exemple, quand on va aller manipuler ces matières-là, O.K., qu'est-ce que ça prendrait pour que toutes ces fibres-là soient mises en suspension? Il faudrait faire un *screen*, comme on -- d'ailleurs, on va avoir une espèce de tamis, où on va enlever les roches de deux pouces, mais il faudrait que celui-ci soit exposé à un vent de 54 kilomètres/heure constamment, ce qui correspond à un grand vent, là, où les arbres se promènent d'un bord à l'autre, là, un très vent fort, et ce, pendant toute la durée où on travaillerait, pour avoir peut-être une chance de libérer environ le 1 % de fibres. Donc, la probabilité est très faible. Ce qui donne que, en fait, l'émission résultant de nos opérations futures, selon ces tests-là -- et ça a été démontré à l'époque où Noranda a opéré -- il n'y a eu aucune problématique de poussières ou de fibres d'amiante dans l'air qui a été démontrée, et tout ça fait que nous on est très confiant de pouvoir opérer de façon sécuritaire pour les populations, d'autant plus qu'actuellement on fait, bien sûr, tout ce qui est relatif aux mesures, et c'est prévu dans notre CA d'environnement de faire des mesures périodiques, donc constantes, pour être capable d'évaluer si nos opérations relâchent des fibres d'amiante dans l'air.

J'aimerais juste finir sur une chose. On a parlé tout à l'heure d'étude de dispersion. Nous, on a fait une demande de CA pour l'usine qu'on a faite, un processus -- quand on parle de difficultés, là -- laborieux. Ça a pris 17 mois pour obtenir un CA. Ça, dans la vie d'une entreprise, là, quand vous survivez à ça, puis vous ne dormez pas parce que vous avez un *burn rate* puis que les actionnaires deviennent impatients, ce n'est pas facile. Ça, c'est des difficultés réelles. En 17 mois, on est arrivé à faire, entre autres, une étude de dispersion. L'étude de dispersion, on l'a faite, selon la demande du ministère, sur une norme d'exposition, que monsieur Adam expliquait, à 4×10^{-6} . J'aimerais juste que les gens réalisent que 4×10^{-6} , c'est tellement bas qu'il n'existe aucune technologie pour mesurer ça. Aucune technologie ne peut mesurer ça.

LE PRÉSIDENT :

Et comment vous l'avez mesuré?

M. JOËL FOURNIER :

On ne peut pas le mesurer, c'est une simulation. On nous a demandé de faire une simulation

là-dessus. Mais comment on peut l'appliquer? Donc, une des difficultés, c'est qu'il n'y a pas de norme. Ça prend... On peut bien essayer de vivre avec une norme, mais si n'importe qui lève la main dans un ministère pour dire : « Vous devez faire tel niveau », alors que ça ne fait aucun sens parce qu'on ne peut pas le mesurer, c'est une difficulté majeure pour nous. Donc nous, on n'a pas de problème, on a respecté la demande, mais en bout de ligne, on se dit : d'un point de vue opérationnel, comment on peut mettre ça en opération? Il n'y a pas de variation dans le bruit de fond, donc est-ce que c'est négatif ou c'est positif? Il n'y a pas de technologie pour mesurer ça. C'est un peu ça.

LE COMMISSAIRE :

Donc, ce que vous nous dites, c'est que les modèles de dispersion vous disent qu'il n'y a pas de remise en circulation plus élevée que le bruit de fond, mais si vous voulez aller confirmer ça sur le terrain, il n'y a pas de méthode qui permette d'aller le mesurer?

M. JOËL FOURNIER :

C'est beaucoup trop bas.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. JOËL FOURNIER :

C'est beaucoup trop bas en termes de ce qu'on s'attend en termes d'émissions. Et tout ça fait, avec toutes les étapes... Vous devez comprendre que, nous, quand on est arrivé dans ce projet-là, on parle de quand même un début en 2012, ça fait huit ans qu'on a le bâton du pèlerin et qu'on essaie de trouver une, comment dire, une valorisation à ces matières-là, en huit ans, il a fallu convaincre des investisseurs de mettre des sommes importantes. On a plus de 16 millions d'investis dans notre projet, on s'apprête à faire une phase d'environ 100 millions actuellement, puis ça va résulter ensuite à une phase où on monte à 50 000 tonnes, qui est de l'ordre de tout près d'un milliard d'investissements complémentaires; 350 emplois, un impact majeur pour la région. C'est vraiment un projet... un projet très structurant. Basé sur le fait qu'on repart un peu sur les infrastructures de Magnola, mais avec un procédé amélioré, O.K., donc ça, c'est un de nos gros avantages.

Convaincre des investisseurs qu'il n'y a pas de problématiques reliées à ça, ça nous a demandé bien sûr beaucoup d'exercices de démonstration, O.K., de science pour démontrer ça. Démontrer aussi qu'on détruisait la fibre, il a fallu le faire, de façon précise, claire et nette. Et ça, la science était éloquente, ce n'était pas difficile. Ce que monsieur Lalancette parlait tout à l'heure, au niveau de la destruction acide, c'est connu depuis les années 50. En 52, il y avait déjà des publications là-dessus

très... dans des revues, c'est publié. Donc, c'était connu que le HCI faisait ça, il n'y avait pas de difficulté à démontrer ça. Mais, malgré tout, la perception au niveau de l'investisseur était extrêmement dur à passer par-dessus, et avec tout le contexte, ou les questions que vous aviez tout à l'heure -- la Chine, est-ce que c'est vrai, est-ce que ce n'est plus vrai -- on a dû toujours, au niveau de difficultés, démontrer clairement que, non, ce n'est plus le cas, on n'est plus dans les mêmes situations que c'était à l'époque et autres. Donc ça, ça fait partie des difficultés intrinsèques à un projet comme le nôtre.

Je ne serais pas honnête de vous cacher que le BAPE, quand c'est arrivé, nous, on ne l'attendait pas, ça a créé un gros... on va dire, une grande incertitude chez les investisseurs. Mon collègue, ici, qui s'y connaît en finances, dit toujours : « Il n'y a rien de plus frileux qu'un investisseur. » Si vous arrivez pour dire à quelqu'un : « Il faudrait que tu investisses dans notre projet environ 100 millions, ou 50 millions sur un montage financier, mais on ne sait pas si le gouvernement va donner le go au bout de la ligne », bien, c'est sûr qu'il va vous dire : « Bien, attendez. » Ça vient de finir. Sauf que, pendant ce temps-là, vous avez 15 employés, vous avez des infrastructures à maintenir, vous avez un -- comment dire? -- un *burn rate*, comme on appelle en bon canadien, qui continue à rouler, et puis ça, c'est très dommageable parce que là, on descend les... on descend nos finances, on est obligé de se mettre un peu sur le *hold*, d'attendre, ce n'est vraiment pas facile. Vraiment pas facile. Ça, c'est un niveau de difficultés important pour nous, on ne peut pas le cacher.

LA COMMISSAIRE :

Oui, je vais revenir à l'étude de dispersion, justement parce que vous nous avez mentionné que c'est très difficile de respecter les critères qui sont établis, donc les seuils qui sont établis par le MELCC. Dans votre démarche, est-ce qu'ils vous ont demandé des mesures d'atténuation?

M. JOËL FOURNIER :

Bien, peut-être... peut-être Guy pourra...

LA COMMISSAIRE :

Plus par rapport à la manutention, parce que j'imagine que c'est à ce niveau-là, là, que vous allez... que vous avez des difficultés à rencontrer, là, le 1×10^{-6} -- le 4×10^{-6} ?

M. GUY ADAM :

Oui, les mesures de contrôle ont été mises en place pour rencontrer le 4×10^{-6} . Donc, ces mesures-là sont... ont été établies, ont été révisées, ont été modifiées pour éventuellement rencontrer le 4×10^{-6} , qui ne fait pas beaucoup de sens dans le milieu, mais qui est un seuil qui a été demandé par le ministère de l'Environnement.

LA COMMISSAIRE :

Puis qu'est-ce que vous entendez par « mesures »?

M. GUY ADAM :

Par exemple, le chargement se fait avec une bruine, qui fait en sorte qu'il y a... on minimise les émissions dans l'atmosphère; on a une distance d'un kilomètre entre les haldes puis notre usine; la route, il y a un abat-poussière qui est mis sur la route; les camions sont fermés; l'entreposage est fait en dessous d'une... dôme, puis il y a un système qui maintient certaines opérations sous vide, avec un système d'abat-poussière -- pas d'abat-poussière, mais de filtration à haute performance, *baghouse*. Tout ça mis ensemble fait en sorte que notre contribution c'est quatre fibres par mètre cube, puis c'est une concentration... ça ne s'additionne pas à une concentration, ça dilue la concentration existante.

LA COMMISSAIRE :

Merci.

M. JOËL FOURNIER :

J'aimerais peut-être juste vous parler, pour compléter sur la notion du 4×10^{-6} . Ce n'est pas une norme, hein. C'est établi sur la base d'une étude qui... relative, qui a été faite aux États-Unis, qui démontrerait que pour une exposition, pendant une période de plus de 70 ans, une personne qui est exposée à ce taux-là, il y aurait une augmentation, par rapport aux cas de cancer général, de un cas par million qui pourrait être relié à ça. Dans un coin comme le nôtre, qui est... nous, l'usine... je ne peux pas parler pour mes collègues, mais nous, l'usine est en plein milieu d'un champ, là, c'est des cabanes à sucre qu'il y a autour, la probabilité d'avoir une exposition pour quelqu'un sur 70 ans est totalement impossible, mais malgré tout, on nous demande des... de faire des simulations basées sur des choses comme ça. C'est des aberrances. C'est totalement aberrant.

LE PRÉSIDENT :

En fait, oui, je pense que le rapport du... le rapport sectoriel du ministère de l'Environnement, bien qu'il... à ce niveau-là, par rapport à la concentration de 4×10^{-6} , bien qu'il contienne une petite erreur, montre bien que finalement ils ont utilisé l'unité de risque qui a été déterminée par l'Agence de protection de l'environnement américain, unité de risque de 1 sur 1 000 000, effectivement, qui est considérée par la société comme étant un risque négligeable, mais peut être très élevé, comme le disait monsieur, je pense, Boudreault -- non, c'est monsieur Bérard, si c'était pour un de ses enfants. Mais, en même temps, lors de la rencontre avec les chercheurs, on nous a indiqué que les... le risque acceptable, il va falloir le définir -- il y a quelqu'un de... votre collègue qui travaille en acceptabilité, là --

mais le risque acceptable pourrait être dans certains cas 1 sur 100 000, et 1 sur 10 000. Donc, c'est... le 1 sur 1 000 000 n'est pas quelque chose de statique, c'est tout simplement considéré comme un risque négligeable. Donc, si on prend ce risque négligeable puis on regarde la concentration à laquelle il correspond, effectivement, ça correspond à 4×10^{-6} fibre par millilitre.

En tout cas, je voulais juste apporter, ajouter un peu d'informations à ce que vous venez de dire, monsieur Fournier.

M. JOËL FOURNIER :

70 ans d'exposition.

LE PRÉSIDENT :

Bien, toutes les substances cancérigènes, selon ce que j'ai compris de ce qui nous a été fourni comme informations, quand on calcule un risque cancérigène, il faut regarder l'exposition pendant toute la durée de vie. Donc, ça peut être 70 ans. C'est sûr que pour certains pays, d'Afrique noire en particulier, ça ne s'applique pas, là, d'après l'information que j'ai eue, mais ça s'applique sur 70 ans, même des fois 80 ans, effectivement.

Oui, monsieur Sylvestre, vous vouliez la parole.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Bonjour, Olivier Sylvestre, Englobe. Donc, projets de végétalisation dans plusieurs sites miniers en Estrie et à Thetford aussi. Je voulais juste, en fait, appuyer la discussion que monsieur Bérard et monsieur Fournier ont dit à propos de remanier les stériles. Nous autres, ça fait 15 ans qu'on fait de la végétalisation sur le site de la mine Jeffrey, on a des données d'échantillonnage d'air qui datent de... on en a depuis le début, mais on a nos données, qu'on va présenter à la commission, datent de depuis 2011. À tous les ans, on fait des tests sur la qualité de l'air. On a poussé beaucoup, beaucoup les tests qu'on a faits sur les travaux, parce que bien qu'on fasse de la végétalisation, donc on ne fait pas de la valorisation de résidus amiantés, là, mais on a remanié les résidus amiantés, les stériles miniers, grossiers ou les résidus fins, là, provenant du moulin, dans les deux cas, puis quand on a fait ces remaniements-là, on a fait des tests d'air ambiant, des tests d'air machine, des tests d'air sur les employés, donc en ville versus nos opérations, on a même fait des suivis d'air de façon hebdomadaire pendant un an. On a essayé de pousser la science le plus possible, pour avoir l'assurance que nos travailleurs travaillent dans un milieu sécuritaire et qu'on n'augmente pas le bruit de fond de l'air ambiant. Donc, on a beaucoup de données à ce niveau-là qu'on va présenter à la commission.

LE PRÉSIDENT :

Dans le cadre d'un mémoire?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Mais, t'sais, mon point c'est qu'on arrive au même résultat, puis on n'a jamais noté...

LE PRÉSIDENT :

C'est-à-dire quoi?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Bien, c'est-à-dire qu'on n'a jamais été même proche de la norme de 0,1 fibre par centimètre cube, donc on est loin du 1 fibre par centimètre cube, et plus souvent qu'autrement on est en dessous du seuil de détection. Il n'y a pas de fibre dans l'air qui est détectée dans nos machines. On a des camions de transport qui passent à côté des pompes, on en a sur nos contremaîtres, pelles mécaniques, bulldozers, *loaders*, on a des stations en ville versus sur nos travaux, puis on ne capte pas de fibres dans l'air. Puis, il faut comprendre... moi, je pense, un principe qui est important là-dedans, c'est qu'on est à l'extérieur, on n'est pas dans... on n'est pas en train de faire une réhabilitation d'un site amianté intérieur, où on peut respirer deux, trois fois le volume d'air qu'il y a dans une pièce. À l'extérieur, il y a une dilution incroyable, donc c'est pour... c'est une des raisons qui explique qu'on ne capte pas les poussières.

On a fait les tests, nous autres aussi, bien entendu, dans les pires conditions, donc les conditions les plus secs, mais les conditions les plus secs n'ont pas démontré plus de fibres dans l'air. Plus de poussières, oui, mais pas plus de fibres, parce que la fibre n'est pas disponible. On est sur des résidus de stériles miniers, donc qui étaient déclassés pour le moulin, ou des résidus qui provenaient des rejets de... du moulin, donc dans les deux cas, la quantité d'amiante est déclarée, mais elle est négligeable. Puis, naturellement, les quatre saisons au Québec font en sorte qu'il y a quand même un impact important sur la disponibilité de la fibre dans l'air.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Nous allons passer à la prochaine question.

LE COMMISSAIRE :

Il y a monsieur Bérard.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Monsieur Bérard.

M. GUY BÉRARD :

Juste peut-être une clarification. Le « négligeable » dont il parle, pour la CNESST -- pas pour la CNESST, pour les tests en environnement, en volume à volume, c'est de 20 à 40 %. Parce que quand vous allez prendre cette roche-là puis vous allez la pulvériser selon la méthode d'analyse de l'IRSST...

LE PRÉSIDENT :

Ah! Oui oui oui oui oui oui.

M. GUY BÉRARD :

... vous allez atteindre de 20 à 40 % volume en volume.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. GUY BÉRARD :

Et c'est pour ça qu'il y a souvent de la confusion, parce que les gens s'imaginent qu'il y a 40 % d'amiante dans les résidus, mais c'est totalement faux, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Ça a été corrigé à plusieurs -- bien, pas « corrigé », ça a été précisé...

M. GUY BÉRARD :

Ça a été discuté.

LE PRÉSIDENT :

... à plusieurs reprises et expliqué lors de la première partie de l'audience publique, et même lors de la rencontre sectorielle que nous avons eue avec les différents ministères, quelqu'un du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles s'est fait un malin plaisir de nous le rappeler.

M. GUY BÉRARD :

Mais c'est un peu comme si on voulait mesurer -- un de mes collègues m'a déjà dit, et je trouvais l'analyse intéressante... l'analogie intéressante -- c'est comme mesurer la longueur d'un deux par quatre avec une balance. Merci.

QUESTION 5

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur.

Alors, on prend une dernière question avant le lunch.

« Quelles sont les principales émissions attendues en fonction des technologies présentement utilisées dans les études pilotes? »

Puis, de grâce, je ne voudrais pas qu'on fasse une démonstration de la qualité du procédé et toute la mécanique qui a été mise pour essayer de réduire, on ne pourra vraiment pas examiner ça dans le cadre de notre mandat, mais nous sommes intéressés à savoir qu'est-ce qui... avec ces procédés-là, à quoi devrait-on s'attendre comme émissions? Pas en termes quantitatifs, en termes qualitatifs, bien sûr.

Monsieur Fournier?

M. JOËL FOURNIER :

Bien nous, comme je disais, on opère une usine pilote depuis maintenant, je dirais, trois ans. Pendant trois ans, on prend donc du résidu, on le traite, on le lixivie, on fait l'extraction, on produit du

métal avec une cellule d'électrolyse, donc on fait vraiment, comment dire, la production de métal. Encore une fois, la technologie que nous on utilise est quand même assez différente de celle de Magnola, principalement au niveau de la cellule d'électrolyse, c'est totalement, comment dire, une cellule différente, mais aussi au niveau de la technologie de séchage.

Pour ce qui est de la manutention qu'on a faite au niveau de l'usine, bien on reçoit le matériel, nous, donc le matériel a été déjà préparé à l'extérieur dans une usine spécialisée, hein, donc on l'a fait faire. Nous, on ne fait que l'introduire dans l'usine pilote, dans ce qu'on appelle un *hub*, donc on le met dedans et avec... il y a tout des systèmes avec des *baghouses* pour capter toute poussière qui pourrait en résulter. On n'a jamais observé de poussière dans l'air ou quoi que ce soit, il n'y a absolument rien qui en lève quand vous le mettez dedans. La matière, on l'a vue, c'est... on confirme les chiffres qui ont été donnés ici, ça arrive, ça a déjà 10 à 15 % d'humidité en contenu. C'est déjà humide, le matériel.

LE PRÉSIDENT :

Mais en termes d'émissions?

M. JOËL FOURNIER :

On ne voit rien. En termes d'émissions, on n'a rien vu.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais vous faites de l'échantillonnage?

M. JOËL FOURNIER :

On... Bien, sur l'échelle pilote, c'est tellement petit qu'on n'en a pas fait.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JOËL FOURNIER :

D'ailleurs, on ne voyait même pas rien, là, t'sais, on prend le matériel, on le rentre dans des *hubs* fermés, on ne peut pas... c'est difficile à échantillonner, puis au niveau du *baghouse*, on ne capte rien. S'il y avait eu des poussières, on l'aurait capté là; on ne voit rien, on n'accumule rien dans le sac, donc c'est... s'il n'y en a pas dans l'aspiration, je ne vois pas pourquoi les gens en aspireraient autour, là. Ils aspirent beaucoup moins fort; on n'a pas de ventilateur dans le corps.

Ça fait que ça, c'est la première logique.

Puis au niveau du reste, pour ce qui est des émissions au niveau de la cellule ou autres, c'est sûr que ça sent un peu le chlore parce qu'on travaille avec du chlore, mais on a essayé de mesurer s'il y avait d'autre chose qui était émis, rien qu'on a réussi à détecter.

LE PRÉSIDENT :

Puis au niveau de l'usine de transit?

M. JOËL FOURNIER :

Vous dites, entre l'usine...

LE PRÉSIDENT :

Entre la vôtre et les haldes.

M. JOËL FOURNIER :

Et les haldes? Nous, on est sur notre propre site, donc on a environ 600 mètres à parcourir entre les deux pour amener le matériel. On l'amène directement. Ce qui est anticipé, c'est vraiment de le mettre dans un camion avec une bâche fermée et puis de l'amener à l'usine.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais...

LA COMMISSAIRE :

Je veux juste bien comprendre. Si j'ai bien compris -- puis je suis désolée si j'ai mal compris -- le concassage, là, ça, c'est sous-traité?

M. JOËL FOURNIER :

Oui, on l'avait sous-traité pour cette partie-là parce qu'on ne voulait pas le faire sur le site actuellement, là, on n'était pas équipé pour ça.

LA COMMISSAIRE :

Mais est-ce que c'est à ce moment-là qu'il y a le risque d'émission de fibres d'amiante dans...

M. JOËL FOURNIER :

Quand vous concassez le matériel, vous pouvez en émettre, mais c'est là où c'est fait dans des systèmes fermés, des concasseurs fermés, qui sont collectés avec des systèmes d'aspiration puis de collection des poussières.

LA COMMISSAIRE :

Puis le...

M. JOËL FOURNIER :

Donc, il y a des *baghouses* directement collectés là-dessus.

LA COMMISSAIRE :

Et le transport pour ce sous-traitant-là, il est situé où?

M. JOËL FOURNIER :

Ah, le sous-traitant est à l'extérieur, on l'a fait faire... on l'a transporté dans des contenants fermés, puis...

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. JOËL FOURNIER :

... il est allé là-bas, avec... Ce n'est pas parti sur la route, là, ça n'a pas été transporté sur des kilomètres sur la route, c'est parti dans des systèmes, des sacs fermés, dans une *van* fermée, puis c'est parti comme ça. Puis eux, ils l'ont traité là.

LA COMMISSAIRE :

Puis est-ce que ce sous-traitant-là, est-ce que son nom est public, est-ce que vous pouvez nous

le révéler ou vous préférez le garder pour vous?

M. JOËL FOURNIER :

Disons... oui.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Merci.

LE COMMISSAIRE :

J'ai une question aussi en lien avec ça. Le sous-traitant, est-ce que quelqu'un lui a émis un certificat d'autorisation ou est-ce qu'il est soumis à des règles qui vont faire en sorte que les émissions, la remise en suspension des fibres va être contrôlée?

M. JOËL FOURNIER :

C'est des sous-traitants qui ne font que ça, donc ils font du traitement minier, du broyage minier et autres. Ils ont des permis pour faire... l'autorisation de faire des tests sur plusieurs résidus miniers. Donc, c'est un centre accrédité pour ça, ils font ça.

LE COMMISSAIRE :

O.K. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Et les autres, est-ce que vous avez quelque chose à ajouter ou?

M. PAUL BOUDREAU :

Bien, je vous dirais, au niveau des principales émissions, on en a tous parlé, c'est au niveau des émissions de poussière qu'il faut contrôler, au niveau du prélèvement du matériau. Peut-être juste une petite précision sur ce que...

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous avez des dépoussiéreurs, forcément?

M. PAUL BOUDREAU :

Oui. Je peux vous dire qu'à ce niveau-là on a travaillé avec des firmes de génie minier, spécialisées dans des opérations de sites miniers, pour... on a investigué toutes les options, incluant l'option de pompage que vous avez mentionnée, qu'il est possible de faire, mais qui n'est pas sans problèmes non plus, parce que vous devez toujours quelque part prendre le matériau, le transporter, le mettre dans un mélangeur, ajouter de l'eau et après ça le pomper, ça fait que vous n'éliminez pas le besoin à la machinerie...

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. PAUL BOUDREAU :

... puis aux émissions à l'origine. Dans notre cas, l'usine est située collée sur le site des halles, on est à quelques centaines de mètres. On met en place tout ce qui a été mis dans les recommandations au niveau des contrôles d'émissions de poussière, de rabat-poussière normé, machinerie hermétique et tout. Donc, c'est comme un standard dans l'industrie puis les gens...

LE PRÉSIDENT :

Je comprends, là, mais en termes...

M. PAUL BOUDREAU :

... respectent les normes.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends, vous respectez les normes, mais en termes d'émissions, vous émettez quoi?

M. PAUL BOUDREAU :

Bien là, on n'a pas encore d'usine réelle. Ce qu'on... ce qu'on peut vous dire, c'est qu'on a travaillé avec les normes de l'industrie, que si on opère, qu'est-ce que ça va donner...

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. PAUL BOUDREAU :

... parce qu'on n'a pas fait d'opérations sur le site encore.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et vous vous attendez à quoi?

M. PAUL BOUDREAU :

Bien, on a... la prochaine étape, ça va être de faire ça. On est rendu à l'étude environnementale à faire avec le ministère de l'Environnement. Ça, ça va être couvert à l'intérieur de ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. PAUL BOUDREAU :

On n'a pas de données. Puis en termes d'autres d'émissions, bien il y a du CO₂ qui est émis par les opérations thermiques qu'on fait, mais on n'a aucune émission de produits chimiques autres de produite.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Monsieur Lemieux?

M. DAVID LEMIEUX :

Oui. Donc, peut-être juste pour reprendre un peu les mêmes points qui ont été abordés, dans notre cas, on est aussi à l'étape pilote, donc on n'a pas encore de projection sur ce qu'on va émettre ou pas...

LE PRÉSIDENT :

Mais dans les études pilotes, dans ces essais-là, vous... j'imagine vous devez faire des simulations pour avoir une appréciation de ce qui pourrait éventuellement être émis, non?

M. DAVID LEMIEUX :

Ce n'est pas quelque chose qu'on a fait pour l'instant.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. DAVID LEMIEUX :

C'est quelque chose qu'on prévoyait faire dans l'étude de faisabilité, avec des firmes... ce n'est pas nous qui le font à l'interne, là, c'est sous-contracté à des firmes d'ingénierie pour l'usine.....

LE PRÉSIDENT :

Parce que, je me dis, si vous... si votre procédé amène des émissions X, Y, Z, et que ces émissions-là vont être extrêmement difficiles à contrôler, pourquoi investir en amont?

M. DAVID LEMIEUX :

Donc ça, c'est pour la partie, disons, poussière. Les autres émissions, dans notre cas, il n'y a pas de... le procédé comme tel ne génère pas d'autres gaz, donc il n'y a pas de sous-produits dans le procédé comme tel, donc notre principale émission devient le CO₂. On a du gaz naturel qu'on a besoin de brûler...

LE PRÉSIDENT :

Hum hum, hum hum.

M. DAVID LEMIEUX :

... pour faire de la vapeur, et caetera, donc... Puis pour expliquer un peu ce qu'on fait, notre procédé puis nos brevets, là, on a quatre brevets sur notre procédé de fabrication de fertilisant. On a eu du support de fonds verts, si on veut, là, du fédéral, entre autres *STDC*, là, qui est connu, sur la base que le fertilisant qu'on produit est un fertilisant qui existe déjà, mais le procédé traditionnel pour fabriquer ce fertilisant-là opère à très haute température, 6 à 700 degrés Celsius. Dans notre cas, nos brevets, avec une approche différente, avec un intermédiaire de réaction avec du méthanol, là, on limite les températures du procédé à 100 degrés Celsius, donc avec beaucoup moins de température, mais aussi beaucoup moins de consommation d'énergie, donc moins d'émissions de gaz à effet de serre. Donc, cette partie-là a été modélisée...

LE PRÉSIDENT :

Donc, il n'y a aucun rejet de composé de magnésium ou de potassium?

M. DAVID LEMIEUX :

Non, non, c'est... non. Par la nature même du procédé qu'on a, il n'y en a pas. Donc, c'est... ça revient beaucoup aux émissions de CO₂, puis là on... c'est important pour nous, la démonstration où on se compare par rapport au procédé traditionnel.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum, hum hum.

M. DAVID LEMIEUX :

Donc ça, cette partie-là est très bien modélisée. Ça faisait partie des critères d'admissibilité avec *STDC*, donc on a utilisé Enviro-access, qui est une firme bien connue et accréditée par *STDC*, pour la partie justement gaz à effet de serre.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci. Alors, nous allons arrêter pour une pause lunch. Les lunchs sont supposés être à l'extérieur, Geneviève? Et puis nous reprendrons à 1 h 15, c'est bon? Bon appétit.

**SUSPENSION DE LA RENCONTRE À 12 H 10
REPRISE DE LA RENCONTRE À 13 H 15**

**THÈME 2 : VERS LE DÉVELOPPEMENT D'UN CADRE DE VALORISATION
QUESTION 1**

LE PRÉSIDENT :

Mesdames, messieurs, j'espère que vous avez bien mangé.

Sans plus tarder, nous poursuivons avec la première question qui s'inscrit dans le cadre de valorisation éventuelle, et qui se lit comme suit :

« *Quels sont les principaux aspects qui devraient être intégrés dans un cadre de valorisation des résidus miniers amiantés?* »

Monsieur Bérard.

M. GUY BÉRARD :

Bien, je dirais que le premier, le plus important pour moi, c'est populationnel, de s'assurer que ce que nous faisons ou ce que nous ferions ne peut pas affecter la population. Je fais une distinction entre la population et les travailleurs parce qu'avec la CNESST, l'endroit en Amérique où on est le plus sévère pour les produits amiantés pour les travailleurs, c'est au Québec. On est cinq fois plus sévère qu'ailleurs en Amérique, avec la norme sur les matériaux, la quantité dans les matériaux, et non pas la norme dans l'air. Ça fait que je pense que la première chose qui a de l'importance, c'est dans l'air, pour les populations.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Oui, monsieur Boudreault?

M. PAUL BOUDREAUULT :

Je parle en fonction de nos besoins, dans nos discussions pour faire avancer nos projets, mais ce qu'il faut, c'est qu'on ait des normes très claires, qui sont bien justifiées dans le contexte du Québec dans lequel on opère, pas les données qu'on pige un petit peu partout sur la planète, qu'on *package* puis qu'on prend la plus sévère nécessairement. Donc, des données qui sont justifiées scientifiquement et sur des cas vraiment concrets au Québec. Parce que souvent le danger, c'est de sombrer dans des données qui n'ont plus aucune signification, qu'on nous impose, puis ça, bien c'est...

LE PRÉSIDENT :

Avez-vous des exemples?

M. PAUL BOUDREAUULT :

Bien, quand vous avez des... basé sur des études de santé qu'on n'est pas capable de relier avec l'impact réel puis à partir de la source d'émission puis comment on le mesure, ça devient compliqué. Puis on a vécu ça dans tous les programmes d'assainissement. Il y a un gros travail à faire au niveau de faire un ménage dans les données puis de les adapter au contexte du Québec, à notre climat, à notre bruit de fond puis de façon... sans compromis sur la sécurité, mais que ce soit des données qui sont justifiées scientifiquement puis dans les meilleures techniques utilisables et mesurables. O.K.? Ça fait

beaucoup de mots, là, mais ça veut dire : il faut être capable de le mesurer, il faut savoir d'où ça vient, il faut que ça fasse du sens. Puis on va se mettre -- on va se relever les manches puis on va y arriver. Je vous dirais, on est rendu là dans nos besoins.

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci. Monsieur Fournier?

M. JOËL FOURNIER :

Je pense que de prendre en cadre la valeur, comment dire, la création de richesse dans, comment dire, la possibilité de faire cette remédiation-là ou de faire cette valorisation-là, c'est quelque chose d'important. Bien sûr, je rejoins mon collègue dans le cadre des normes, parce que j'en ai présenté un exemple précédemment d'un cas qui était un peu aberrant, de norme qui n'était pas vraiment, comment dire, mesurable ou autres, ça, c'est des choses qu'on... à laquelle on se frappe.

Pour nous, pour tout ce qui est question de la santé, la sécurité, que ce soit des populations ou que ce soit des travailleurs, c'est sûr que, pour nous, il faut que ce soit basé sur des faits, donc pas simplement sur des approximations. Et les faits, bien l'analyse des faits peut se faire... par exemple, je vous donne un exemple, si on parle de... à la CNESST, parfois on va donner des données ou des méthodes de protection basées sur le contenu en amiante dans un matériau. Ce qui est dans le matériau, il n'est pas dans l'air. Donc, ça fait... il n'y a pas d'adéquation. Il y a une adéquation entre les deux qui ne fonctionne pas, là. Il y a quelque chose qui n'a pas de... qui n'a pas de logique. C'est ce qui est vraiment émis dans l'air, ce qui est vraiment factuel, donc à partir d'un seuil où il faut protéger les travailleurs et porter des protections et des masques et autres, et pas toujours y aller nécessairement à l'extrême, ce qui vient non praticable. Parce que c'est facile de dire : « À partir de tel seuil, on va protéger tout le monde. » Jusqu'à quel niveau? À un moment donné, ça ne devint plus applicable. Je m'explique. Si on va vers des normes qui sont trop extrêmes, que plus aucun travailleur ne peut approcher la proximité d'un dépôt comme ça sans porter un scaphandre quasi lunaire, bien ça devient pratiquement impossible d'opérer dans des conditions normales. Est-ce que le risque associé à ça est... justifierait ces moyens-là? Pour nous, ça ne ferait pas de sens. On parle ici de quelque chose qui peut poser une problématique aux poumons, donc ce qu'il faut, c'est avoir des normes qui dit : quand il y en a dans l'air, bien il faut porter un masque, tel type de masque ou tel type de protection, tel type de choses. Ça, c'est des vraies normes qui pourraient être établies, dans le respect, aussi, de ne pas toujours aller à l'autre extrême : « Il y a un risque, donc vous allez porter toutes les combinaisons individuelles avec des respirateurs autonomes. » Ça, c'est carrément extrême. Ces gens-là ne sont pas exposés à... ce n'est pas des pompiers qui rentrent dans un feu, là, on n'est pas la même chose. Ça fait que, c'est ça, baser les choses sur du factuel.

Je dis toujours, les... comment dire? Quand on regarde la... d'où sont venus les dépôts, on l'a dit,

l'historique de ces mines-là -- je pense que vous avez fait une excellente présentation, au début, de l'histoire de ces mines-là -- ces mines-là ont été commencées, par exemple pour Jeffrey Mine, environ en 1875, quelque chose comme ça, 1875 de mémoire. Ces tas-là ou ces montagnes-là se sont créés sur plusieurs générations, plusieurs plusieurs générations; c'était des trains, des bulldozers qui poussaient ça, toutes sortes de machineries qui ont fait... qui ont travaillé là-dessus pendant des années. Les populations vivaient autour, il y a toujours eu des populations. À notre connaissance, nous -- on en parlera tout à l'heure -- on a des comités citoyens en place, on parle beaucoup avec nos citoyens, on est très impliqué dans la communauté, on ne nous a jamais rapporté de grosses problématiques de santé sur plusieurs générations, là. Il y aurait eu beaucoup de choses observables chez les fermiers qui vivaient autour, on n'en a jamais vu. Donc ça, c'est un fait. Nous, on se base sur des faits, de dire : maintenant, si on y va, valoriser ça, est-ce que soudainement ça deviendrait un gros problème? On a de la difficulté à voir la logique derrière un, comment dire, un argumentaire comme ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

M. JOËL FOURNIER :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Lemieux et madame François.

M. DAVID LEMIEUX :

Peut-être juste pour amener un autre aspect, là, qui va être important dans tous les projets de valorisation : il n'y a aucun procédé qui valorise à 100 % la matière première. Donc, dans tous les cas -- dans votre cas, je pense que c'est 0.4 tonne par tonne, dans notre cas c'est plutôt 0.85 tonne de matière résiduelle qui ressort du procédé, une fois qu'on a extrait la portion de magnésium qu'on veut valoriser. On a déjà parlé qu'on est capable de démontrer que ces produits-là n'ont plus d'amiante. Ça va être important dans le développement des projets d'avoir... de savoir qu'est-ce qu'on va pouvoir faire avec ces résidus-là du procédé, qu'est-ce qui va être demandé, qu'est-ce qui va être permis comme site d'enfouissement puis comme normes ou construction du site d'enfouissement. L'idée étant de ne pas aller avec un... à partir du moment où on peut démontrer qu'on a un procédé qui enlève complètement la fibre, on va espérer qu'ils ne nous demanderont pas de le traiter comme s'il en restait encore dedans, avec des membranes puis toutes les mesures qui viendraient avec, donc ça, parce que ça peut venir avec des coûts importants.

Bon, tous ces projets-là, évidemment, sont... on a les résidus, mais on a aussi l'ancienne mine, la plupart étaient des mines à ciel ouvert, ça ne s'applique pas dans tous les projets, mais il y a... c'est... les anciennes mines à ciel ouvert sont remplies d'eau, en bonne proportion. Ça peut être une façon de disposer, pour aller noyer puis avoir... les résidus. Ça fait qu'il n'y a pas de... en tout cas, nous, jusqu'à date, on n'a pas eu d'indication claire sur qu'est-ce qu'il va être possible de faire avec les résidus de notre procédé, puis ça va être un des aspects importants parce que c'est beaucoup de tonnage annuel.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame François.

Mme FABIENNE FRANÇOIS :

Oui, donc je pense qu'il faut prendre un petit peu de recul vis-à-vis de ces différents aspects. Je pense qu'il faudra bien faire attention à la différence entre la phase manutention, manipulation de la matière première et les phases des différents procédés, qui sont tous différents les uns des autres, et vraiment la vision ne sera pas du tout la même.

Je pense que, pour revenir sur ce que disait monsieur Fournier, il y a possibilité de voir les choses vis-à-vis des matières qui sont en suspension dans l'air. Pour revenir à ce qui est fait aujourd'hui, on a des équipements de protection individuelle et des équipements de protection collective, d'ailleurs, qui sont demandés en fonction du contenu des matériaux et des procédés techniques qui sont utilisés pour les traiter -- on va dire ça comme ça -- alors que, finalement, ce qui est vraiment important, c'est ce qui va être inhalé par les travailleurs, et donc l'empoussièrement réel qu'on a dans une phase de travail. Donc, de réellement aller chercher l'empoussièrement réel qu'on a pendant cette phase de travail et adapter les protections collectives et individuelles en fonction de cet empoussièrement-là, et non pas d'un empoussièrement envisagé, on va dire, par rapport à des interventions sur ces matériaux.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame. Oui, monsieur Boudreault.

M. PAUL BOUDREAU :

Je veux remercier monsieur Lemieux, il vient de me rappeler un point important. Il faudrait qu'il y ait de la flexibilité lorsqu'on envisage les solutions environnementales qui sont sécuritaires et satisfaisantes. Exemple : l'utilisation de la carrière qui a été excavée, qu'on a mis un matériel contaminé à côté, qu'on se propose de décontaminer, et puis que le sous-produit qu'on ne peut pas valoriser, pour certaines raisons commerciales ou réglementaires, on puisse le remettre dans le trou puis rendre ça de façon parfaitement, là, conforme au respect de l'environnement.

Ce qu'on s'est fait dire, exemple, en discutant avec le ministère de l'Environnement, c'est que : « Ah! Bien, il y avait des règlements sur les carrières et sablières, on ne peut pas faire ça », et tout. Je pense que là, il faut ouvrir, éliminer des frontières qui avaient des raisons d'exister dans le temps, qui, aujourd'hui, ne s'appliqueraient pas dans un contexte comme ça. Ça fait que c'est bien important qu'ils envisagent les solutions à la lumière d'aujourd'hui puis d'ajuster les règlements peut-être qui existent dans divers organismes, qui étaient là pour certaines raisons, mais que là, pour la problématique de la gestion de ces matériaux-là, il devrait y avoir de la flexibilité et de l'ouverture à réévaluer tout ça.

LE PRÉSIDENT :

Nous avons une question qui touche justement la valorisation des résidus de la valorisation, qui rentre dans le cadre de l'économie circulaire à laquelle vous avez fait allusion. Donc, je vais conserver mes questions quand on présentera cette question-là. Donc, la valorisation des résidus de valorisation.

Monsieur Fournier, ensuite monsieur Bérard.

M. JOËL FOURNIER :

Peut-être, en écoutant parler mes collègues, je me faisais la réflexion, un élément important à intégrer quand on considère si oui ou non c'est intéressant de faire la valorisation de ces matériaux-là, c'est... pour nous, par exemple -- et c'est le cas aussi pour certains des projets qui sont ici -- on a un impact important sur, comment dire, les gaz à effet de serre sur la planète. Vous le savez, quand on fait un BAPE, c'est des enjeux de santé publique qu'on regarde. On a un enjeu relié à l'amiante, mais nous, quand on fait l'analyse et qu'on regarde d'un point de vue de l'impact qu'on peut avoir sur les changements climatiques, c'est quelque chose d'important à intégrer dans notre réflexion, parce que les changements climatiques, dans les 20 prochaines années, je pense qu'il n'y a personne ici qui ignore que ça va être un gros défi d'un point de vue, comment dire, santé publique, de façon très importante au niveau mondial. Donc, c'est un aspect intéressant à considérer aussi et à évaluer.

LE PRÉSIDENT :

Et vous croyez que les entreprises actuelles peuvent ou font des choses à cet effet-là dès maintenant, dans leurs études pilotes?

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait. Bien nous, quand on a fait justement les évaluations, pour le magnésium qu'on va produire, des quantités de CO₂ qu'on va...

LE PRÉSIDENT :

Rejeter.

M. JOËL FOURNIER :

... épargner, rejeter, donc faire sauver sur la planète pour l'utilisation dans les transports, écoutez, on a fait les calculs en équivalent de véhicules.

C'est quoi donc l'équivalent en véhicules, pour 50 000 tonnes?

M. GUY ADAM :

50 000 tonnes, c'est comme 220 000 véhicules, dans cet ordre de grandeur là.

M. JOËL FOURNIER :

220 000 véhicules qu'on retire de la circulation, pour une usine comme la nôtre, l'équivalent de.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. JOËL FOURNIER :

C'est plus d'impacts que le train du REM qui a coûté quatre milliards. C'est des impacts directs, ça, pour la bonne santé de la planète, disons-le comme ça. Donc, c'est vraiment intéressant. Puis si nous on ne le fait pas, bien ça va être les Chinois qui vont continuer à le faire, en polluant 50 fois plus. Donc, ça va se faire pareil; la croissance est là, elle n'arrêtera pas.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

LE COMMISSAIRE :

Justement, j'ai une question là-dessus, monsieur Fournier. Je me demandais ce matin -- et là, c'est sans aucun égard, là, à la position que je pourrais avoir sur le sujet -- donc vous faites l'adéquation que chaque tonne que vous faites et que vous vendez à l'international, c'est une tonne qui ne sera pas produite par les Japonais?

M. JOËL FOURNIER :

Par les Chinois.

LE COMMISSAIRE :

Par les Chinois, pardon.

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait. Écoutez, on ne fait pas... nous, on dit : il y a une croissance. Il y a une croissance d'environ 9 % par année. Donc, actuellement, avec un marché d'environ un million de tonnes, 9 % ça représente une demande qui augmente d'environ 80, 90 000 tonnes par année, actuellement. Ces 90 000 tonnes là, la nature ou l'économie a horreur du vide, elle va se remplir.

LE COMMISSAIRE :

Oui.

M. JOËL FOURNIER :

Nous, on veut rentrer dans ce marché-là, combler ça avec un produit qui est beaucoup plus équitable d'un point de vue environnemental, beaucoup plus intéressant, et puis c'est ce que ça fait.

Je vais vous donner un exemple intéressant, pour vous illustrer. Dans le domaine de l'aluminium, vous avez tous entendu parler d'un projet majeur qui s'appelle ELYSIS, qui est un aluminium qu'on veut produire en limitant les émissions de CO₂. C'est un gros projet actuellement au Québec, où le gouvernement investit, Alcan, je crois que c'est Apple puis Reynolds aussi, en fait Alcoa, qui se sont tous mis ensemble pour faire un gros projet majeur de nouvelle technologie de production d'aluminium sans CO₂. Pourquoi? Parce qu'il y a un besoin. L'industrie automobile principalement doit intégrer dans ses modèles d'affaires, O.K., maintenant, pour les nouvelles régulations, réglementations au niveau des émissions, ils doivent inclure tout le cycle de vie du véhicule, autrement dit : comment le métal a été produit, la section comment le véhicule est construit, le manufacturier, l'utilisation du véhicule et le recyclage du véhicule. Donc, le choix des matériaux est déterminé en fonction de tous ces éléments-là. Si vous partez avec un matériau qui a beaucoup de CO₂ dedans, bien l'économie, même s'il est plus léger, que vous sauvez dans l'utilisation, un pour un, vous n'avez peut-être pas le gain que vous aviez escompté. Actuellement, on a un gros projet de ce type-là donc de produire de l'aluminium vert.

Nous, on arrive avec une approche de magnésium vert. Je vous ai dit tout à l'heure, l'aluminium qui est envoyé dans ces automobiles-là, c'est un aluminium qui va contenir du magnésium. Le

magnésium actuellement, il arrive de Chine avec un fort contenu CO₂. Donc, vous travaillez fort pour faire un aluminium qui est vert, puis vous le contaminez avec du CO₂ parce que vous mettez du magnésium dedans. Donc, vous faites un produit où vous avez fait beaucoup d'efforts, mais en bout de ligne, dans le véhicule, vous avez encore la même balance, vous avez encore beaucoup de CO₂. Donc, c'est intéressant d'avoir un produit comme nous autres. Ça, c'est intéressant parce que c'est des chiffres concrets. Quand on transfère ça dans l'industrie automobile -- mon collègue l'a bien illustré -- le poids, c'est directement relié aux émissions. Le secteur des transports, c'est un des très gros émetteurs de CO₂.

LE PRÉSIDENT :

Si la Chine devenait un producteur vert...

M. JOËL FOURNIER :

Hum hum.

LE PRÉSIDENT :

... est-ce que ça serait grave, il y aurait une incidence grave sur vous?

M. JOËL FOURNIER :

Ils essaient, actuellement, ils travaillent fort pour passer des méthodes thermales vers l'électrolyse. Il y a un gros projet actuellement en démarrage qu'ils essaient de lancer. Il n'est pas facile. Ils partent, eux, d'un sel, donc des sels de mer. D'ailleurs, on a des compétiteurs dans le monde, en Israël, aux États-Unis qui produisent du magnésium aussi à partir de sel de mer. Vous devez comprendre que le sel de mer contient 4 % de chlorure de magnésium, donc vous partez avec un sel qui est beaucoup moins concentré que les 25 % que nous on démarre, beaucoup d'étapes chimiques, technologie différente, relativement polluante, et ensuite après vous avez du chlore, vous devez disposer de ce chlore-là, parce que vous... bien, vous ne pouvez pas faire comme nous. Nous, c'est une boucle fermée, on récupère le chlore, on régénère de l'acide, et puis après ça, on fait comme un cycle fermé. Eux doivent vendre ça. Historiquement, ils vendaient ce chlore-là dans les industries des pâtes et papiers pour le blanchiment, mais maintenant il y a beaucoup -- de moins en moins de débouchés dans ces secteurs-là, on l'utilise de moins en moins, on s'en va plus vers les PVC, donc les polyvinyles chlorés pour faire des plastiques qui sont... qui servent aux fameuses bouteilles, puis là, ça entraîne toutes sortes d'autres débalancements au niveau du bilan environnemental de leur procédé.

Donc nous, on arrive vraiment avec une solution qui est très propre. On part avec un produit, contrairement aux Chinois, qui n'a pas de carbonate dedans, O.K., on le traite avec un produit propre,

puis c'est un procédé à boucle fermée pour faire un métal qui, directement, sauve, comment dire, au niveau des transports, des émissions de CO₂.

LE PRÉSIDENT :

Au fond, ce que vous nous dites, c'est que bien que la Chine ait entamé son processus de *verdisation* -- je ne sais pas si ça se dit -- ça va s'étendre quand même sur un horizon temporel assez long?

M. JOËL FOURNIER :

Oui, et non seulement ça va se transférer, ils vont aller vers là, c'est... je ne crois pas qu'ils vont pouvoir maintenir des productions polluantes comme ils le font actuellement, d'autant plus que ce n'est pas juste un problème environnemental, c'est un problème de coûts.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. JOËL FOURNIER :

Eux, pour faire le magnésium en utilisant un procédé thermal, ça consomme trois fois plus d'énergie puis ça requiert cinq fois plus de personnel, parce que c'est des procédés, comment dire, qu'on dit *batch*, O.K., thermal et *batch*. Ces choses-là, ce que ça fait, c'est qu'actuellement, avec l'augmentation des coûts de main-d'oeuvre en Chine, deviennent de moins en moins compétitifs actuellement sur les marchés, d'où les pressions à la hausse aussi pour les prix, donc les prix augmentent.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. JOËL FOURNIER :

Ces sociétés-là sont... éprouvent beaucoup de difficultés financières actuellement. Donc, c'est une balance. À un moment donné, on va aller vers d'autres choses. Mais à ce moment-là, nous, en quoi on est compétitif? On peut être compétitif parce qu'on a de l'énergie électrique qui est moins chère qu'eux. Les provinces où ils visent à faire ça, l'électricité actuellement, au niveau industriel, est environ à 10 ¢ le kilowatt. O.K.? Nous, ici, vous le savez, les tarifs industriels sont de l'ordre de 4 ¢ le kilowatt.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. JOËL FOURNIER :

Et l'énergie, ça représente pratiquement 50 % des coûts de production. Donc là, on est compétitif contre les Chinois. Donc, peu importe s'ils *aillent* vers d'autres choses, on pourra se maintenir.

LE COMMISSAIRE :

Encore une fois, c'est pour nourrir notre réflexion, je reviens sur le point que j'ai soulevé tout à l'heure. Donc, on parle de gain net en diminution de gaz à effet de serre que votre procédé peut apporter, et là, vous dites que vous vous inscrivez dans la croissance de 9 % par année, et donc c'est là que vous visez aller faire ces gains-là en termes de diminution de gaz à effet de serre, mais... et là, j'ai deux questions à vous poser : est-ce que les Chinois ne pourraient pas aller chercher ce gain-là à votre place? Parce que le prix du magnésium est le même, finalement, c'est mondial, vous ne le vendez pas moins cher que les Chinois, si je comprends bien, c'est un prix qui est coté, j'imagine, en Bourse ou... et...

M. JOËL FOURNIER :

Non. C'est...

LE COMMISSAIRE :

Oui, en tout cas, vous pourrez répondre, c'est ça, puis c'est pour ça que je pose la question.

Puis ma deuxième question, c'est : est-ce que les clients pourraient faire la différence, donc dire : « Bien nous, on veut s'inscrire dans une politique de réduction des gaz à effet de serre, donc on va les acheter de tel pays ou de tel procédé, plutôt que de tel autre »?

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait, c'est exactement l'exemple de l'aluminium. L'aluminium, les compagnies actuellement ne le font pas juste par gaité, c'est des investissements massifs, faire ça, donc ça... c'est parce que les clients le demandent de plus en plus. C'est la même chose, c'est la même logique. Nous, la pression vient des clients.

Encore une fois, pour dire à propos des Chinois, les Chinois, ça va... c'est une migration qui va

être lente au niveau de leur changement au niveau des techniques et des procédés. On ne peut pas remplacer 800 000 tonnes de production en deux ou trois ans, là, c'est... il faut oublier ça, c'est utopique. Donc, cette pollution-là va continuer encore pendant plusieurs années. Ça, c'est clair.

Peut-être tu veux ajouter quelque chose sur...

LE COMMISSAIRE :

Et le prix, il est fixé comment?

M. JOËL FOURNIER :

Ah! Le prix, O.K. Pour la question du prix, ça, c'est un vaste sujet. Pour vous donner un exemple, aux États-Unis actuellement il y a un embargo -- pas un embargo, mais il y a une taxe à l'importation sur le métal chinois, pour protéger l'industrie qui est là, actuellement, qui est basée en Utah, O.K., ils ont une seule usine qui produit du magnésium. Comme le magnésium est stratégique, ils ont mis une taxe à l'importation de 100 % sur le magnésium chinois. Donc, à 100 %, ce qui fait que le prix -- vous avez vu, il avait été fourni, je pense, par quelqu'un du ministère de l'Économie -- le prix FOB Chine, qui est vrai, c'est le prix FOB Chine, si vous l'achetez au port en Chine actuellement, il vaut environ 2 400 US la tonne; si vous l'achetez en Europe, à Rotterdam, vous allez le payer environ 3 500; puis si vous l'achetez aux États-Unis, il est environ 5 700. Donc ça, c'est les réalités du marché. Le marché est très divers, très discordant.

Les taxes à l'importation ont été établies en 2006, environ, et puis elles se sont toujours renouvelées à travers tous les gouvernements. À tous les cinq ans, ça se renouvelle. Je ne crois pas qu'avec le président Trump on va s'attendre d'avoir -- comment dire? -- que cette taxe-là va être enlevée. On la voit encore là pour de très nombreuses années, justement parce que la situation perdure, il n'y a pas de sources alternatives pour aller chercher des sources de magnésium, autres que la Chine, et la production locale qu'ils ont, donc, parce que leurs coûts sont très élevés là-bas. Donc, c'est... on s'inscrit dans cette logique-là. Vous avez vu récemment -- juste pour compléter là-dessus -- il y a eu une entente entre Canada, États-Unis qui est en cours de ratification, justement pour la fourniture de matériaux, matériaux stratégiques, matériaux qu'on dit critiques, vers... des États-Unis, pour limiter leur dépendance, donc on est en train de signer justement un accord avec le -- entre le Canada et les États-Unis à cet effet-là. Nous, on s'inscrit directement dans cette logique-là. Donc, on répond à la demande des clients, on répond à un besoin stratégique, on protège l'économie, et en plus, on fait du bien à l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

M. JOËL FOURNIER :

Peut-être tu voulais rajouter?

M. GUY ADAM :

Oui.

LE COMMISSAIRE :

Oui, il y a monsieur Adam qui voulait ajouter quelque chose.

M. GUY ADAM :

Indépendamment de ce que les Chinois font ou ne font pas en magnésium, le magnésium produit au Québec par Alliance Magnésium réduit de 20 tonnes les émissions de gaz à effet de serre sur la planète, indépendamment de ce que les Chinois font ou ne font pas. On peut tenir compte que les Chinois ont un procédé qui génère 25 tonnes de CO₂ par... mais juste la production de magnésium au Québec, si vous faites les calculs, utilisé dans le transport, ça réduit de 20 tonnes les émissions de gaz à effet de serre. L'existence de notre usine ou la non-existence de notre usine de 12 000 tonnes, c'est 130 000 tonnes de CO₂ de différence.

LE PRÉSIDENT :

Mais toujours par rapport à la Chine?

M. GUY ADAM :

Non. Oubliez la Chine. Oubliez la Chine, faites juste le calcul. Vous produisez du magnésium qui génère quatre tonnes de CO₂ par tonne de magnésium, ça évite 25 tonnes de magnésium -- de CO₂ par tonne de magnésium utilisée dans le transport. La Chine n'a rien à faire avec ça. Faites juste le calcul...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. GUY ADAM :

... vous sauvez 20 tonnes de CO₂ par tonne de magnésium fabriquée au Québec, indépendamment de ce que les Chinois font ou ne font pas.

LE COMMISSAIRE :

Et ça, vous disiez ce matin, si je me rappelle bien, que c'est basé sur une étude que vous avez fait faire par un consultant ou quelqu'un d'indépendant, est-ce que vous pourriez déposer cette étude-là à la commission?

M. GUY ADAM :

Oui, pas de problème. Avec Enviro-accès, ils ont comparé... eux, ils ont comparé avec la Chine, mais ça dit quand même, cette étude-là dit la quantité de GES que nous on génère, 4.4 tonnes. Puis le calcul pour arriver à 25 tonnes de réduction de gaz à effet de serre dans le transport, ça, ce n'est pas Enviro-accès, ça, c'est... il y a des études qui démontrent que si vous réduisez le poids de 10 % d'un véhicule, vous économisez de 6 à 7 % de carburant et vous faites une réduction de CO₂ de la même proportion. Faites ces calculs-là, oubliez la Chine, puis vous allez avoir une réduction de 20 tonnes de CO₂ par tonne de magnésium fabriquée au Québec.

M. JOËL FOURNIER :

Le détail...

LE COMMISSAIRE :

Ça, est-ce que ça sera présenté dans votre mémoire?

M. JOËL FOURNIER :

Oui, tout à fait, tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

Allez-y, monsieur Fournier.

M. JOËL FOURNIER :

Le détail des calculs et tout ça va être présenté dans notre mémoire, avec les références.

LE COMMISSAIRE :

Parfait, merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais prendre trois derniers pour cette question-là, et ensuite on passera à la question suivante.

Monsieur Bérard.

M. GUY BÉRARD:

Merci. Moi, je reviens sur les tonnages résiduels. Conjointement avec la SDE, nous, chez Société Asbestos, on possède -- Mazarin -- on possède environ 480 millions de pieds carrés de terrain dans la région de Thetford Mines, et on possède environ 225 millions de tonnes de résidus miniers amiantés. Avec tout ça, je pense que lorsqu'on fait les résidus, conjointement avec la SDE, on est en train de regarder une espèce de plan sur 50, 75 ans de comment on aimerait que... refaire le territoire avec les résidus, les mettre où, alors, on a parlé de les mettre dans le trou, on peut les mettre à côté, il y a une chose qui est certaine, c'est que pendant qu'on les fait, c'est facile à déplacer. Présentement, si vous voulez déplacer les 800 millions de tonnes estimées qu'il y a, ça coûterait probablement autour de 40 milliards, juste les déplacer, si on avait des camions puis on se promenait avec, là, pour les envoyer. Alors, pendant qu'on fait les travaux, nous, on croit que si on a un plan puis une vision d'ensemble de ce qu'on voudrait que ce territoire-là ressemble dans l'avenir... puis il y a eu des tests ou des études qui ont -- pas des études, mais des projets universitaires qui avaient été remis à un moment donné sur comment on pouvait valoriser au point de vue... que ce soit... en tout cas, la somme de la valeur du territoire dont on parle. Ça fait que je crois que ce serait une chose que nous pourrions faire pendant qu'on va sortir les ressources qui ont de la valeur, mais après ça, on peut aussi améliorer puis littéralement restaurer l'ensemble des sites miniers.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Gagnon.

M. ALEXANDRE GAGNON :

Oui, deux petits aspects. Un, je veux juste porter à votre attention de faire attention au fait qu'il va falloir que la réglementation qui soit mise en place laisse de la place à l'innovation. On a certains acteurs ici, peut-être qu'il y en aura d'autres dans le futur qui vont se déclarer, qui vont vouloir développer des projets, il va falloir que la réglementation laisse suffisamment de place pour qu'on ait des procédés autres. Comment qu'on peut faire ça? Évidemment, c'est en visant des cibles, des objectifs, des résultats, et non pas par des moyens, hein. Une réglementation qui fixe des moyens, ça vient un peu brimer l'innovation possible. Donc, fixer les résultats, important.

De l'autre côté, je viens renchérir sur un point qui a été émis au début, au niveau de s'assurer que

ça soit... les normes qui vont être mises en place soient appuyées scientifiquement. Je dis ça parce que, encore une fois, parfois les législateurs vont être portés à regarder, les joueurs déclarés vont dire : « Bien nous, on est capable de vivre avec une norme à tel niveau; nous, on est capable de vivre avec une norme à tel niveau », et puis le législateur va dire : « O.K. Bien, c'est beau, on va la mettre à ce niveau-là puisque tout le monde semble satisfait avec ce... ce niveau déclaré. » Encore une fois, il faut éviter, pour acheter un petit peu la paix, d'utiliser ça comme une base comme avec les joueurs en place actuellement. L'important, c'est de dire, justement au niveau économiquement, de laisser la place à des petits joueurs qui pourraient demain matin se déclarer, se rendre intéressants -- intéressés avec les résidus qui ne sont pas encore mis en exploitation par les personnes autour de la table actuellement, là. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous, monsieur Gagnon. Monsieur Boudreault.

M. PAUL BOUDREAU :

Pour revenir à votre question, ce qu'il faut considérer dans un cadre, ce qui est bien important, c'est : est-ce que j'ai amélioré la situation? O.K.? Entre la situation avant, la situation après, qu'est-ce qui s'est passé? Je vais vous en donner des chiffres, un peu, comment nous on voit ça, parce que ce qu'on veut faire, c'est une usine de production qui produirait 60 000 tonnes par année d'oxyde de magnésium. Pour faire ça, à chaque année on va avoir décontaminé 360 000 tonnes de résidus miniers, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de fibres amiantées dans le résidu, pour nous qui est un sable fin, que là il faut trouver des applications intéressantes. On va avoir réduit -- puis là, je me compare à la meilleure technologie dans le monde qui produit de l'oxyde de magnésium -- on va avoir réduit de 160 000 tonnes par année le CO₂ émis dans l'atmosphère par les producteurs d'oxyde de magnésium, parce qu'on va substituer notre produit à des produits qui sont actuellement plus polluants. Puis, en plus, mieux que ça, on va avoir préservé 120 000 tonnes de carbonate de magnésium sur la planète, qui est la façon naturelle que la planète stocke le CO₂, O.K., pour se protéger des surplus de CO₂ dans l'atmosphère, il y a un mécanisme, qui se passe sur des millénaires géologiques, qui stocke sous forme de carbonate de magnésium, et c'est là-dessus qu'on -- et c'est là-dedans qu'on pige quand on produit de l'oxyde de magnésium, alors on aura aussi préservé les ressources de la planète. Ça fait qu'il faut... de façon, je pense, de façon très très facile de calculer la situation avant et après, « Est-ce que j'ai amélioré la situation? », bien je pense que c'est un oui, puis je pense que, pour la population, ça devient évident.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que vous êtes conscient aussi que, nous, bien sûr, on peut apprécier vos commentaires de façon plus qualitative qu'autre chose parce que nous n'avons aucun outil pour nous permettre d'apprécier à sa juste valeur les chiffres que vous nous sortez, là. Je vous...

M. PAUL BOUDREAU :

Bien, on va vous déposer un mémoire, aussi. Nous, on va déposer un mémoire.

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais même si vous déposez le mémoire, ça prend quand même beaucoup d'informations, beaucoup d'études; ça prend quasiment l'étude du projet pour essayer de bien comprendre tous les chiffres que vous mettez. Ça ne veut pas dire qu'on ne peut pas l'apprécier autrement, là. Je voulais juste mettre une limitation à la portée de vos propos, là.

M. PAUL BOUDREAU :

Merci.

QUESTION 2

LE PRÉSIDENT :

Prochaine question. Donc :

« Quels sont les moyens mis en oeuvre ou qui pourraient être mis en oeuvre pour favoriser la valorisation des résidus miniers amiantés de façon sécuritaire? »

Bien sûr, ici et là, vous avez déjà abordé certains aspects, madame François a parlé des équipements de protection individuels et collectifs, vous avez parlé d'une valeur limite d'exposition, enfin, mais je... j'ouvre quand même la discussion parce que c'est un point important.

Oui, monsieur Lalancette?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Si on regarde l'ensemble des projets ici, on a un commun dénominateur dans chacun de ces projets, c'est-à-dire on prélève des *tailings* pour les transformer physiquement ou chimiquement par différents procédés pour obtenir en fin de ligne des produits qui sont dépourvus d'amiante.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'on en ferait une condition?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Bien, c'est-à-dire que tous les participants ici devront aller collecter des rejets miniers pour mettre en oeuvre leurs procédés. C'est comme un commun dénominateur à tous les projets.

LE PRÉSIDENT :

Non non, je comprends très bien, mais je vous demande : est-ce qu'on devrait en faire une condition pour tous les projets futurs?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Mais très sûrement que ce commun dénominateur là amène certaines conditions, qui ont été très bien énumérées par monsieur Fournier, par exemple, chez eux ou à d'autres endroits, et on voit se dessiner, dans l'information qui nous a été donnée aujourd'hui, quels sont les paramètres à surveiller pour pouvoir opérer d'une façon pratique, à la fois pratique et conforme à l'environnement quant aux émissions dans l'air de fibres. Si on examine les différents commentaires qui ont été faits autour de la table ici concernant la collecte de résidus miniers pour un procédé ou un autre, on voit ressortir des normes, des façons de procéder qui mènent à une opération qui est éminemment sécuritaire. Comme les produits qui résultent de ces traitements-là sont tous des produits dépourvus d'amiante, c'est vastement prouvé, la grande question au plan de l'environnement, de la sécurité de ces différents projets-là, bien c'est la collecte des résidus. Tous les problèmes liés à l'environnement résultant de l'utilisation des *tailings* se ramènent très fortement à cette question d'utilisation. Lorsqu'on a des résidus dans l'usine, qu'on tombe en phase humide, qu'on fait des dilutions chimiques ou des traitements thermiques, les questions ne se posent pas puis il ne reste plus d'amiante après dans le...

LE PRÉSIDENT :

Tout à fait.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

C'est parfaitement établi. Là où il reste une problématique, c'est toujours dans la cueillette des résidus pour les amener à l'usine pour les mettre en oeuvre.

Alors, il me semble, moi, que la question centrale pour les projets actuels puis les autres à venir se regroupe essentiellement autour de cette question de collecte des résidus pour les mettre en oeuvre dans un procédé.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Merci.

J'aurais une question à monsieur Sylvestre ou monsieur Gagnon. Non, monsieur Sylvestre. Est-ce que vous considérez la végétalisation comme étant une valorisation?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

En fait, non, on n'utilise pas le *tailing* minier, on le remanie par exemple pour pouvoir faire de la valorisation, c'est nécessaire, parce que sinon ce n'est pas accessible.

LE PRÉSIDENT :

Mais qu'est-ce que vous voulez dire « pour faire de la valorisation »? Qu'est-ce que vous faites?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Bien, de la végétalisation.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Donc, dans... en ce sens que les *tailings* miniers ont été conçus avec de la machinerie lourde de grosse -- de gros calibre, donc on a souvent des tas de 200 tonnes, des camions de mine qui ont laissé des tas de stériles miniers, ou le train qui a fait des buttes qui sont très escarpées, très hautes. Il faut nécessairement remanier le stérile pour pouvoir, après ça, appliquer la méthode de végétalisation qu'on utilise, qu'on fait. Donc, pour moi, les moyens qui doivent être mis en oeuvre pour favoriser la valorisation, moi je poserais la question, en fait : « de façon sécuritaire », est-ce que présentement ce n'est pas sécuritaire? Parce que, même ça, je pense que c'est une question qui se pose aujourd'hui. Nous, Englobe a fait beaucoup de suivis de la qualité de l'air quand on a remanié les *tailings* miniers, les résidus fins ou le stérile, puis dans tous les cas on n'a pas démontré...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

... on n'a pas de résultats qui démontrent de la fibre dans l'air. Donc, est-ce qu'il y a des moyens pour mettre... pour être plus sécuritaire? Bien oui, on peut arroser, effectivement, on peut mettre des équipements de protection personnels, on en a déjà par mesure préventive, mais avant, soyons sûrs qu'il y a au... bien, qu'il y a un enjeu, premièrement, là.

LE PRÉSIDENT :

Oui, on va discuter ce point-là dans quelques instants, là.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

O.K. Mais...

LE PRÉSIDENT :

Je pense que ça fait quelques fois que je le précise.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Mais, sinon, vous me posiez la question pour... si on considère la végétalisation une sorte de valorisation. Je vais reprendre un peu le... ce que le maire d'Asbestos a dit : oui, mais ce n'est pas la seule façon de le faire. Nous, on est vraiment en mode végétalisation du site, mais je pense qu'ici il y a beaucoup d'intérêt pour ce qu'il y a en dessous, ce qu'il y aurait en dessous de notre végétalisation ou ce qu'il y a de disponible comme minéraux.

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous avez réussi à me mêler.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Autant le début de votre réponse était limpide, autant la fin était...

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui?

LE PRÉSIDENT :

... déboussolante par rapport à la cohérence avec le début.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Bien, en fait...

LE PRÉSIDENT :

À la première... Votre première réaction, vous avez dit : « Non, ce n'est pas de la valorisation », puis vous avez fini en disant : « Oui, c'est de la valorisation », alors...

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Non, ce n'est pas de la valorisation du résidu amianté, donc non, ce n'en est pas.

LE PRÉSIDENT :

O.K. O.K. C'est une valorisation territoriale?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Exactement. Donc oui, il peut y avoir des projets, puis on en a aussi, j'en ai entendu parler durant la commission, le panic érigé comme biomasse qui peut être brûlée. Donc, une fois végétalisé, le site peut avoir une...

LE PRÉSIDENT :

Oui, je comprends.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

... peut avoir certains impacts positifs. On a d'ailleurs fait une étude de biodiversité sur les superficies revégétalisées par Englobe, plus de 200 hectares, là -- ce n'est pas un terrain de soccer, là, c'est grand -- puis la faune et la flore se sont réapproprié le territoire, on a même mis des ruchers puis

on fait du miel avec ce... ces sites-là. Donc, il y a une forme de valorisation, puis ça peut même être poussé plus loin, en récolte de biomasse ou autres projets, tout en ayant un... c'est ça, un site reverdi, si on veut.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

LA COMMISSAIRE :

Juste... je me posais une question. J'essaie de voir comment est-ce que ces projets de végétation -- végétalisation prend forme, est-ce que c'est à l'intérieur d'un plan de restauration? Parce que vous parlez de la mine Jeffrey, est-ce que c'est... il y a quelqu'un qui vous a engagé pour faire ça ou c'est une initiative seulement de votre entreprise?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Bien, c'est une bonne question. Il y a deux modèles : soit qu'on se fasse engager par soit le ministère de l'Environnement parce que c'est un site orphelin qui doit être réhabilité suite à un... des appels d'offres publics, là, ou engager aussi par des minières qui voudraient nos services de végétalisation. On a fait plusieurs sites dégradés, je dirais pas juste miniers, mais des parcs à résidus d'écorce, des sablières, des carrières qui sont devenues inexploitable, donc à revégétaliser.

Mais les modèles qu'on utilise présentement dans nos trois sites, à Thetford, Tring-Jonction puis Asbestos, ce n'est pas des modèles qui s'inscrivent dans le plan de *réhab*, dans le plan de réaménagement, de réhabilitation de la mine, c'est vraiment une initiative de partenariat qu'on a avec les propriétaires, puis on n'est pas payé par le propriétaire de la mine ou le gouvernement ou la Ville, on le fait parce que nous, notre intérêt n'est pas... notre modèle d'affaires est basé sur les matières qu'on valorise, donc les matières résiduelles fertilisantes principalement ou des sols contaminés aux hydrocarbures pétroliers -- ne pas confondre avec amiante, là -- qu'on décontamine et qu'on utilise pour végétaliser ces sites-là. Donc, pour nous, la mine d'amiante, ça pourrait être une mine de cuivre, ça pourrait être une mine de... ça pourrait être un site dégradé, ce n'est pas nécessairement relié à l'amiante en tant que telle, c'est juste que le site est stratégique géographiquement par rapport à nos contrats de valorisation de matières résiduelles.

Donc, on est dans l'Estrie, notamment, où est-ce qu'on est entouré de papetières, par exemple, et donc on a des contrats de gestion de matières résiduelles de papetières, du désencrage, donc du papier qui a été recyclé. Quand la fibre de bois est trop courte pour refaire du papier recyclé, ça devient un déchet organique pour ces papetières-là, par exemple, puis nous, notre travail, ce qu'on fait, c'est qu'on gère ces matières-là en centaines de milliers de tonnes par année, là, il y a beaucoup de volume

de matières organiques, et ces matières-là, au lieu d'être enfouies puis de causer des gaz à effet de serre, on les valorise principalement, 80, 90 % du temps, à l'agricole. Ça fait que c'est des matières organiques qui vont finir dans les champs, mais les champs -- les agriculteurs ne sont pas toujours disposés à prendre nos voyages qui sont... qui sont, disons, constants, là, on reçoit... on gère des matières... disons, un contrat, c'est un contrat de gestion pendant cinq ans à tous les jours, beau temps, mauvais temps, donc quand ce n'est pas *allable* aux champs, c'est là qu'on a besoin de *backup*, puis on utilise les sites miniers, entre autres, on a des sites de compostage, on a des chaudières à biomasse, mais les sites miniers font partie de notre éventail de solutions pour gérer des matières résiduelles fertilisantes ou des sols décontaminés.

LA COMMISSAIRE :

Et par rapport aux sites miniers, comment est-ce que vous établissez le lieu choisi? C'est vraiment suite à des ententes avec les propriétaires de...

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Mais est-ce que vous en ciblez des particuliers ou c'est seulement ceux qui démontrent un intérêt?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Encore une fois, c'est une bonne question. Dans le cas, disons, de... bien, c'est régional, on développe des sites... on a une équipe qui développe des sites en Ontario, partout au Québec, et chaque site a ses plus et ses moins. Il faut pouvoir trouver le propriétaire, premièrement, il faut pouvoir avoir une entente avec lui qui fait du sens pour nous, il faut que le site soit bien positionné géographiquement, il faut qu'on ait des gisements de matières aussi pour se rendre à ces sites-là. Donc, c'est un éventail de solutions, puis il faut... naturellement, le... il y a aussi l'enjeu du... j'allais dire, du *permitting*, là, mais tout le ministère de l'Environnement, au niveau des certificats d'autorisation, eux autres aussi, dans... en ce sens que tous nos projets sont cadrés par des certificats d'autorisation, donc des fois les délais du ministère de l'Environnement peuvent avoir un impact considérable sur le développement de sites, par exemple.

LA COMMISSAIRE :

Juste pour finaliser sur votre modèle d'affaires, si je comprends bien, c'est que vous avez fait le

calcul que c'est moins cher que de... de végétaliser que d'enfourir?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui, vraiment beaucoup moins cher, c'est... en ce sens que... Oui, c'est vraiment moins cher, puis non seulement que c'est moins cher, mais c'est même un outil de vente, là. Les papetières veulent s'associer à des gens qui vont valoriser leurs résidus organiques. Ils ne veulent pas, absolument pas que ça se retrouve dans le site d'enfouissement. Mais, au-delà de ça, déjà, il y a une taxe à l'enfouissement de 23 \$. Les tarifs à l'enfouissement sont considérables, tandis que nous, on peut valoriser des matières... En fait, les agriculteurs souhaitent obtenir nos matières, c'est juste que c'est une contrainte de gestion qui fait en sorte qu'on ne peut pas toujours leur fournir les matières.

Donc oui, c'est très écono... en fait, comme je disais tantôt, notre modèle d'affaires, en fait, on n'est pas payé pour faire ce qu'on fait, là, on végétalise des centaines d'hectares sur des sites miniers puis il n'y a personne qui nous paye pour le faire, donc ça a d'affaire à être viable économiquement juste à la gestion des matières.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Sylvestre, est-ce que ça serait... Bon, d'abord, j'imagine que vous ne végétalisez -- on revient aux résidus miniers amiantés -- vous ne végétalisez pas seulement des stériles, là, vous végétalisez des résidus miniers amiantés. Est-ce que ça serait envisageable, dans un éventuel cadre de valorisation qui pourrait durer un siècle et plus, que des haldes qui ont été végétalisées dans un futur prochain soient réutilisées pour de la valorisation des résidus miniers amiantés dans 100 ans?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui oui, absolument. Nous, la couche de végétalisation qu'on crée avec les recettes agronomiques, là, en fonction des matières disponibles, des matières résiduelles fertilisantes disponibles, ne vont jamais être plus épaisses que 30 centimètres, ça fait qu'on crée un sol sur un site qui est stérile, là, sur lequel la végétation ne pousse pas. Si on met des sols décontaminés ou faiblement contaminés pour le reboisement, on parle tout au plus d'un mètre. En fait, on peut même aller jusqu'à deux mètres, tout dépendant des essences d'arbres, mais c'est entre 30 centimètres et deux mètres d'épais, quand que présentement on a des centaines de mètres...

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

... d'épaisseur de matériaux. Donc, ça n'a pas été nécessairement fait, mais -- en fait, oui, ça a été fait, il y a un site qui a été végétalisé, l'ancien aéroport d'Asbestos a été végétalisé puis il a été, bon, remanié pour ensuite refaire un site industriel.

LE COMMISSAIRE :

O.K.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Ça fait que, oui oui, ça va rester accessible.

LE COMMISSAIRE :

Et je pose la question parce que c'est une hypothèse qui a été évoquée dans une autre rencontre sectorielle, là, donc, dans l'éventualité d'un cadre de valorisation qui pourrait durer un siècle et plus, donc ça pourrait être une situation ou une hypothèse ou une avenue donc temporaire ou qui permettrait, là, de redonner au paysage un aspect plus naturel, en attendant qu'il y ait de la valorisation. Donc, c'est la raison pour laquelle je vous posais cette question-là. Donc...

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Si je peux juste dire, après trois à cinq ans, les matières résiduelles fertilisantes se sont complètement compostées et on parle de terre, ça fait qu'on a pris des échantillons de cette terre-là, puis c'est une terre qui est redevenue... donc, t'sais, en fait même appauvrie parce que les plantes ont consommé tout ce qu'il y avait de fertilisant, là, si on veut, dans la matière qu'on a mise.

LE COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Avant de clore cette question, je reviens à une allusion qu'a faite monsieur Lalancette.

Je ne sais pas si j'ai bien fait la lecture de vos propos, mais est-ce que je dois comprendre dans vos propos que vous souhaiteriez que soient priorités les projets de valorisation qui permettent l'élimination de l'amiante des résidus miniers amiantés.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Bien, c'est-à-dire que ces projets-là vont contribuer à l'élimination, mais il faut bien être réaliste que, tous nos projets, même les plus grands, en rapport de la dimension des résidus d'amiante au Québec, on n'est pas en centaines, on est en millénaires dans nos échéances. Alors, le but de mon commentaire était pour dire que dans cette démarche qui mène éventuellement à des produits utiles à partir des *tailings*, l'étape qui est commune à tout le monde et qui est l'étape clé où il peut y avoir le plus d'exposition, c'est au moment de la cueillette des résidus. Ça, c'est commun à tous les projets. Alors, on a vu ici beaucoup de commentaires où on avait un très bon contrôle des circonstances au moment de cette cueillette. À partir de cette information-là, on peut développer un cadre de connaissances qui fait que, dans un projet X, présent ou futur, si on a une cueillette de résidus à faire, voici ce que l'expertise commune au Québec a déterminé...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

... comme conditions pour opérer correctement quant à l'émission de fibres.

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas tout à fait ça que j'avais compris, mais merci.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Oui, mais c'était le but de mon commentaire.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est bon. Merci beaucoup.

Monsieur Béliveau, ensuite monsieur Fournier, ensuite on passe à la ...

LE COMMISSAIRE :

Et madame François.

LE PRÉSIDENT :

Et madame François, et ensuite on passe à la prochaine question.

Oui, monsieur Béliveau.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Merci, Monsieur le président. Comme monsieur Lalancette mentionne, nos projets, on va tous toucher à la serpentine. Il faut juste comprendre... peut-être que je vais répéter des choses que les gens connaissent déjà, sauf que quand on... exemple, les équipements mobiles qu'on a besoin pour manipuler ce matériel-là, quand on parle que les cabines, exemple, du *loader*, quand tu commandes ton équipement, tu commandes avec des filtres HEPA, avec une pression positive, pour t'assurer de la protection à l'intérieur de l'employé. C'est la même chose pour le camion qui va transporter aussi la serpentine. Donc, c'est des choses que nous on va prendre en considération. Puis je voulais juste peut-être répéter qu'on ne négociera pas ce genre d'aspect là, et c'est sûr et certain, c'est basé sur les mesures prises, comme monsieur Sylvestre mentionnait. Si des mesures sont prises et ça dit qu'il y a un certain niveau de fibres libres d'amiante, on va tout mettre en place les technologies d'aujourd'hui pour protéger nos employés.

LE PRÉSIDENT :

Bien, puisque vous y êtes, je vais me lancer, de toute façon nous avons une question, mais justement c'est un des aspects que la CNESST nous a... a tenus, à l'effet que dès qu'il y a une possibilité -- je réduis ça à sa simple expression -- dès qu'il y a une possibilité d'exposition à de l'amiante, automatiquement l'employeur doit exiger la protection des travailleurs. Et la question qui se pose...

Es-tu capable de la trouver? Juste un instant, je vais la mettre, ça vaudrait la peine.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Aucun problème.

QUESTION 6

LE PRÉSIDENT :

Même si on ne suit pas l'ordre de... Voilà :

« Indépendamment de la concentration atmosphérique à laquelle pourraient être exposés les travailleurs, ceux-ci sont appelés à porter des équipements de protection. Cette approche vous semble-t-elle adéquate? Si oui, quelle est la portée de la valeur limite d'exposition? »

Et la question a été aussi claire que celle-ci, celle qui a été posée à la CNESST : « Si la valeur limite d'exposition elle est respectée -- actuellement, qu'on soit d'accord ou qu'on ne soit pas d'accord, elle est d'une fibre par millilitre -- si vous arrivez et elle est 0,8 litre... euh, fibre par millilitre, est-ce que vous exigez quand même que les travailleurs soient protégés? » Et la réponse est oui.

Alors, la question suivante : « Si la concentration elle est de 0,5; 0,1; 0,01? » La réponse est : « Oui, on exigerait qu'ils soient protégés. » Alors, c'est quoi votre point de vue, justement, vous qui parliez de ça?

M. RÉMI BÉLIVEAU :

C'est sûr et certain, on revient à la base : on ne veut pas exposer nos gens à des risques pour leur santé. Donc, c'est... nous, c'est notre devoir. Et c'est sûr et certain qu'on se ramène aux mesures. Si les mesures -- moi, je ne veux pas... Excusez, ça, c'est...

LE PRÉSIDENT :

Mais si la mesure est inférieure à la valeur limite admissible?

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Je vais protéger mes gens selon les risques et les mesures potentiels pour mes employés. De mettre une cabine avec des filtres HEPA dans le *loader* que je vais commander, ça coûte des sommes un peu plus, c'est un extra, comme une option d'un véhicule, je vais le faire pour protéger mes employés. Oui, on respecte la norme, oui, on respecte tout, je le mettrais pour protéger encore plus mes employés. Mais c'est bien important de...

LE PRÉSIDENT :

Vous le mettriez en tout temps?

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Oui, ça va être sur le *loader*.

LE PRÉSIDENT :

Bien, si vous le mettez sur le *loader* ou si vous le...

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Sur le camion.

LE PRÉSIDENT :

Oui oui, mais si vous devez aussi protéger vos travailleurs...

M. RÉMI BÉLIVEAU :

On va...

LE PRÉSIDENT :

... avec des vêtements Tyvek, avec des masques, avec... jusqu'où vous iriez? C'est ça la question, parce qu'elle est fondamentale, cette question.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

C'est basé sur des normes. Si...

LE PRÉSIDENT :

Bien, si la norme est respectée?

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Si la norme est respectée?

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est ça que je vous demande. C'est ça que je vous demande.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Bien, si la norme est respectée puis qu'on est correct, pourquoi qu'on protégerait plus nos

employés?

LE PRÉSIDENT :

C'est que vous considérez à ce moment-là que peut-être que la norme n'offre pas toutes les garanties nécessaires pour que vos travailleurs soient protégés.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Non, mais si disons qu'on a fait -- vous avez fait des tests, vous sortez une norme, on la respecte, de faire de l'over sécurité dans un site comme ça, c'est quoi la plus-value de faire de l'over sécurité? Nous, basés sur des résultats puis qu'on respecte la norme, pourquoi qu'on reprotégerait le plus? Ça veut donc dire que l'employé qui va travailler dans un site où est-ce qu'il pourrait potentiellement y avoir de l'amiante, on le protège plus que quand il s'en va chez lui, chez eux à la maison. Ce n'est pas logique.

LE PRÉSIDENT :

Non. Alors, relisez la... j'aimerais que vous relisiez la question puis que vous y répondiez.

LE COMMISSAIRE :

Il y a plein de gens qui veulent intervenir.

LE PRÉSIDENT :

Oui. D'accord. Alors, on va...

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... vous laisser le temps de réfléchir.

M. RÉMI BÉLIVEAU :

Oui, oui oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Malo?

M. DOMINIQUE MALO :

Peut-être juste expliquer un petit peu la... parce que j'ai travaillé évidemment dans l'élaboration de cette norme-là, cette réglementation-là. En fait, la logique de la gestion sécuritaire de l'amiante, c'est de dire : on est mieux de protéger nos travailleurs avant qu'on constate qu'il y a des fibres dans l'air. Donc, la logique de prévention, c'est de dire : est-ce que dans les matériaux qu'on va exploiter ou les travaux qu'on va exécuter, est-ce qu'il y a une susceptibilité d'avoir de l'amiante? C'est pour ça le 0.1 % que monsieur Bérard mentionnait d'ailleurs tantôt, c'est le critère qui est le plus sévère en ce moment au Canada. Bon. Donc, c'est pour ça qu'on s'est donné cette norme-là. Donc, la minute qu'on dit : bien, dans ce qu'on va exploiter, est-ce qu'il y a de l'amiante? Bien, s'il y en a, oui, donc on va protéger nos personnes -- nos travailleurs.

Du côté des... du Code des travaux de construction, il y a aussi tout le principe -- puis là, je vais rejoindre peut-être monsieur tantôt -- au niveau, on va essayer d'éviter l'empoussièrement au maximum aussi, donc en travaillant avec des milieux humides, on va éviter qu'il y ait de la poussière dans l'air, plutôt que de... d'intervenir après le fait. Donc, c'est un peu ça la logique qu'on retrouve, autant en établissement que sur les chantiers.

Dans le cas des résidus miniers, la problématique, c'est le fait qu'on est à aire ouverte, c'est ça qui crée une dimension un petit peu différente, et aussi parce qu'il faut chercher, là, pour protéger les travailleurs. Je pense que ce qu'on a en ce moment comme réglementation, c'est peut-être vrai que des fois on les protège puis on n'a pas à les protéger au point où on les protège, pour cette raison-là de prévention et le principe qu'on a amené dans la réglementation. Puis quand on est à aire ouverte, je pense que le questionnement c'est vraiment plus par rapport à la population, puis je pense que c'est un petit peu les discussions que j'entendais tantôt. Donc, c'est plus là qu'il y a peut-être un questionnement.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais je reviens, je ne veux pas dévier de... du point de... en fait, de cette situation pour laquelle la commission veut vraiment avoir les idées claires. Nous sommes sur une halde, des travaux se font, on mesure -- on échantillonne l'air, la concentration de l'air, elle est 0,5 fibre par millilitre. Est-ce qu'on oblige les travailleurs à se protéger?

L'information que nous avons eue de la CNESST, selon ma compréhension -- je n'engage même pas celle de la commission, c'est selon ma compréhension; il faudrait qu'on relise les transcriptions et tout -- c'est à l'effet que, oui, on les protège quand même.

Alors, la question que... sous-jacente, c'est : quelle est la valeur alors de la valeur limite admissible, si même en la respectant on doit exiger le port d'équipements de protection pour les travailleurs? Je comprends très bien la... et j'ai très bien compris la... l'idéologie en arrière de tout ceci, c'est que l'amiante, elle est si toxique que même dans une respect... dans le respect d'une norme, on doit s'assurer, un peu comme le fait l'ALARA, là, un des chercheurs a fait référence à l'ALARA, donc « *as low as possible* »...

LA COMMISSAIRE :

L'exposition minimale.

M. PIERRE LÉGO :

Reasonably achievable.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Pourriez-vous la dire à haute voix?

M. PIERRE LÉGO :

En anglais, c'est « *as low as reasonably achievable* ».

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. Donc, on y va un peu selon ce principe-là, mais encore une fois ça devient embêtant, parce que si demain matin la norme baissait à 0,1, le problème demeure entier. Si on arrive avec une concentration ambiante deux fois inférieure à la valeur admissible, est-ce qu'on va exiger aux travailleurs de se protéger? Alors...

M. DOMINIQUE MALO :

Bien, peut-être juste pour répondre.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

M. DOMINIQUE MALO :

La réponse c'est : oui, effectivement. De la façon que notre réglementation...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. DOMINIQUE MALO :

... est bâtie en ce moment, la limite dans l'air n'a rien à voir avec la manière qu'on protège nos travailleurs.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, c'est ça.

Oui, monsieur Légo?

M. PIERRE LÉGO :

Donc, le ALARA s'applique à plusieurs contaminants, comme la radioactivité, par exemple, où malgré qu'il y a des normes, la norme sert à ce moment-là... parce qu'on demande dans la question : à ce moment-là, est-ce que la norme elle ne sert pas à rien parce qu'on va les protéger de toute façon, les employés? Donc, on va arriver à dire : oui, la norme sert à quelque chose, elle sert pour les gens qui vont faire le contrôle. « Est-ce que ton procédé, est-ce que ta façon de faire elle est au-delà du raisonnable? » C'est pour ça qu'on met la norme qui est là, puis on peut la mesurer puis on peut vérifier si le processus de protection ou des... les mesures de prévention qui sont en place sont suffisantes.

Maintenant, malgré ça, on va quand même avoir une espèce de respect pour le contaminant puis on va se dire : on ne va pas faire exprès d'exposer nos gens, on va faire tout ce qu'on peut, raisonnable, pour ne pas que les gens aient une exposition. Comme, par exemple, la radioactivité qui est présente tout le temps, on ne va pas faire exprès d'en avoir plus, malgré qu'il y a des normes qui peuvent être établies, qui servent surtout pour renforcer les règlements ou renforcer les actions, justifier des actions supplémentaires.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Gagnon, et ensuite monsieur Sylvestre.

M. ALEXANDRE GAGNON :

Oui, simplement pour préciser, hein, ce que Dominique parlait tout à l'heure puis ce que vous mentionnez, là, c'est l'article 42 du Règlement sur la santé sécurité du travail, qui vient dire que lorsqu'un travailleur est exposé à une substance identifiée à l'annexe I comme étant un cancérigène -- cancérogène, l'exposition doit être réduite au minimum, même lorsqu'elle demeure à l'intérieur des normes prévues à cette annexe. O.K.? Donc, la norme à ce moment-là, ce qu'elle vient faire, puis un peu comme il a été expliqué, c'est de dire... « le plus raisonnablement bas », là, ça, c'est un peu laissé à l'appréciation un peu de l'inspecteur, on s'entend, mais la norme va venir mettre une balise claire et nette que, même si on considère que ce n'est pas raisonnable, vous ne devez pas dépasser cette norme-là. Mais il reste quand même une place à l'appréciation que, si on est en dessous de cette norme-là, de voir : est-ce que l'ensemble des mesures possibles et raisonnables sont prises et ont été mises en place. Donc, c'est une petite plateforme pour venir jouer...

LE PRÉSIDENT :

« Qui est possible et raisonnable », c'est au jugement de?

M. ALEXANDRE GAGNON :

Bien, c'est l'inspecteur qui va venir intervenir à ce moment-là. Il va regarder dans le processus de travail, dans les bonnes pratiques, est-ce qu'elles ont été mises en place. Donc, il y a une certaine -- un certain droit à l'expertise de l'inspecteur qui va intervenir.

LE PRÉSIDENT :

Et si la concentration était 100 fois inférieure à la norme?

M. ALEXANDRE GAGNON :

Ça va rester à l'inspecteur de venir voir : est-ce que les pratiques ont été mises en place. Actuellement, là, on parle. Est-ce que c'est raisonnable? On s'entend que...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. ALEXANDRE GAGNON :

... il y a place à interprétation, mais la législation est faite actuellement que l'inspecteur a le

dernier mot sur ce point-là.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Sylvestre?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Je... nous autres, on travaille sur le site de la mine, on est des gens d'opération terrain, puis bien que je comprenne ça, je vis ce flou-là depuis... ça fait neuf ans maintenant que je suis sur le projet de la mine, là, puis c'est ça qu'on a besoin, on a besoin que... on aimerait que la commission propose des idées pour que le gouvernement puisse prendre une mesure en place qui va nous éviter ce flou-là, parce que si c'est géré au cas par cas, ou inspecteur par inspecteur, ça va être... bien, ça va être difficilement gérable. Puis on a nous-mêmes... C'est très flou, en fait, de dire, là : « Ceux-ci seront appelés à porter des équipements de protection. » Lesquels? Il y a plusieurs niveaux, il y a plusieurs degrés. Donc, c'est... moi, je vois ça comme quelque chose de très glissant. J'aimerais ça que les règles soient statuées, soient claires, pour que nous autres on puisse prendre les moyens en place pour respecter la réglementation et que ce ne soit pas laissé... que ce ne soit pas laissé, disons, à la décision au cas par cas.

On a proposé un projet à l'IRSST pour la gestion du sol contaminé aux hydrocarbures, mais avec des matériaux amiantés dans les sols. On a proposé une méthode qui a été, disons, acceptée ou comprise, mais on n'a jamais eu de consignes claires, on n'a jamais eu de confirmation que cette méthode-là était meilleure qu'une autre. Donc, ça a été beaucoup de travail pour démon... pour créer cette méthode-là, faire les analyses de démonstration, pour s'assurer... bien, faire la démonstration à l'IRSST que c'était sécuritaire. Puis on l'a fait une fois, puis on était content de le faire, on a appris beaucoup, mais après ça on veut la répliquer dans nos projets, mais si après ça, ça risque de rechanger ou... au gré des inspecteurs, là on va tomber dans quelque chose de... bien, comme présentement, qui est difficilement gérable au niveau opérationnel.

M. MATHIEU PÉLADEAU :

Il y avait juste...

LE PRÉSIDENT :

Juste un instant. Je... Monsieur Péladeau, monsieur Fournier.

Monsieur Malo... C'est vrai, madame François avant. O.K. Je pense qu'on va prendre les trois derniers.

Monsieur Malo, pour les autres substances cancérigènes, la CNESST applique la même approche, c'est bien ça?

M. DOMINIQUE MALO :

Oui, bien tout à fait. C'est qu'en fait il n'y a pas de seuil pour les cancérigènes.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça. C'est que sur...

M. DOMINIQUE MALO :

C'est ça qui crée toute l'ambiguïté qu'on discute là. Donc, étant donné qu'il n'y a pas de seuil, bien, elle est où, cette limite-là? Puis c'est ça qui met le flou. Je pense que tant qu'on ne connaîtra pas la mécanique par laquelle les cancers se développent, on va être obligé d'y aller avec... pour certains vont y aller sur le risque zéro, donc vont être dans l'extrême de la limite qu'on est en train de dire là, et pour d'autres, dont nous, ici, on essaie de mettre ce qu'on appelle un risque acceptable, donc un niveau acceptable. On en a un petit peu parlé tantôt, quand on disait « 1 sur 10 000, 1 sur 100 000 », je pense qu'elle est là, la ligne qui doit être déterminée. Mais, en ce moment, il y a un flou au niveau des cancérigènes, et c'est un fait que -- puis je suis d'accord avec monsieur...

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Sylvestre.

LE PRÉSIDENT :

Sylvestre.

M. DOMINIQUE MALO :

... Sylvestre que c'est vrai qu'en ce moment ça devient difficile au niveau opérationnel. Qu'est-ce qu'on fait au niveau opérationnel dans un contexte comme celui-là?

LE PRÉSIDENT :

Madame François? — Je vous reviens après.

Madame François.

Mme FABIENNE FRANÇOIS :

En fait, je répondrais aussi en revenant à la question que vous aviez posée auparavant, de dire : quels sont les moyens mis en oeuvre -- qui peuvent être mis en oeuvre pour favoriser la valorisation des RMA? Dans les moyens, on peut avoir la formation du personnel, on peut avoir le suivi. C'est-à-dire que je suis d'accord avec monsieur Légo, c'est que la... le seuil qui est apporté permet un cadre et permet aux vérificateurs, aux inspecteurs de se baser sur cette norme-là. Il n'en reste pas moins qu'on doit protéger le travailleur parce que, justement, il n'y a pas de seuil.

Le fait d'avoir un suivi des bonnes pratiques permet d'avoir... Alors, j'entends monsieur Sylvestre qui veut avoir un cadre bien... bien fixé. Le fait d'avoir un cadre bien fixé peut aussi vous amener à ne pas laisser place, justement, à vos techniques et à l'innovation, et vous allez sans cesse, finalement, vis-à-vis de ce cadre-là, vouloir prouver que, finalement, vous, même si vous n'êtes pas dans ce cadre-là, bien vous faites aussi bien. Et je ne sais plus qui disait qu'il faut essayer de s'en tenir à des résultats plutôt que des moyens, finalement, nous donne un -- pourrait nous donner un cadre assez satisfaisant. Et donc un suivi, ne serait-ce qu'un suivi de... une base de données, par exemple, des bonnes pratiques, de ce qui est techniquement faisable permettrait aussi à un inspecteur de dire : « Bien, oui, alors j'ai le seuil ici, j'ai une entreprise qui est en dessous du seuil, mais qui, *a priori*, pourrait faire mieux, parce qu'*a priori*, techniquement, il y a d'autres entreprises qui sont capables de le faire. » Donc, c'est... voilà, une base de données nous permettrait de recueillir un certain nombre de pratiques, de résultats, et qui nous permettrait de faire des comparaisons, finalement.

LE PRÉSIDENT :

Merci, madame François. Monsieur Péladeau.

M. MATHIEU PÉLADEAU :

Oui, bien c'est juste pour renchérir encore sur monsieur Sylvestre. Je pense que ce qu'on souhaite de la commission, c'est qu'il y ait une norme qui soit fixée sur des bases scientifiques sur la santé des travailleurs -- bien, la santé humaine, puis que ça soit aussi, ça devienne une norme qui va être aussi rassurante pour nos travailleurs. Quand on va leur expliquer qu'il faut respecter cette norme-là, ils vont savoir que quand on répond à ces critères-là, bien leur santé va être protégée. On va pouvoir les motiver aussi à appliquer les mesures de protection qui sont instaurées pour leur santé sécurité. Mais si on dit que c'est le risque zéro, bien ça n'aura jamais de fin non plus, il faut... il y a des travailleurs qui vont vouloir travailler dans n'importe quelles conditions, puis d'autres que ce ne sera jamais assez non plus, les protections. Donc, dans un cadre opérationnel, il faut être aussi en mesure de rassurer nos gens avec les mesures qu'on met en place puis qu'il y ait un travail efficace qui soit fait autant dans la prévention que dans l'opération.

Donc, il faut qu'il y ait une limite qui soit faite, qui soit liée aussi aux objectifs, là, de résultats, comme monsieur disait tantôt, il faut qu'on ait un objectif de résultats que nos méthodes... qui sont tous des projets divers, qui sont toutes des manières de faire qui sont très variées, on a tous des projets différents, donc il faut avoir des objectifs qui sont réalistes, atteignables, mesurables pour pouvoir opérer correctement, là, dans nos opérations.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Péladeau. Monsieur Fournier.

M. JOËL FOURNIER :

Oui, moi je pense que sur ce sujet il y a beaucoup de confusion qui est créée au niveau de la réglementation, qui vient du fait, là, de la notion de : est-ce qu'on travaille sur un chantier ou on est dans un établissement? Puis les normes qui ont été fixées sur la décontamination, par exemple, qui est faite dans des zones *clos*, dans des institutions, des choses comme ça, qui ne sont aucunement comparables à des situations ou des conditions qu'on va retrouver à l'extérieur, par exemple, sur un *tailing* qui est là.

Nous -- je pense que monsieur Béliveau l'a bien exprimé -- on n'est pas là pour faire des compromis sur la sécurité de nos gens. O.K.? Pas faire de compromis sur la sécurité de nos gens, pour nous, qu'est-ce que ça implique? Ça implique d'avoir toute une série de normes, de mesures opérationnelles qui sont déjà rédigées. Donc nous, on sait exactement comment on va procéder. On parlait tout à l'heure des exemples des camions, si... ça va dans le détail, jusqu'à ce que la personne descend du camion, va en bas, remonte; s'il a marché dessus, bien il enlève ses bottes, il les met aux côtés, dans un sac, puis il n'y a pas de contamination dans la cabine. Vous voyez, c'est tout des détails comme ça, des détails opérationnels, pour s'assurer d'avoir un risque d'exposition minimal, tout en prenant des mesures sur nos travailleurs de façon constante, t'sais, des petits systèmes avec des pompes. O.K.? S'il y a une intervention ponctuelle à faire dans une zone où qu'il y a un risque d'amiante, bien là, les gens ils vont mettre les protections complètes, mais si c'est sur le dépôt extérieur, en train d'opérer dans la cabine, il n'est pas obligé de porter un masque, si en plus il est protégé par un système à pression positive. Là, ça devient de l'extrême puis, à la limite, ça devient tellement inconfortable que ça peut créer plein de problématiques pour les travailleurs aussi.

Donc, ça prend un équilibre raisonnable, je crois, puis je pense que de fixer une norme, c'est bien, O.K., on peut fixer 0.1, 1, ou peu importe, de toute façon c'est dans l'opération, dans la manière qu'on va limiter le risque pour avoir une exposition ou un risque minimisé, ou zéro, pour nos travailleurs, c'est là que nous on va intervenir le plus en tant que société responsable, avec des réglementations. On ne veut pas avoir des gens qui sont malades, puis il n'y a pas une société aujourd'hui, dans... je pense, au Québec, qui peut se permettre ce genre de choses là.

LE COMMISSAIRE :

Monsieur Fournier, est-ce qu'on doit comprendre de ce que vous dites que vous avez établi des normes qui sont propres à votre entreprise?

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

Et est-ce qu'on serait -- ce serait possible de les déposer à la commission? Merci beaucoup.

M. JOËL FOURNIER :

C'était prévu d'être inclus à notre mémoire.

LE COMMISSAIRE :

À votre mémoire. Parfait, merci.

M. JOËL FOURNIER :

Tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

Mais la CNESST est au courant, j'imagine, de toute votre démarche? Non?

M. JOËL FOURNIER :

Non, on n'a pas travaillé ça avec la CNESST. On prend les réglementations qui sont écrites, de la CNESST, on les adapte à notre réalité opérationnelle, nous, pour essayer de vraiment, comment dire, dans un cadre... je dirais une initiative qui est propre à la société, nous, on a bien sûr tenu compte des deux aspects : protection des populations, on a fait des simulations qui ont démontré, je pense, qu'on n'est aucun risque pour les populations; puis pour les travailleurs, on a fait notre travail interne de démontrer toutes les procédures de mise en marche pour être capable d'opérer sur ce site-là de façon sécuritaire.

LE PRÉSIDENT :

J'aurais juste une toute petite question, de curiosité plus qu'autre chose, là. Vous avez dit tout à l'heure : si le travailleur sort de sa cabine, marche, bon, il doit enlever ses bottes, il les met dans un sac. Est-ce que vous avez fait un frottis sur la semelle des bottes pour voir combien de fibres vous pouvez recueillir?

M. JOËL FOURNIER :

Encore une fois, ce n'est pas propre à notre industrie, hein, ça se fait dans à peu près toutes les industries.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JOËL FOURNIER :

On ne l'a pas fait, c'est le risque zéro. Donc, s'il a marché dessus, c'est le risque zéro, « Tu les enlèves, point, c'est tout, je ne veux pas savoir s'il y en a en dessous, c'est zéro. » Donc, tu les enlèves, tes bottes, tu marches ensuite après, comment dire, avec d'autres souliers que tu as dans ton *loader*. C'est...

LE PRÉSIDENT :

Mais si vous le faites dix fois...

M. JOËL FOURNIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... puis les dix fois, vous ne détectez aucune fibre, vous allez continuer à le faire?

M. JOËL FOURNIER :

Bien oui. Ça fait partie de nos procédures internes. Donc, c'est les procédures internes, c'est les façons de travailler qui sont établies.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JOËL FOURNIER :

Parce qu'on ne peut pas présumer; vous enlevez deux, trois couches de surface, est-ce que c'est exactement la même condition que ce qu'il y avait sur le dessus? On ne le sait pas. Donc, on ne prend pas de chances, c'est risque zéro. Donc, mais là...

LE PRÉSIDENT :

Donc, pas d'échantillonnage, mais vous lui demandez d'enlever ses bottes?

M. JOËL FOURNIER :

Il va y avoir... il y a toujours des prélèvements sur les gens, parce qu'on parle vraiment d'une problématique respiratoire.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. JOËL FOURNIER :

Moi, ce qu'il y a en dessous de ses souliers, c'est s'il l'entre dans la cabine puis que ça... pour, je ne sais pas, à cause qu'il marche dans la cabine, ça peut se libérer dans l'air...

LE PRÉSIDENT :

Ça peut être remis en suspension.

M. JOËL FOURNIER :

... ça pourrait retomber en suspension, on ne veut pas, donc on prend cette méthode-là très très simple, très efficace, O.K., de façon d'opérer. C'est des méthodologies opérationnelles, encore une fois, je vous dis, qui ne sont pas propres à notre industrie. Dans l'industrie de l'aluminium, on va gérer, par exemple, des SPL qu'on appelle, des *spent potlinings*, des intérieurs de cuves qu'on va entreposer.

Tous ces entrepôts-là sont en pression, il y a des... les camions qui rentrent là-dedans sont en pression, les gens qui marchent là-dedans doivent faire des procédures similaires, mais de là à aller à des

respirateurs autonomes, des *suits* en Tyvek avec des gants *tapés*, ça, c'est beaucoup plus approprié pour des opérations dans... de décontamination d'un *building*, dans une situation où tu es fermé, et là, il y en a -- j'ai déjà vu ça, là, en opération -- on ne voit même plus l'autre côté de la pièce tellement qu'il y a de la fibre ou de la poussière. On n'est pas dans ces conditions-là du tout. Il faut que ce soit dans le domaine du raisonnable, en ayant toujours comme philosophie de protéger au maximum. C'est vraiment ça.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Sylvestre, dernière intervention là-dessus.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Bien, c'était simplement pour répondre à votre interrogation. Oui, on a fait des tests de poussière en dessous des bottes, en dessous... sur les tableaux de bord de véhicules, ces choses-là, et puis oui, on retrouve de l'amiante, donc... mais je spécifie que, en parallèle à ces tests-là de poussière, on a fait des tests pendant un an, même plus qu'un an, sur nos travailleurs, donc avec des pompes dans leur milieu de travail, puis l'air respiré par le travailleur, selon les tests, ne démontre aucune fibre dans l'air, respirable. Donc, il peut y en avoir en dessous des bottines, mais ça ne veut pas dire qu'il va respirer cette fibre-là.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez ciblé les fibres supérieures à cinq microns de longueur?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui. En fait, on a fait un test en MET. Oui, on a fait un test en MET.

LE PRÉSIDENT :

Donc, qui nous... ce qu'on a compris, c'est que le MET pouvait nous donner toutes les tailles des fibres?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

C'est ça, exactement. En fait...

LE PRÉSIDENT :

Et donc vous avez des fibres qui sont supérieures et inférieures à cinq microns de longueur?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Les deux cas?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui, donc...

LE PRÉSIDENT :

Sur toutes les superfi... mettons, sur les semelles de bottes, sur les... dans l'habitacle, là, et caetera, là?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Ah oui, c'est ça, les filtres, on a fait aussi des tests sur les filtres des machines parce que naturellement c'est le poumon de la machine, ça nous donnait une indication à savoir si on en captait dans l'air, puis on a toujours capté des traces, mais jamais dans les pompes du travailleur. Ça fait que, oui, on en a trouvé à l'occasion dans les poussières du *cab* de la machine ou du *pick-up* ou du camion.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais jamais par l'échantillonnage personnalisé?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Exactement, qu'on a fait -- encore une fois, je fais juste le répéter pour être sûr -- sur la personne, mais aussi en air ambiant extérieur et puis à différentes places, autant sur le site de travail qu'à notre...

LE PRÉSIDENT :

Même pas dans l'air ambiant?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui, oui, dans l'air ambiant également.

LE PRÉSIDENT :

Ah, donc vous en avez trouvé?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais vous avez détecté de la...

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Non non.

LE PRÉSIDENT :

Non?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Non. On respecte toujours les normes. On a, plus souvent...

LE PRÉSIDENT :

Non non, mais je ne vous parle pas de respecter les normes.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Mais, en fait, on a trouvé... oui, en fait, on a trouvé des quantités, mais toujours en... la plupart du temps, en dessous du seuil de limite de détection.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

C'est arrivé qu'on est... qu'on a eu des fibres captées dans l'air, mais jamais au-dessus de 0,1 fibre, même zéro virgule...

M. MATHIEU PÉLADEAU :

04, je pense. 004.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui, 004 fibre, en général, là, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Par millilitre?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui, exactement. Donc, on est dans des quantités... c'est ça, c'est ces quantités-là.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. D'accord, alors, on passe à la prochaine?

LA COMMISSAIRE :

Vous avez monsieur Laroche.

LE PRÉSIDENT :

Pardon? Monsieur Laroche?

Allez-y, monsieur Laroche. Vous êtes donc le vrai dernier pour cette question.

M. PIERRE LAROCHE :

J'apprécie énormément la conversation, que j'ai écoutée religieusement, puis je ne voudrais pas citer Boucar Diouf, mais... je ne parlerai pas de mon grand-père.

Je ne le sais pas, des fois, si on ne va pas trop loin. On dit que la modération a bien meilleur goût, et caetera. Ça, c'est tout bien, ce qui s'est dit, puis je... mais, je veux dire, l'humain, c'est le gars qui est assis sur son siège avec ses manettes, et caetera, s'il a moindrement le sentiment, de deux choses l'une, qu'en voulant le protéger on lui fait plus de tort que de bien, ou d'autre part, que les protections qu'on lui impose sont inutiles, je ne sais pas si on atteint finalement l'objectif.

Puis, d'autre part, moi j'ai entendu -- je n'ai pas de cas très documentés -- mais de gens, par exemple vous avez quelqu'un qui travaille dans une excavation, vous avez l'opérateur de la pelle mécanique et vous avez un travailleur dans le fond de la tranchée. Le type qui opère a... on se place dans un contexte de grande chaleur, l'été, le monsieur transpire beaucoup -- ou ça pourrait être une dame aussi -- et puis gros masque *full face*, et caetera, puis il ne voit pas trop ce qu'il fait, ça fait qu'il a toujours peur de blesser son compagnon ou sa campagne de travail qui est dans le fond de la fosse. Ça fait que c'est... tout ça, les histoires de risque relatif, il ne faut pas le négliger.

Et puis, une autre chose, on est dans la semaine, je pense, de prévention des maladies pour le tabac. Il y a 13 000 morts par année. On protège tout ce beau monde-là, puis ça, c'est correct, mais le monsieur ou la madame quitte l'entreprise -- ça, on n'a aucun contrôle là-dessus -- allume ses cigarettes, fait virer ses pneus en dessous de l'auto, et caetera. Ça fait que, c'est pour ça, c'est qu'on n'a pas à le faire, ce n'est pas notre job, mais comme être humain on peut se poser la question des fois, tout étant relatif, t'sais, puis il faut faire notre job d'employeur, d'investisseur, comme monsieur Fournier a dit, puis ça, je veux dire, je ne remets pas ça en question, mais juste peut-être se donner une perspective plus humaine, là, qu'est-ce qui se passe réellement dans la tête de ces gens-là. Et puis moi, je suis d'accord avec ce que vous faites. Merci.

QUESTION 3

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

Prochaine question. Nous en avons un peu parlé, quand on parlait de valoriser les résidus de valorisation, au fond, c'est ça.

« Qu'est-ce qui peut être fait pour favoriser une économie circulaire complète et favoriser notamment la valorisation des résidus issus de la valorisation des résidus miniers amiantés? »

Je pense qu'il y a quelqu'un de vous qui avait soulevé la question ce matin : finalement, si on récupère un 20 % ou un 30 %, bien qu'est-ce qu'on fait avec le reste?

Monsieur Fournier.

M. JOËL FOURNIER :

En fait, oui, il y a une certaine fraction du matériel qui n'est pas utilisée. Bon. Si on regarde la composition générale des matériaux qui composent les haldes, on disait tout à l'heure, il y a environ... quand on le regarde d'un point de vue chimique, non pas d'un point de vue minéral, d'un point de vue chimique, ça correspond à tout près de 38 à 40 % d'oxyde de magnésium, environ 38 à 40 % aussi de silice. O.K.? Donc ça, c'est quelque chose qui n'est pas, comment dire, lixivié par l'acide. La silice, c'est comme du verre, donc elle n'est pas attaquée, elle, par l'acide, elle reste. Au cours du processus, nous, dans notre cas, on doit purifier la solution qui contient donc le chlorure de magnésium, qui est notre intrant, qui est notre produit qu'on doit produire le magnésium avec, et ce qu'il en résulte, c'est de l'oxyde de fer, principalement, parce que le reste de la composition du résidu au début, c'est de l'oxyde de fer, donc, et aussi des éléments secondaires; ça peut aller jusqu'à du nickel, du cobalt, on en a trouvé...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. JOËL FOURNIER :

... du chrome, tous différents... une panoplie d'éléments. Nous, actuellement, notre procédé est en plusieurs phases, ou notre déploiement de projet est en plusieurs phases. Dans la phase actuelle, nous allons produire donc le magnésium, et la silice actuellement on a déjà fait des démonstrations, trois ans de tests avec l'Université de Sherbrooke qu'on a conduits pour l'application de ces *bétons*-là dans les bétons. Parce que ces silices-là, ce n'est pas des silices fines, ce n'est pas des silices cristallines, c'est des silices qui ont une propriété qu'elles sont amorphes, donc elles présentent beaucoup moins de dangerosité, soit dit en passant, comparé à la silice cristalline. Donc ça, c'est la première des choses. On peut l'utiliser dans les bétons, donc ce n'est pas un rejet pour nous, c'est un produit qu'on va valoriser, qu'on va pouvoir vendre. On a déjà des gens qui ont montré de l'intérêt pour ces produits-là, donc nous, on s'attend à pouvoir vendre ces produits-là de façon assez facile. Juste une petite parenthèse, ça a beaucoup d'avantages dans les marchés. Vous mettez ça dans des bétons, vous mettez moins, un peu moins de ciment de Portland, O.K. -- ciment de Portland égale beaucoup de gaz à effet de serre -- puis, en bout de ligne, votre béton a des meilleurs performances en termes d'imper... Oui?

LE PRÉSIDENT :

Oui, vous alliez dire « en termes de »?

M. JOËL FOURNIER :

En termes de résistance, en termes aussi de perméabilité, donc il va permettre moins à un liquide -- aux liquides de rentrer dedans, par exemple les sels de route sur un pont qui vont aller faire rouiller les barres d'armature, donc le béton va avoir une meilleure performance à ce niveau-là. Et c'est des tests, nous, qu'on a conduits pendant plusieurs années, et là on entreprend les tests à grande échelle, sur des vraies conditions réelles, donc des trottoirs, des types -- des choses de ce type-là. Donc ça, c'est dans notre *planning* de cette année. Donc ça, c'est l'autre partie du 40 %.

Le reste, nous, on a des grands bassins qui étaient... qui existaient à l'époque de Magnola, qui avaient été mis là. O.K.? Donc, ces bassins-là, on va déposer actuellement le fer, c'est des bassins qui sont membranés, c'est de l'oxyde de fer neutre. Ce n'est pas des boues rouges comme dans l'industrie de l'aluminium, là, c'est vraiment des... du fer qui ressemble vraiment à... ça ressemble à... c'est rouge, ça ressemble à une bouette, mais c'est neutre. C'est... il n'y a aucune toxicité, vous pouvez... c'est vraiment de l'oxyde de fer, avec des éléments mineurs. Ça, on va le déposer. Par contre, par contre, chez nous déjà on a une vision à long terme, d'avoir une valorisation de ces produits-là.

Une des valorisations, bien sûr, je vous donne l'exemple de... des gens qui étaient chez Norsk Hydro. Chez Norsk Hydro, on utilisait ces matériaux-là ou ce fer-là, O.K., on -- parce qu'ils en produisaient aussi -- donc eux ils le vendaient aux fermiers autour, qui l'étendaient directement comme fertilisant parce que ça contient du chlorure, un peu de magnésium résiduel, O.K., donc ils utilisaient le magnésium résiduel, puis le fer était neutre, donc c'était très... il paraît que ça avait beaucoup d'avantages dans les cultures céréalières. En tout cas, il paraît que c'était très bon pour ça, là, mais je n'ai pas tous les détails ou d'études de ce type-là, mais il semblerait que c'était très apprécié des clients. Ça, c'est une approche. L'autre approche, c'est de vendre ces boues-là directement à des utilisateurs, parce qu'elles contiennent un pourcentage élevé de nickel après l'extraction, donc il y a des gens qui utilisent ça comme matériau pour produire du nickel. Il y a des, ce qu'on appelle en bon québécois des *smelters* spécialisés en nickel, auxquels on pourrait donner ce produit-là, ou le vendre, pour qu'eux ils extraient le nickel.

Donc, il y a une panoplie de possibilités pour passer actuellement de nous, quand on regarde chimiquement, on utilise plus de 80 % donc déjà de la matière, environ... de la matière première qui est valorisée, puis il y a encore une possibilité que le 15, 20 % résiduel aussi soit valorisé. Pour l'instant, on va l'entreposer, mais dans le long terme on pourra le valoriser, lui aussi. C'est notre vision.

LE PRÉSIDENT :

O.K. C'est bon.

Oui, monsieur Gagnon?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Nous, chez Olimag... C'est moi ou c'est lui?

LE PRÉSIDENT :

Ah!

M. CLAUDE GOSSELIN :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je ne sais pas, je vous ai regardé, vous ne m'avez pas fait signe. Je vous reviens dans quelques instants.

Allez-y.

M. ALEXANDRE GAGNON :

Bien, en fait, c'est un programme de développement économique, à toutes fins pratiques, hein, là. Le but, c'est de mailler quelqu'un qui a une matière première avec quelqu'un qui veut l'exploiter. À la limite, c'est un mandat pour le ministère de l'Économie et de l'Innovation, là, hein? C'est à eux à... il y a des... ils ont des conseillers pour ça, pour ce genre d'initiative là. Il y a peut-être une sensibilité à les approcher pour essayer de faire ce maillage-là vers ceux qui ont des résidus, qui se demandent quoi faire avec, ou pour le futur, pour s'assurer qu'il y ait des gagnants. Mais la solution, là, elle est quand même relativement simple, là, de justement de... que le conseiller -- qu'il y ait un conseiller du MEI qui approche ces entreprises-là et les maille avec des potentiels agriculteurs ou d'autres personnes qui vont vouloir les utiliser. Mais là, à ce moment-là, ça peut être très simple.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vous n'avez pas déjà des relations avec le ministère de l'Économie?

M. ALEXANDRE GAGNON :

Bien nous, évidemment, oui, à la Fédération on en parle.

LE PRÉSIDENT :

Bien, toutes les entreprises, je pense.

Monsieur Fournier, vous en avez?

M. ALEXANDRE GAGNON :

C'est pour ça que la question n'est pas si importante; la solution, on l'a déjà, là, t'sais. Il faut juste alerter à ce que quand... lorsqu'il va y avoir ces résidus-là, qu'on puisse les utiliser, mais le maillage, ce système-là est déjà en place au Québec, là.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, on... cette question-là, quoi, on essaie... par cette question, on essaie d'ouvrir une porte déjà ouverte, c'est ça?

M. ALEXANDRE GAGNON :

Bien, un petit peu, parce qu'évidemment ce genre d'économie circulaire là, il y a -- puis là, je ne suis pas un expert là-dedans, là, je suis désolé, là -- mais ça va se retrouver dans d'autres domaines de l'économie, là, lorsqu'on développe des produits, puis je vois l'Association minière qui parle, mais je pense qu'il y a quelque chose qui est déjà fait dans d'autres domaines qu'on peut s'inspirer, là.

LE COMMISSAIRE :

Moi, j'aurais une petite question à cet effet-là à poser à tous les intervenants. Dans une autre rencontre sectorielle, un minéralogiste nous a dit que, finalement, ça va pour le magnésium, mais nickel, cobalt, les autres minéraux qu'il y a dans le... dans les résidus miniers amiantés, bon, leur prix actuel sur le marché ne pourrait rendre ça rentable. Donc, j'aimerais vous entendre là-dessus, dans un contexte de vouloir, là, faire une économie circulaire ou une meilleure réutilisation des résidus miniers amiantés.

Monsieur Fournier.

M. JOËL FOURNIER :

Je ne sais pas d'où était tirée l'analyse de la personne que vous citez, par contre, nous, c'est clair que, quand on regarde d'un point de vue du potentiel économique, actuellement, la raison ou la simple raison pour laquelle on ne s'y intéresse pas dans la phase 1, c'est surtout que les quantités sont négligeables. Par contre, quand on augmente les taux de production, on se retrouve avec quand même

des quantités de nickel qui ont déjà subi un prétraitement ou une préextraction. Il y a aussi des possibilités de l'extraire directement dans le, comment dire, dans la solution, pendant qu'il est en, comment dire, encore en phase liquide. Monsieur Lalancette, qui est ici, avait développé des super beaux *patterns* pour l'extraction du nickel à partir de ces produits-là, à l'époque, et c'est des technologies membranaires qui fonctionnent bien, qui sont rentables.

Si vous aviez à faire une mine de nickel aujourd'hui, à partir d'un dépôt de ce type-là, et que vous vous concentriez sur le nickel -- parce que ça contient environ 0.2 % de nickel, la masse totale -- ça ne serait probablement pas rentable, vous auriez beaucoup de matériaux à gérer, de dispositions et autres, mais si vous l'avez déjà extrait, bien là, ça devient très rentable, à l'inverse. Aujourd'hui, je crois que le prix du nickel est à, quoi -- vous pourriez me le dire -- mais je pense que c'est environ 15 \$ le kilo ou pas loin? Donc, c'est vraiment... c'est vraiment très attrayant, là, on parle de 15 000 \$ la tonne. Puis je ne parle pas du cobalt; le cobalt, c'est extrêmement rentable. Donc, c'est des possibilités économiques définitivement intéressantes.

LE COMMISSAIRE :

Donc, c'est intéressant ce que vous nous dites parce que... en tout cas, je trouve ça éclairant parce que, bon, c'est peut-être pris un peu hors de son contexte, un peu comme vous le disiez, si on avait à valoriser seulement du cobalt, seulement du nickel, donc là, c'est certain que cette personne-là disait : « Bien, ce n'est pas viable », mais peut-être dans le contexte où vous le présentez, là, que ça pourrait être quelque chose d'envisageable, donc c'est intéressant. Je ne sais pas s'il y a d'autres personnes qui...

M. GUY BÉRARD :

Nous, dans nos résidus, selon les analyses, c'est exactement les mêmes ratios dont on parle : magnésium 40, silice 40, il y a 15 % d'eau en passant, on est rendu à 95, et puis après ça, là, on tombe à environ 1.30 % d'oxyde d'aluminium, et ensuite 0.3 et 0.2 % de chrome et de nickel, respectivement. Et dans un contexte d'économie circulaire, lorsqu'on extrait la matière, on peut extraire toutes les matières, et là, ça devient une question de juste combien on veut manger en même temps. Alors, ce que Alliance Magnésium fait, en réalité, c'est un peu ça, ils le gardent, ils le mettent de côté pour être capables de pouvoir ensuite aller extraire les autres richesses à l'intérieur. Mais si on veut faire tout ça en même temps, présentement, je ne connais pas la technologie adaptée, là, qui nous permette de faire ça de façon efficace, efficiente et rentable, mais définitivement dans un contexte d'économie circulaire, toutes ces ressources-là ont valeur et peuvent être extraites -- peuvent être sorties des résidus.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Gosselin?

M. CLAUDE GOSSELIN :

C'est le débat qu'on a eu chez Olimag quand on a commencé : est-ce qu'on recycle les résidus d'amiante, les résidus amiantés? Oui, on a dit, oui, c'est de l'économie circulaire. Ça fait qu'on est commencé de là, nous, à recycler les résidus pour en faire un nouveau produit. De ce produit-là, nous, on le recycle jusqu'à trois fois, en opération conventionnelle chez nos clients. Même quand ils sont dans des distances pas tellement éloignées, on le ramène chez nous puis on le remet dans le four, on le repasse, on enlève les contaminants, on le remet sur le marché. On recycle aussi nos poussières qui sont déjà calcinées, on a un marché pour ça. Le seul problème qu'on a, c'est la couleur du produit. On n'est pas capable de le mettre dans... comme *filler* dans les peintures, mais on peut le mettre comme *filler* dans les boîtes que vous avez dans vos automobiles, les conteneurs en plastique, ils utilisent des *fillers*, il peut servir dans ce secteur d'activité là.

On travaille actuellement à recycler les fibres -- les fines qu'on sort du dépoussiérage qui ne sont pas recyclées, qui ne sont pas calcinées. Ça fait qu'on travaille là-dessus actuellement, parce qu'il y a les températures; quand on veut les recycler, il y a des produits, comme Pyrotech qui prennent les produits à une certaine température, puis notre calcination est à trop haute température. Il faut trouver une autre méthode de calcination ou de traitement, mais c'est faisable, ça prend juste un petit peu plus d'énergie, un programme de R et D, de l'aide du gouvernement qui nous aide à faire de la R et D, puis acheter les équipements que ça prend, puis savoir le marché, il est-tu assez gros pour le prendre.

Mais nous, on a été pendant plusieurs années qu'on n'avait aucun résidu. On en avait absolument zéro. Tout ce qu'on prenait après la dompe était vendu à 100 %, même nos... les poussières de nos... des dépoussiéreurs. Maintenant, on a trouvé une technologie pour augmenter notre capacité, on utilise plus de résidus amiantés, mais on a plus de résidus à la fin, aussi, ça fait que là, on travaille dessus en constante opération, mais ça se fait, puis on le fait chez nous, le circulaire. Nos sacs sont tous recyclés, on était le plus gros brûleur d'huiles usées au Québec pendant des années, on recyclait l'huile usée, puis on a même un projet actuellement de recycler le verre broyé au Québec.

LA COMMISSAIRE :

J'ai juste une petite question, une petite clarification. Vous avez dit que vous reprenez les résidus, vous les mettez trois fois dans le four pour enlever les contaminants?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non. Non. C'est un coup que le produit est fini, on l'envoie chez nos clients, eux autres, ils vont... dépendamment de la bonne granulométrie qu'on leur fournit, ils sont capables de l'utiliser trois fois dans leur application.

LA COMMISSAIRE :

O.K., mais c'est parce que vous faisiez référence que vous alliez chercher les résidus...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, puis...

LA COMMISSAIRE :

... puis que vous les mettiez dans vos fours?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Au bout de trois fois...

LA COMMISSAIRE :

Non? Ah! O.K.

M. CLAUDE GOSSELIN :

... ils peuvent le retourner chez nous...

LA COMMISSAIRE :

O.K.

M. CLAUDE GOSSELIN :

... puis là, on le repasse dans le four. On a été... on a eu un CA du gouvernement, ils ont testé notre produit, ils ont testé les contaminants puis ils nous ont accordé un CA pour repasser les produits après qu'ils y ont été, à la condition qu'il n'y ait pas de peinture lourde à l'intérieur.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Alors, « les contaminants » que vous faites référence, on pense à quoi?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Ah, bien, ils peuvent arriver avec des morceaux de papier, des morceaux de carton...

LA COMMISSAIRE :

O.K. Alors, ce n'est pas des contaminants...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non non, non non, ce n'est pas des contaminants...

LA COMMISSAIRE :

... c'est plus des matières autres...

M. CLAUDE GOSSELIN:

Non.

LA COMMISSAIRE :

... que celles que vous voulez?

M. CLAUDE GOSSELIN:

Non, c'est ça.

LA COMMISSAIRE :

O.K. Donc, c'est plus pour clarifier. O.K. Merci.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Puis même encore à ça, dans notre protocole, quand on nettoie nos chambres de dépoussiérage, nos gens ont tous des habits en conséquence, avec des masques, puis après ça, tout est remis dans le four puis est brûlé...

LA COMMISSAIRE :

Merci. Merci.

M. CLAUDE GOSSELIN :

... selon les normes. Au lieu de l'envoyer dans le site d'enfouissement, nous autres on les brûle, chez nous.

LA COMMISSAIRE :

Merci, monsieur Gosselin.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lemieux?

M. DAVID LEMIEUX :

Oui, c'était simplement pour peut-être renchérir sur ce qui a été mentionné. Nous, on a travaillé historiquement beaucoup, là, avec Jean-Marc dans le passé, pour l'extraction du nickel, surtout. On remonte à peut-être une dizaine d'années, là, quand le nickel était à 18, 20 \$ la livre, à ce moment-là il y avait un horizon de rentabilité, on a fait beaucoup de travaux, puis à l'intérieur de ces travaux-là, on a démontré la... techniquement qu'on peut extraire le nickel de façon économique, quand le prix est au bon niveau. En termes de rendement d'extraction, là, on avait des 92, 95 % d'extraction du nickel. Malheureusement, le nickel est redescendu autour de 4 \$ la livre; là, c'est mieux maintenant.

Mais dans un autre procédé comme ça, il y a quelques aspects qui sont importants, mais le premier, puis dans un cas comme leur procédé, le gros de l'investissement est déjà fait pour aller extraire le magnésium à une haute valeur -- un haut pourcentage. Une fois que ça est fait, on ne peut pas s'empêcher de mettre le nickel, une bonne partie du chrome aussi, du fer, des autres éléments, des métaux mineurs en solution. Ça fait que le gros de l'investissement est déjà fait, puis une fois que ces éléments-là, ces métaux-là mineurs sont retirés du circuit -- parce qu'on a besoin de les retirer pour aller chercher le magnésium, métal dans leur cas -- bien là, il y a un effet de reconcentration parce qu'il y a une diminution de la masse, donc l'arithmétique fait que ça génère un sous-produit qui est beaucoup plus haut, avec les dollars qui ont déjà été investis pour le produit principal, donc dans... ça donne un contexte complètement différent. Dans cette optique-là, il y a absolument une économie qui est drôlement intéressante à regarder.

Par contre, ça dépend à la base de la chimie qui est utilisée dans le procédé. Ce n'est pas vrai

pour tous les procédés, ce n'est pas vrai pour notre procédé dans KSM, où nous on utilise un acide qui est différent, qui est de l'acide sulfurique, beaucoup moins réactif que l'acide chlorhydrique; on prend de l'acide qui est dilué au lieu de prendre de l'acide concentré, ça fait en sorte qu'on extrait beaucoup moins de ces métaux-là. Donc, dans un cas comme le nôtre, on a très peu de vision sur un potentiel économique à aller chercher les...

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce que vous faites alors?

M. DAVID LEMIEUX :

C'est le... j'en reviens au tonnage qu'on parlait précédemment, là, notre... pour une tonne de *tailing* entrant dans le procédé, on va générer autour de 0.8, 0.85 tonne de sous-produits, là, le *tailing* du *tailing*. Pour nous, pour l'instant, c'est une matière à disposer.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais vous en disposez comment?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

C'est en examen.

M. DAVID LEMIEUX :

Exactement, oui.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

On examine la question.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que ça pourrait aller dans des lieux d'enfouissement technique?

M. DAVID LEMIEUX :

Bien, l'objectif, disons, c'est de disposer sur le site, le plus proche possible, en démontrant qu'il n'y a plus de fibre à l'intérieur, donc on... ça va faire partie de notre CA avec...

LE PRÉSIDENT :

Ça pourrait retourner dans des sites miniers?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

C'est-à-dire que cette matière-là, quand vous parlez de *tailing*, vous avez trois MgO associés à deux silices. Alors nous, pour éviter les problèmes de séparation de la silice, qui peuvent être extrêmement substantiels, on fait une extraction de un et demi magnésium, et le magnésium et demi qui reste avec la silice agit comme agent de filtration. Évidemment, cette matière-là, travaillant avec des résidus calcinés, ne comprendrait aucune amiante, puis on aurait à ce moment-là un silicate de magnésium. Il peut y avoir toutes sortes de propriétés dans le domaine des matériaux réfractaires, mais pour l'instant on n'a pas tellement travaillé sur cette question-là. Mais ce matériel-là, il pourrait être disposé facilement parce que ça va être un centre totalement inerte et insoluble, et donc qui n'est absolument pas de nature à créer un problème environnemental.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Très stable.

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

Alors, nous faisons une pause d'une quinzaine de minutes et nous reviendrons avec les dernières questions. Merci.

**SUSPENSION DE LA RENCONTRE À 14 H 52
REPRISE DE LA RENCONTRE À 15 H 09**

LE PRÉSIDENT :

Alors, mesdames, messieurs, plusieurs d'entre vous ont des contraintes de temps, et nous, nous avons quand même conservé un minimum de questions. Bien sûr, les questions que nous avons

présentées jusqu'à maintenant ont fait l'objet de discussions des fois dans toutes les directions, et c'est tant mieux, ça nous évite d'y aller de façon plus systématique avec toutes les questions que nous avons rédigées. Donc, nous allons vous présenter les dernières questions.

QUESTION 8

LE PRÉSIDENT :

« Quelles seraient les mesures que l'employeur devrait mettre en place pour protéger la population et l'environnement? »

Évidemment, on parle de... d'employeur qui valorise les matières résiduelles amiantées. Nous avons parlé de la protection des travailleurs assez largement, maintenant c'est la population et l'environnement.

Monsieur Lalancette.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Moi, à cette question, je crois que l'activité de mise en valeur des rejets amiantifères ne devrait pas augmenter le niveau d'empoussiérage qui existe avant qu'on procède à ces activités. C'est-à-dire, il existe dans un milieu un niveau, il ne faut pas que le fait qu'on met en opération une usine ou un procédé de traitement de valorisation des rejets, il ne faudrait pas qu'il en résulte une élévation du niveau d'empoussiérage.

LE PRÉSIDENT :

Du bruit de fond, dans le fond?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Oui, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

Du bruit de fond. Où?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Bien, dans la région où se situent les résidus et l'activité.

LE PRÉSIDENT :

Je veux juste qu'on se comprenne, pour être sûr que je voie bien où est-ce que... qu'est-ce que vous ciblez. Est-ce que vous voulez dire qu'il ne faut pas que ça augmente la concentration relative au bruit de fond dans les... aux résidences limitrophes?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

C'est-à-dire, dans la zone, dans le périmètre élargi. Disons, si vous avez un résidu minier, un demi-kilomètre l'usine qui le met en valeur, dans les cinq kilomètres autour, là, le bruit de fond ne devrait pas être accru, suite à l'activité en question.

LE PRÉSIDENT :

Donc, aux résidences les plus proches?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Aux résidences qui seraient là, et caetera.

LE PRÉSIDENT :

O.K. D'accord. Donc, je comprends...

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Et à l'usine même aussi.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends que vous sous-entendez que les concentrations pourraient augmenter sur le site même du travail?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Même pas?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Même... ah non, même sur le site, même sur...

LE PRÉSIDENT :

Bien, c'est sûr, si notre...

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

... les résidus miniers eux-mêmes, à l'usine en question, on devrait avoir quelque chose comme émissions nouvelles qui se noient d'une façon non significative dans le *background*.

LE PRÉSIDENT :

Bon. C'est sûr que si, sur le site même des travaux, il n'y a pas d'augmentation des concentrations, *a fortiori*, il n'y en aura pas...

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

A fortiori, dans les résidences dans le périmètre, oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça que je vous ai demandé à quelle distance.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Oui, dans un périmètre significatif.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Puis, selon vous, ça serait réaliste?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Bien, tout à fait, selon ce qu'on a entendu aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Et qu'est-ce que vous avez entendu et qui vous a persuadé de ça?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Bien, ce qu'on nous a décrit -- ce que monsieur Fournier nous a décrit.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais de...

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

De ce qui se passe dans la région d'Asbestos.

LE PRÉSIDENT :

Oui, mais répétez-le, mais à grande échelle.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Mais si les choses ont fonctionné à une échelle relativement très significative, il n'y a pas de raison qu'on ne puisse pas le faire à grande échelle parce que...

LE PRÉSIDENT :

Parce que vous avez eu cette information-là, puis il y a eu une autre information de monsieur

Sylvestre à l'effet que les travaux de végétalisation, même si les concentrations d'amiante étaient relativement basses, il y a eu quand même remise en suspension de certaines fibres d'amiante.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Oui, mais ces remises en suspension ne se sont pas rendues jusqu'aux poumons des opérateurs.

LE PRÉSIDENT :

Ça, on ne le sait pas, là.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Bien, on nous disait que c'était le cas.

LE PRÉSIDENT :

Bien, les poumons des opérateurs n'ont pas été analysés, quand même.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Bien, il y avait des filtres, là.

LE PRÉSIDENT :

En tout cas, mais je comprends ce que vous voulez dire.

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Donc l'idée, c'est d'y aller, donc de s'assurer que les concentrations relatives au bruit de fond...

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... n'augmentent pas?

M. JEAN-MARC LALANCETTE :

Exact.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Il y avait monsieur Adam avant, ensuite monsieur Gosselin, ensuite monsieur Bérard... attendez un petit peu, je vais prendre en note, là. Gosselin, Bérard, et monsieur Laroche? O.K.
D'accord.

LE COMMISSAIRE :

Et monsieur Fournier.

LE PRÉSIDENT :

Alors... Monsieur Fournier?

Alors, à vous la parole, monsieur Adam.

M. GUY ADAM :

Je veux parler au niveau des populations, parce que notre étude de dispersion atmosphérique nous renseigne sur... que, à l'effet que nos... les mesures que nous on prend pour minimiser la remise en suspension des fibres font plus que protéger la population par rapport aux niveaux qu'ils ont... auxquels ils sont exposés actuellement. Donc, ces mesures-là, nous on est allé beaucoup plus loin que rencontrer le bruit de fond parce qu'on est... même si on émettait 100 fois plus que ce que le modèle de dispersion nous dit qu'on émet, on serait encore plus bas que le bruit de fond. Donc, tout ça pour dire que les mesures que nous on a mises en place font -- protègent les populations beaucoup plus que les niveaux auxquels ils sont exposés actuellement.

LE PRÉSIDENT :

Non, mais... Non, je dois comprendre parce qu'il y a quelque chose qui ne marche pas, là. Pour moi, il est invraisemblable que vous puissiez être en dessous du bruit de fond. Si vous...

M. GUY ADAM :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est impossible. Le bruit de fond...

M. GUY ADAM :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

... c'est la concentration minimale...

M. GUY ADAM :

O.K.

LE PRÉSIDENT :

... qu'on retrouve dans un environnement donné.

M. GUY ADAM :

O.K. On n'est pas en dessous du bruit de fond, mais notre contribution par rapport au bruit de fond...

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. GUY ADAM :

... est de quatre fibres par mètre cube.

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça, vous l'avez dit.

M. GUY ADAM :

O.K. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Ça, vous l'avez dit. Donc, c'est une contribution très marginale, qui se noie, au fond?

M. GUY ADAM :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Qui se noie, donc vous n'êtes... elle est si faible, selon les résultats que vous avez obtenus, qu'on ne peut pas la distinguer de la concentration relative au bruit de fond?

M. GUY ADAM :

C'est ça. Puis ça, c'est relié aux mesures de contrôle qu'on a mises en place pour minimiser les émissions de fibres.

LE PRÉSIDENT :

C'est quoi ces mesures, encore?

M. GUY ADAM :

C'est garder -- humecter les résidus...

LE PRÉSIDENT :

Les matériaux?

M. GUY ADAM :

... lorsqu'on charge, on manipule à l'extérieur, puis ça va...

LE PRÉSIDENT :

Vous les humectez la veille...

M. GUY ADAM :

Non, c'est...

LE PRÉSIDENT :

... l'avant-veille, le matin même?

M. GUY ADAM :

C'est avec une bruine. Il y a des équipements qui se vendent qui émettent une bruine au niveau du chargement des résidus dans les camions.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Mais vous les humectez au sol?

M. GUY ADAM :

Non, c'est une bruine. On a vu ça à l'échangeur Turcot, par exemple, dans les travaux, là, il y avait des bruines qui étaient dans les airs...

LE PRÉSIDENT :

Oui.

M. GUY ADAM :

... pour minimiser les... les poussières.

LE PRÉSIDENT :

Ah, pendant les travaux?

M. GUY ADAM :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. GUY ADAM :

On met de l'abat-poussière sur la petite distance qu'on transporte les résidus, qui est moins qu'un kilomètre. On fait des activités en dessous des dômes ou l'entreposage en dessous des dômes, et puis le... certaines activités sont mises sous vide avec un système d'aspiration qui envoie les poussières dans des *baghouses*, pour collecter les poussières avant de les envoyer à l'environnement. Donc, si on met tout ça ensemble, notre contribution c'est quatre fibres par... selon l'étude de dispersion, quatre fibres par mètre cube d'émissions dans l'air. Donc, on pense que ces mesures-là sont plus qu'adéquates pour s'assurer qu'on ne contribue pas au bruit de fond de façon...

LE PRÉSIDENT :

Et, juste pour que je comprenne, donc comment vous êtes arrivés à déterminer qu'il s'agit de quatre fibres par mètre cube? Si vous avez échantillonné l'air ambiant, vous avez dû... vous avez fait une équation, quoi, les concentrations relatives à l'air ambiant comparativement à la concentration que vous obtenez?

M. GUY ADAM :

Ce n'est pas nous qui avons fait ça, c'est la firme de génie-conseil qui est spécialisée en environnement pour faire des études de dispersion, qui est -- pour ne pas les nommer -- WSP. Eux ont des standards pour tel type d'activité; un camion qui se promène sur la route, charger des... des matériaux qui ressemblent à ce qu'on charge sur les haldes, il y a des standards qui disent : « Ça génère tel taux d'émission ». Ils mettent ça dans toutes leurs formules de dispersion atmosphérique, qui incluent les conditions atmosphériques, les distances puis d'autres facteurs...

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est par modélisation?

M. GUY ADAM :

Par modélisation, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Mais ça n'a pas été validé sur le terrain?

M. GUY ADAM :

Bien, on n'est pas en opération.

LE PRÉSIDENT :

Non, c'est vrai. C'est vrai. D'accord.

Monsieur Gosselin.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Chez nous, on a un exemple vraiment original. Quand on a bâti notre usine, on était complètement sur le site minier, puis on nous avait mis dans un secteur qui était caché par la dompe, pour ne pas qu'il y ait aucune émanation de poussière vers la ville. Il y avait un viaduc à côté de nous autres qui bloquait la... Il y a eu une entente entre les mines puis, je pense, la Municipalité puis le gouvernement, il y avait une rue qui n'était pas tellement loin de chez nous, ils l'ont déménagée, ils l'ont mise ailleurs, ils l'ont tassée pour la mettre plus loin, qu'on appelait, nous autres, la fameuse rue Smith. Après que tout ça a été fait, qu'on a respecté les normes pour la population puis tout le monde avait prévu ça, ils nous ont bâti quatre HLM à côté de notre bâtisse.

LE PRÉSIDENT :

O.K., mais attendez. Avant les HLM, là, vous avez dit que : « Quand on... on respectait les normes pour la population. »

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

À quelles normes vous faites référence?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Bien, c'est les normes qu'on avait dans le temps des poussières environnementales.

LE PRÉSIDENT :

Ah, pour les poussières?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Pour les poussières.

LE PRÉSIDENT :

O.K., pour les poussières. Pas pour l'amiante?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Puis pour le bruit, il n'y a pas de bruit.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Puis notre usine ne mène pas de bruit, puis où est-ce qu'on était, le trafic, ça circulait bien, on ne passait pas dans le centre-ville avec les camions. C'était tout planifié en conséquence pour que la population... même assez que ça a pris bien des années que le monde sache à Thetford qu'Olimag existait puis qu'ils fabriquaient des produits à partir des résidus.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Et donc...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Puis on était les premiers à ne pas en parler.

LE PRÉSIDENT :

Et donc, après ça...

M. CLAUDE GOSSELIN :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

... vous avez vu naître...?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Là, après, la Municipalité, pour améliorer leur revenu de taxes, ont vendu des terrains à côté de chez nous pour bâtir des résidences pour les personnes âgées.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Ça fait que là, à toutes les fois qu'ils sortent sur leur galerie, bien, malheureusement de temps en temps ils ont de la poussière. Puis c'est peut-être ça que vous aviez entendu parler, à un moment donné, quand vous avez dit : « Il y a-tu des gens qui se sont plaints? » Mais pourquoi ils ont venu les mettre après qu'on a installé...

LE PRÉSIDENT :

Et ces poussières ne contiennent pas d'amiante?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, elles ne contiennent pas d'amiante, mais il n'y a pas beaucoup de monde qui aime ça sur leur table de pique-nique. Moi, j'ai été élevé dans une maison il y a...

LE PRÉSIDENT :

Et vous dépassez les normes?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non.

LE PRÉSIDENT :

Je pense que c'est 10 milligrammes par... je ne me souviens plus, là.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Là, on est entre 4 à 8 -- 0.4 à 0.8, nos normes sur le terrain. En bas d'une fibre par centimètre cube.

LE PRÉSIDENT :

Mais là, vous ne parlez pas d'amiante, là?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, d'amiante.

LE PRÉSIDENT :

Ah! Vous parlez d'amiante?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Bien oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Oui, mais moi, j'ai compris qu'il y avait de la poussière.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, de la poussière d'amiante, oui.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Bien, pour moi, c'est la même affaire, là, mais...

LE PRÉSIDENT :

Non, parce que... ce n'est pas tout à fait la même chose, mais c'est correct. L'important, c'est qu'on se comprenne, là.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non non, sur les tables de pique-nique, ils reçoivent...

LE PRÉSIDENT :

Donc, il y avait de l'amiante sur les tables de pique-nique?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non, il n'y a pas d'amiante sur les tables de pique-nique. C'est le produit fini qui est sur leurs tables de pique-nique.

LE PRÉSIDENT :

Et le...

M. CLAUDE GOSSELIN :

La poussière qui sort des cheminées.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Qui a quelle composition chimique?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Ah, c'est de l'olivine synthétique.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Ce n'est plus un résidu -- ce n'est plus de l'amiante, c'est de l'olivine synthétique. Mais le fait que...

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi vous disiez : « Ils avaient des fibres d'amiante »?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Non non, non.

LE PRÉSIDENT :

Il y a quelque chose que je ne saisis pas, là.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Je me suis mal exprimé, là, c'est...

LE PRÉSIDENT :

O.K. Monsieur Bérard -- juste un instant.

M. GUY BÉRARD :

Juste pour clarifier, les fibres d'amiante dont il parlait sont... les travailleurs, lorsqu'ils sont dans la cour, avant que le processus commence...

LE PRÉSIDENT :

Oui?

M. GUY BÉRARD :

... avaient de 0.4 à 0.8 maximum...

LE PRÉSIDENT :

Oui, ça, il l'a dit tout à l'heure.

M. GUY BÉRARD :

... qui était... C'est ça, c'était... le 0.4, 0.8., c'était avec des fibres d'amiante dans l'air...

LE PRÉSIDENT :

Mais pour les travailleurs?

M. GUY BÉRARD :

... mais pour les travailleurs...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. GUY BÉRARD :

... et pas pour la population.

M. CLAUDE GOSSELIN :

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

Mais pour la population...

M. CLAUDE GOSSELIN :

La population, ce qui sortait, la poussière, de notre terrain qui...

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

M. CLAUDE GOSSELIN :

... après qu'on l'a calciné, il y en a sur le terrain, de la poussière...

LE PRÉSIDENT :

Oui oui oui.

M. CLAUDE GOSSELIN :

... il en tombe tout le temps, soit que nos palettes elles coulent, un sac est percé, on la ramasse avec des balayeuses...

LE PRÉSIDENT :

Est-ce que vous avez été obligé de mettre des dépoussiéreurs?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Ah non. Là, finalement, on s'est entendu. On a nos dépoussiéreurs...

LE PRÉSIDENT :

Non, mais de plus performants, là?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, là, on est plus performant, on fait plus attention. Mais on avait tout fait, je voulais juste vous dire, Monsieur le président, qu'on avait tout fait pour être loin de la population, puis si j'avais une recommandation à faire au gouvernement : de dire aux villes de ne pas venir bâtir des maisons à côté de nos usines.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je peux vous dire que quand on a... nous avons rencontré la semaine dernière les représentants des citoyens et des municipalités, cette question d'aménagement du territoire a été discutée. Il faudrait qu'on relise un peu les transcriptions, mais ça a été discuté.

M. CLAUDE GOSSELIN :

Parce que nous, ça a été le problème qu'on a vécu. On n'est rien qu'un petit problème en ville...

LE PRÉSIDENT :

Oui oui.

M. CLAUDE GOSSELIN :

... mais là, on ne l'a plus maintenant, on est correct.

LE PRÉSIDENT :

Vous ne l'avez plus parce que vous l'avez réglé technologiquement?

M. CLAUDE GOSSELIN :

Oui, technologiquement. Ça a coûté un petit peu plus d'argent.

LE PRÉSIDENT :

Donc, monsieur Bérard?

M. GUY BÉRARD:

Merci. Moi, je pense que le niveau -- parce qu'il faut considérer que si on prend les projets un à un, chaque projet va avoir sa réalité, avec ce... sa quantité de... qu'ils puissent ou non émettre.

Pour la protection de la population, moi je suis d'accord avec monsieur Lalancette que, pour la population, on ne devrait pas augmenter le bruit de fond. Par contre, on a un problème majeur avec le bruit de fond parce qu'il n'est pas vraiment calculé et mesuré avec des tendances. On est tous d'accord qu'en hiver il n'y a probablement rien, en été, il y en a plus, puis où, dans quelles maisons, à quel endroit, dépendant des vents?

Donc, je pense que la première chose à faire, c'est de l'établir, le bruit de fond -- je pense que c'est quelque chose que tout le monde a dit jusqu'à aujourd'hui -- et puis d'établir les tendances puis l'évolution des bruits de fond dans le temps et avec... Une fois qu'on a dit ça, pour les travailleurs, on en a discuté amplement, je crois que sur le site où les opérations ont lieu, on se doit d'avoir un niveau plus grand que le bruit de fond, je pense que ça, ça va de soi, et les travailleurs vont être protégés de toute façon de la bonne façon. Mais dans le périmètre urbain, là on devrait arriver à un niveau que... le niveau que nous considérons comme étant la norme, une fois que nous aurons trouvé quelle est cette norme -- parce que présentement, on ne le sait pas -- bien, à ce moment-là, on ne devrait pas contribuer à son augmentation par les travaux que nous faisons.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Laroche.

M. PIERRE LAROCHE :

Oui, Monsieur le président, je voudrais revenir à une session qu'on a eue la semaine passée, je ne me souviens pas exactement, je pense que c'est vous qui aviez posé la question, au niveau justement du bruit de fond, où il y avait une étude qui avait été faite, là, on parle de la région de Thetford, il y avait une... des mesures qui avaient été prises où on essayait d'évaluer le bruit de fond, et après que les mines étaient toutes fermées, on avait à peu près les mêmes concentrations, ça fait que tout le monde se grattait la tête : qu'est-ce qui se passe? Je ne le sais pas si on est plus éclairé, mais si on prend l'hypothèse d'une grande inertie, si vous voulez une analogie un peu de génie mécanique, on a une grande inertie de l'atmosphère locale -- puis ça, je suis peut-être complètement dans le champ gauche, je n'ai aucune preuve écrite de ça -- peut-être qu'à ce moment-là, à cause de cette grande inertie, peu importe ce que vous faites -- c'est sûr qu'il y a des ordres de grandeur à respecter -- peu importe ce que vous faites, peut-être que le bruit de fond ne sera pas affecté de façon mesurable. C'est un peu le... une perception plus qu'une réalité. Ça fait que c'est pour ça, ce que Alliance Magnésium a fait, ce que Guy a fait comme tests chez Mazarin, t'sais, il y a eu plusieurs, plusieurs études qui semblent converger vers ça, mais je ne peux pas conclure ou statuer, mais... je ne le sais pas si vous vous grattez encore la tête, mais je ne vois pas d'autres explications que celle-là.

LE PRÉSIDENT :

Bien, je n'ai pas perdu mes cheveux pour rien. Oui, je me gratte la tête très souvent, et le mandat finit uniquement au mois de juillet, alors imaginez!

Tout d'abord... Monsieur Fournier, avant.

M. JOËL FOURNIER :

Écoutez, en matière de protection des populations, un enjeu qui est important, qui est bien connu quand on se pose ce type de question là, c'est toute la question de l'acceptabilité sociale : est-ce qu'on l'a, l'acceptabilité sociale, pour nous? Je voudrais peut-être -- monsieur Saint-Aubin pourrait peut-être vous entretenir un peu sur ce qu'on fait, nous, au niveau de l'accessibilité sociale puis les genres de questions ou autres qu'on reçoit de la population.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

M. PIERRE SAINT-AUBIN :

Il est évident qu'on profite de cette question-là pour l'amalgamer avec la question de l'acceptabilité sociale.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum, hum hum.

M. PIERRE SAINT-AUBIN :

Chez nous, en fait à Asbestos, on vit l'acceptabilité sociale de façon... de très très bonne façon. Les gens... Évidemment, on n'est pas dans un terrain hostile. Les gens, la population comme telle n'a jamais eu vraiment de problèmes avec l'amiante, encore moins avec les résidus. On n'a pas imposé notre projet ou quoi que ce soit. L'accessibilité sociale se joue davantage au niveau des histoires passées, des cicatrices qui ne sont pas encore -- en fait, des plaies qui ne sont pas encore cicatrisées, de la fermeture de... successive de Jeffrey et de... en fait, de Magnola et de Jeffrey, et la reconnaissance de notre projet comme étant un projet qui est viable. C'est pour ça que, dès le départ, la Municipalité, en fait, c'est la MRC qui nous a imposé -- et le terme est exact -- un comité de surveillance, un comité de suivi formé d'une quinzaine de citoyens, triés parmi toutes les couches de la société là-bas, des personnes, un comité avec lesquels on -- lequel on échange, qui est un comité tout à fait indépendant, qu'on ne finance pas, ils sont financés à même les fonds de la MRC, et ce sont des gens que l'on...

LE PRÉSIDENT :

Présidé par?

M. PIERRE SAINT-AUBIN :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

Présidé par?

M. PIERRE SAINT-AUBIN :

Présidé par monsieur Alain Roy.

LE PRÉSIDENT :

Non non, je ne voulais pas le nom. Un citoyen?

M. PIERRE SAINT-AUBIN :

Un citoyen, oui, un conseiller municipal.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Un conseiller municipal, O.K.

M. PIERRE SAINT-AUBIN :

Un conseiller municipal. Et donc, on fait des rencontres évidemment régulières, où on les tient au courant de la mise à niveau de notre projet, et ça, on le fait depuis 2013. On a commencé en 2012 et le comité de suivi est là déjà depuis 2013, ça fait donc plusieurs années qu'on les rencontre. Ce sont des gens qui sont très très au courant de ce qu'on fait. Et, c'est évident que si on arrive avec des normes, des mesures et ainsi de suite, ce sont des choses avec lesquelles... des choses qu'on va vouloir partager avec eux, parce qu'on a une très très bonne relation et on veut les garder, et je pense que, en retour, la population gage beaucoup sur nous. On s'en rend compte, on fait régulièrement des... des événements, on participe à des événements, on les rencontre, on fait des espèces de symposiums où on les informe où est-ce qu'on est rendu. Jamais on n'entend parler d'amiante. On parle de d'autres choses, bien, comme vous dites -- comme je le disais tantôt, on parle surtout de la viabilité : « Pourquoi vous, vous allez réussir, alors qu'il y en a d'autres avant vous, beaucoup plus gros et des multinationales, qui n'avaient pas réussi? » Bien ça, évidemment, les réponses on vous a les données avec les questions de marché, ce que docteur Fournier parlait au tout début.

Mais c'est une question qui est très sensible, et ce qu'on aura trouvé comme mesures et le cadre que vous aurez instauré ou que vous proposerez au niveau de la valorisation, c'est quelque chose qu'on a un devoir, nous, comme employeur, de partager avec la population qui nous a si bien reçus depuis quand même sept, huit ans, là.

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Merci. Monsieur Gagnon.

M. ALEXANDRE GAGNON :

Oui. Évidemment, je vais toujours encourager les entreprises qui se donnent des objectifs de tolérance zéro ou des missions à le faire, évidemment, là, mais lorsque je parlais tout à l'heure de réglementation intelligente, basée sur la science, je pense qu'on s'éloigne un petit peu de ça. Puis, au niveau de l'acceptabilité sociale, je comprends tous ces impératifs-là, puis évidemment on encourage ça, sauf il faut encourager également les initiatives et de garder une réglementation qui va pouvoir fonctionner dans le temps.

Et puis vous avez mentionné au début -- puis j'ai recherché bien rapidement, là -- mais ce qui relève tout le niveau de la... du risque acceptable, hein? Vous mentionniez qu'il va falloir se fixer, à un moment donné, politiquement, un niveau où est-ce que le risque est acceptable pour la population, un niveau sur 70 ans, tout ça. Et puis, il y a... j'ai regardé rapidement, l'OIT, elle s'est déjà penchée sur la question, hein, au niveau des risques, il n'y avait pas eu de consensus à l'époque, mais quand même, on peut regarder ce qui s'est fait ailleurs. Et puis ils donnaient comme, par exemple -- dans le merveilleux document qu'on pourra partager, là, mais qui est sur Internet -- au niveau... l'Association sur l'environnement américaine se fixait sur une tolérance au risque, un risque acceptable de 1 sur 10 000 au niveau de l'eau potable, exemple, hein, pour les contaminants qui sont dans l'eau potable. Le Grand -- le Royaume-Uni, eux, pour... au niveau... lorsqu'ils mettaient en place des usines au niveau nucléaire, eux ils se sont fixé une balise de 1 pour 100 000 pour une nouvelle installation. Donc, mais ça ramène à ramener à un niveau scientifique ou à un niveau plus poussé. Encore une fois, je ramène sur l'obligation de résultats, et non pas l'obligation de moyens. Il va falloir se baser sur une donnée comme ça éventuellement pour établir notre réglementation, là.

QUESTION 9

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ça va? Prochaine question.

Alors, bien sûr, nous avons touché à cette question-là de diverses façons, mais j'aimerais que, pour les interventions qui la toucheraient, y aller de façon ponctuelle. Donc :

« Des modifications au cadre législatif et réglementaire devraient-elles être apportées pour soutenir la valorisation des résidus miniers amiantés? »

Y aller de façon ponctuelle.

LA COMMISSAIRE :

Spécifique?

LE PRÉSIDENT :

Spécifique. Par exemple : « Oui, on devrait changer tel aspect, tel autre aspect, telle norme, tel règlement. » À titre d'exemple, le... il y a un ministère qui a indiqué dans son rapport que tout projet de valorisation de résidus miniers amiantés devrait faire l'objet d'évaluation environnementale, peu importe la quantité. Vous voyez, ça, c'est un exemple.

Allez-y, monsieur Fournier.

M. JOËL FOURNIER :

Je crois que poser la question, c'est un peu y répondre. Nous, la crainte qu'on a, c'est -- je pense que c'est le cas de tout le monde autour de la table -- c'est qu'on se retrouve dans un cadre législatif qui devienne très très très contraignant. À un moment donné, si on ne peut plus l'approcher, on ne peut plus le valoriser non plus. Il y a un équilibre à y avoir.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum.

M. JOËL FOURNIER :

Actuellement, il y a des réglementations qui sont en vigueur au niveau de la protection des travailleurs, on a vu, nous, on a fait des études pour la population et autres. Si on aurait à modifier le cadre réglementaire actuel, nous -- en tout cas, je le répète encore pour l'avoir déjà dit -- il faudrait à tout le moins que ce soit basé sur des expositions, des faits, et non pas des anticipations. Donc, qu'il y ait des mesures de prises et qu'après ça on décide, bien, par exemple : les travailleurs, on se fixe une norme, puis basé là-dessus, si vous avez, comment dire, une exposition à partir de tel niveau, bien il est

obligé d'y avoir quel... des types de protection respiratoire. Tout ça en sachant très très bien que ces choses-là sont déjà en place, existent déjà. On ne devrait pas avoir à inventer des équipements pour protéger les gens, normalement ça existe déjà. Donc, il n'y a pas de... on ne voit pas de difficulté à ce niveau-là.

Donc, c'est dans ce contexte-là où je dirais : s'il y a une modification législative, on devrait s'arranger pour ne pas que ce soit simplement basé sur le risque zéro, où on met tout aux extrêmes à partir du moment où on arrive à côté d'un dépôt, parce que là, il y a même des populations qui ne pourront plus vivre aux côtés, là. Ça ne fonctionne pas, dans un cadre opérationnel, pour aucune société qui aurait un projet de valorisation.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Monsieur Laroche?

M. PIERRE LAROCHE :

Monsieur le président, j'abonde dans le sens de monsieur Fournier, puis je voudrais rappeler ce que le délégué au ministère de l'Environnement et Lutte aux changements climatiques nous avait dit, si je ne m'abuse, la Loi de la qualité de l'environnement faisait appel à une soixantaine de règlements -- corrigez-moi si j'ai tort -- 60, 62, je n'ai pas le chiffre exact, mais je reviens à ce que je disais tout à l'heure : trop c'est comme pas assez. C'est parce que plus que tu mets des règlements, moins la valeur de chacun -- en tout cas, à mon point de vue -- est grande, puis elle est de plus en plus difficile à interpréter, et par les inspecteurs et par les entreprises et par les agents à l'intérieur des différentes entreprises. Ça fait que c'est pour ça que si on met trop de règlements, veut, veut pas, on se crée des enfarges nous-mêmes et on ne fait pas avancer ni les entreprises et peut-être pas la société comme telle, parce que le but des règlements, c'est pour rendre la société plus... plus correcte au point de vue environnemental et au point de vue sécurité. Ça fait qu'il faut faire attention de ne pas avoir des rendements négatifs sur nos efforts pour protéger la population.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Sylvestre.

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Deux petits points. Premièrement, il y a... oui, pour faire des modifications, ce serait possible, mais Englobe souhaiterait que ces modifications-là soient pensées et travaillées avec les gens qui sont sur le terrain, qui font des projets, pour que ça soit au moins compris dans le détail de comment on opère.

Puis, en même temps -- en tout cas, dans le cas d'Englobe spécifiquement -- un moratoire pour prendre le temps pour étudier et proposer et faire approuver ces changements réglementaires là pourrait être, bien, plus que néfaste, pourrait compromettre la viabilité des projets actuellement en cours présentement. On ne pourrait pas se permettre d'arrêter nos opérations pendant deux semaines, sinon même pas deux jours, en ce moment. Ça fait que c'est sûr qu'on est ouvert, mais il faut faire attention de la façon que ça va être amené et géré par le gouvernement. Je répète : on souhaite être partie prenante, peut-être, ou du moins que les gens viennent sur le terrain voir ce qu'on fait, puis que ça se fasse idéalement en parallèle avec nos opérations.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Madame François?

Mme FABIENNE FRANÇOIS :

Pour revenir un peu sur ce que disait monsieur Fournier, aujourd'hui, on a une réglementation qui est plus liée à de l'obligation de moyens, et je pense qu'il faut en revenir à une obligation de résultats, de faire en sorte que la réglementation soit plus vue vis-à-vis des empoussièrtements attendus et réels sur le terrain, et de choisir les équipements de protection individuelle et collective, et les procédures qui seront appliquées par les opérateurs, qui seront de plus en... de plus, formés à ça, permette d'atteindre ces objectifs, en fait.

Aujourd'hui, vous ne vérifiez pas quand on revient à des niveaux faibles ou des niveaux... non, il y a le niveau faible et le niveau... moyen? Non...

LE PRÉSIDENT :

Très faible?

Mme FABIENNE FRANÇOIS :

Non...

M. CAMILLE SIMON :

Modéré.

Mme FABIENNE FRANÇOIS :

Modéré, voilà, modéré. Il n'y a pas de vérifications faites au niveau de... il n'y a pas de tests d'air

qui sont faits sur les travaux de... sur les travaux -- comment dirais-je? -- en présence d'amiante, ce qui fait qu'on ne peut pas vérifier l'efficacité des protections individuelles et collectives qui sont mises en place, et éventuellement on a des protections individuelles et collectives qui sont trop importantes vis-à-vis du risque avéré, parce que finalement si vous faisiez des tests d'air, vous vous rendriez compte qu'il y a certaines tâches pour lesquelles l'empoussièrement il est moindre par rapport à ce qu'on avait envisagé. Finalement, vous prévoyez des équipements de protection individuelle et collective trop importante par rapport à ce qu'on a réellement sur le terrain. Donc, le fait de faire une réglementation vis-à-vis de l'empoussièrement attendu, avec bien entendu des vérifications sur le terrain, vous permettrait de réellement choisir les protections adéquates vis-à-vis des tâches qui sont réalisées, que ce soit pendant les procédés ou pendant la cueillette de la matière première.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Merci. Madame Méthot?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

À ce que je sache, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a revu dernièrement -- et, d'ailleurs, on est encore là-dedans -- la Loi sur la qualité de l'environnement quant au processus d'autorisation environnementale des projets. Et ils ont choisi, pour décider si un projet ou si une activité était assujettie à la procédure d'évaluation et d'impacts sur l'environnement, d'y aller par le niveau de risque, donc le niveau de risque pour l'environnement, puis j'imagine qu'on inclut aussi la population là-dedans. Moi, pour moi, « l'environnement » c'est au sens large, dans ce cadre-là. Alors moi, je pense qu'il faudrait regarder cette approche-là, plutôt que de commencer à dire : cette industrie-là, ça va être absolument par... Donc, on les assujettit automatiquement à l'étude d'impact sur l'environnement. Donc, je pense que, dans ce cas-ci, il faudrait regarder le niveau de risque puis voir comment ça s'applique.

C'est clair que quand on parle de processus d'autorisation environnementale -- puis c'est un sujet qui est en discussion depuis de nombreuses années -- on a besoin d'un processus qui soit clair et qui soit prévisible, et quand on parle de modifications réglementaires ou modifications du processus, quand on a des projets qui sont déjà en processus de développement, bien on sait très bien quel genre de niveau d'incertitude que ça peut créer -- pour ne pas citer mon voisin de gauche -- au niveau des investisseurs. Les investisseurs, ça crée énormément d'incertitudes, et à ce moment-là pourrait les amener à regarder des projets ailleurs plutôt que de les regarder ici. Alors, je pense que c'est une sensibilité que je crois qu'il faut avoir dans la réflexion qui est en cours, parce qu'on a déjà des projets qui avancent bien et qui se développent bien. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Alors, ma collègue aurait une question.

LA COMMISSAIRE :

Excusez-moi, madame Méthot, je veux juste essayer de clarifier, là, les niveaux, parce que, bon, il y a l'autorisation ministérielle qui est le certificat d'autorisation, l'article 22. Là, vous ne parlez pas de ça, là? Là, vous parlez vraiment de l'article 31.1, l'évaluation environnementale qui peut mener à un BAPE, et que là, vous voudriez que le règlement qui, actuellement, est au niveau des seuils -- donc, je pense que c'est 40 000 tonnes par année -- là, vous voudriez plus que ça soit par niveau de risque?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

En fait, ce n'est pas ça que je disais.

LA COMMISSAIRE :

Non, O.K. C'est ce que j'ai compris, je suis désolée.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Ce que je dis, en fait, vous me parlez du processus qui est en vigueur, avec l'ancienne façon de procéder. On a un article 22, c'est un certificat d'autorisation, un article 31, on y va au processus d'autorisation environnementale par l'étude d'impact. Maintenant, le gouvernement est à revoir ces règlements-là d'application et était en réflexion avec des tables -- qu'on appelait des tables de cocréation jusqu'à il n'y a pas très très longtemps -- à revoir comment maintenant on va déterminer, finalement, il y a des activités qu'on va dire : « Bien, c'est négligeable, selon nous, le risque est négligeable », alors à ce moment-là on n'a plus besoin d'un certificat d'autorisation, on aura besoin peut-être d'une déclaration de conformité ou...

LA COMMISSAIRE :

Oui, ça, c'est en vertu de l'autorisation ministérielle, là?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

C'est ça, tout à fait.

LA COMMISSAIRE :

Pas 31.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

C'est ça, mais on est -- ils sont en train de déterminer quels types d'activités sont...

LA COMMISSAIRE :

Bien ça, ça a été fait. Ça, ça a été fait, ça a été adopté, là.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Oui, mais les règlements n'ont pas encore... ils ne sont pas encore sortis.

LA COMMISSAIRE :

Les règlements par rapport aux déclarations de conformité, et caetera, les documents...

Mme JOSÉE MÉTHOT :

C'est ça.

LA COMMISSAIRE :

... en vertu de l'article 22, du certificat d'autorisation?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Il n'y a rien... ils ne sont pas sortis encore.

LA COMMISSAIRE :

Non, il y en a oui, il y en a que non. Mais par rapport au 31.1, là, on ne parle pas de ça, là? Je veux juste clarifier, parce que vous parlez parfois de procédure d'évaluation environnementale, puis là, vous reparlez d'autorisation ministérielle. C'est deux choses complètement différentes, donc...

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Tout à fait, je suis -- je connais bien.

LA COMMISSAIRE :

Donc, je veux juste...

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

... je veux juste clarifier, là.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Oui.

LA COMMISSAIRE :

Là, vous parlez, là, par rapport au niveau de risque, c'est par rapport à l'autorisation ministérielle seulement, 22?

Mme JOSÉE MÉTHOT :

C'est par rapport à... au... à la décision de dire : est-ce que c'est un certificat d'autorisation...

LA COMMISSAIRE :

O.K. Donc, c'est...

Mme JOSÉE MÉTHOT :

... est-ce que -- laissez-moi terminer, s'il vous plaît.

LA COMMISSAIRE :

C'est ça, oui, pardon.

Mme JOSÉE MÉTHOT :

Laissez-moi terminer. C'est : est-ce que j'y vais par... est-ce que cette activité-là elle a un risque négligeable, donc elle n'a même pas besoin d'autorisation; est-ce que cette activité-là elle a un risque modéré, et là, j'y vais vers une déclaration de conformité, ensuite une -- un certificat d'autorisation, et ensuite, ça sera le décret, donc l'autorisation gouvernementale? Et, selon le niveau de risque, on peut avoir différents types d'autorisations. Alors, c'est exactement ce que j'étais en train de dire.

Alors, ce n'est pas juste qu'est-ce qui est dans l'article 31 qui est en -- qui a été en discussion, là, c'est... c'était en discussion jusqu'à il n'y a pas très longtemps, et on attend que les règlements qui vont tout identifier ces différentes activités, identifier comment on va s'y prendre pour déterminer quel type va s'appliquer... C'est sûr que quand on parle d'une activité à risque très élevé, c'est clair, on n'a pas besoin de se reposer la question, c'est clair, mais c'est les autres qui étaient moins claires, qui sont... que les règlements ne sont pas encore sortis. Voilà.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Monsieur Bérard.

M. GUY BÉRARD :

Oui, merci. Moi, je souscris au fait que les changements de réglementation devront être précis et mesurables et ne devraient pas changer selon l'interprétation de certains individus à l'intérieur de certains ministères. Mais pour que ça puisse se produire, il y a une chose dont on n'a pas encore parlé -- en tout cas, je ne l'ai pas entendu si on en a parlé -- c'est le niveau de confiance. Il y a un degré de... très très élevé de méfiance de certains ministères à l'égard des entreprises ou des entrepreneurs, et, par exemple, si on fait des tests, comme celui que je vais soumettre à la commission, et c'est payé par une société minière, donc automatiquement ce... les résultats n'ont pas grande valeur pour eux parce qu'il y a un degré de méfiance très élevé qui fait que l'objectif était d'arriver à des résultats qui soient intéressants. Et c'est vrai des deux côtés, jusqu'à un certain point.

Puis, pour arriver à ça, je crois que la solution c'est de créer un groupe indépendant où tous ces gens-là sont ensemble et se parlent, et arrivent avec une volonté commune de trouver la bonne solution et donc la bonne réglementation. Parce que, sans ça, on a souvent des dialogues de sourds, où on parle d'extrêmes précautions ou de principe de précautions, à cause de toutes les incertitudes sur le... ce qu'on peut mesurer, ce qu'on ne peut pas mesurer, et c'est vrai que c'est toujours, ou à peu près toujours très bien, mais la réalité fait en sorte qu'on passe d'un extrême à l'autre, et pour être capable d'avoir quelque chose qui soit mesurable et puis qui soit viable, bien à ce moment-là il faut qu'il y ait un degré de confiance plus élevé entre les divers intervenants, et ces mesures-là ou ces réglementations, ce cadre législatif là pourra toujours être suivi par justement des analyses rigoureuses et, le cas

échéant, être renforcé, si on voit que ça ne rencontre pas l'objectif original. Mais, présentement, on saute -- normalement, on saute immédiatement à la précaution maximale pour s'assurer d'avoir le risque minimal, ce qui n'est pas si mauvais en santé, mais pas très bon en affaires. On ne ferait pas grand-chose à ce moment-là.

Ça fait que si on était capable d'avoir ce... cet observatoire ou cette structure indépendante, avec un niveau de confiance plus élevé, là on pourrait arriver avec des mesures qu'on juge appropriées aujourd'hui, mais continuer à prendre des... à faire des études vraiment rigoureuses, avec l'objectif de démontrer que c'est suffisant, et, le cas échéant, les renforcer si ce ne l'est pas.

LE PRÉSIDENT :

Je veux juste bien comprendre, quel est le mandat de ce comité ou de cet organisme indépendant?

M. GUY BÉRARD :

Essentiellement, de pouvoir s'assurer que les projets que nous voudrions faire, de revitalisation, rencontrent les objectifs que nous nous sommes donnés. Alors, si on s'est donné l'objectif de ne pas augmenter le bruit de fond, mais on dit : « Si on permet -- je dis n'importe quoi -- 1 ppm sur le site »... pas « partie par million », là...

LE PRÉSIDENT :

Non non non. Je vous suis.

M. GUY BÉRARD :

... ça serait une fibre par *whatever* sur le site, et que ça, ça ne doit pas affecter la population, bien on prend des mesures et on prouve que ça n'affecte pas la population. Si on creuse un trou en ville pour faire un poteau de téléphone puis qu'on dit que la personne qui creuse n'a pas besoin de moyens de protection parce qu'il n'y a pas de fibre qui va à ce niveau-là, bien on le mesure et on évalue que ça fait ça exactement. Si on s'aperçoit que ça ne le fait pas, bien là, on change les choses. Et ce groupe-là serait responsable de mettre ensemble les scientifiques appropriés, les gens pour faire ces mesures-là, parce que présentement, certains départements ou certains secteurs n'ont pas intérêt à prouver qu'il n'y a pas de problème, ou ils n'ont pas intérêt à prouver qu'il y a un problème.

LE PRÉSIDENT :

Ce comité ou cet organisme relèverait de qui?

M. GUY BÉRARD :

Bien, ça serait indépendant puis ça serait... ça relèverait de... un peu comme à Sept-Îles, l'observatoire de Sept-Îles, c'est un peu le modèle qu'il y aurait là-bas, et ça relèverait des scientifiques qui... pour arriver à ça, mais il y aurait du monde de tous les ministères là-dedans.

LE PRÉSIDENT :

Hum hum. D'accord, merci.

Monsieur Fournier.

M. JOËL FOURNIER :

Oui, simplement peut-être pour préciser un peu ma pensée de tout à l'heure. Je ne voudrais surtout pas qu'on ait l'impression, ici, que le cadre législatif actuel est laxiste. Loin de là. Je pourrais donner l'exemple de notre société. Nous, pour obtenir le CA de la phase qu'on s'apprête à lancer, ça a pris 17 mois de discussions avec le ministère de l'Environnement, qui a mené le bal principalement. On a eu des études, des demandes d'études complémentaires, la Santé publique de l'Estrie est même venue visiter le site, a marché sur les dépôts avec nous. Il y a eu un long processus avant qu'on réussisse à avoir l'acceptation. Donc, c'est déjà un processus qui est long, qui est lourd à traverser pour des sociétés émergentes comme la nôtre. C'était là où je voulais en venir. Si on a des modifications réglementaires, qu'on fixe des balises claires pour que ce soit peut-être plus rapide, parce qu'on a l'impression, aussi, de l'autre côté, que le manque de... du côté ministériel, des ministères, le manque de... on va dire, de seuils ou de points d'exposition fait qu'ils sont un peu dans le brouillard pour eux-mêmes. Donc, ça devrait être une clarification, de manière à permettre à des projets comme nous d'avancer plus rapidement, et non pas l'inverse, d'alourdir le processus.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, merci. Monsieur Lemieux.

M. DAVID LEMIEUX :

Oui, peut-être juste un point que je voulais apporter concernant la... on parle de cadre législatif qui pourrait soutenir les projets de valorisation. Nous, il y a un des points qui nous a beaucoup interpellés dans les mémoires qui ont été déposés, je pense que c'est par le ministère de l'Environnement, c'était l'idée ou la recommandation de changer la classification des matériaux contenant de l'amiante comme une matière dangereuse. Il faut voir l'impact un peu que cet... ce changement-là aurait sur les projets, en termes de...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, vous avez dit : « Les mémoires que le ministère de l'Environnement ont déposés »? Ah! Les rapports sectoriels?

M. DAVID LEMIEUX :

Oui, peut-être pas « mémoires »...

LE PRÉSIDENT :

O.K.

M. DAVID LEMIEUX :

... « rapports sectoriels », mais c'était une des recommandations de revoir la classification.

LE PRÉSIDENT :

Du ministère de la Santé?

M. DAVID LEMIEUX :

De la Santé, bon.

LE PRÉSIDENT :

Ministère de la Santé.

M. DAVID LEMIEUX :

Donc, ça fait que ça, c'est peut-être un point qui va complètement à l'inverse de la question qui est posée, mais c'est certain qu'une... un changement fondamental comme ça de la classification de la... des matériaux contenant de l'amiante, donc on ne parle pas de la fibre elle-même, mais des matériaux, puis là il faudrait voir jusqu'à quel niveau ça s'appliquerait, mais si le 0.1...

LE PRÉSIDENT :

Voyez-vous, ça, c'est le genre justement d'aspects sur lesquels, manifestement, les ministères divergent d'opinion. Vous pouvez regarder, entre autres, l'addenda du rapport sectoriel du ministère de

l'Environnement, qui traite spécifiquement de cet aspect-là, avec lequel il est totalement en désaccord. Vous pouvez regarder aussi le rapport dont je vous parlais tout à l'heure, à l'ouverture de la séance, le rapport que la commission a rédigé et vous a envoyé, de cinq pages, il nous a été retourné, commenté par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles -- document qui, s'il n'est pas encore sur Internet, sur le site Web, devrait l'être incessamment -- et dans lequel il épilogue longuement sur cet aspect-là aussi, avec lequel il est totalement en désaccord. Donc, il y a... c'est sûr, c'est un point fragile, je dirais, là, sur lequel vous mettez le doigt actuellement.

M. DAVID LEMIEUX:

O.K. Parfait. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous. Monsieur Légo?

M. PIERRE LÉGO :

Oui. Donc, d'abord, j'aime beaucoup la question parce que la question sous-entend qu'on veut soutenir la valorisation, qui est une... je pense que c'est une des priorités au niveau du ministère, mais aussi de la plupart des gens autour de la table.

LE PRÉSIDENT :

O.K. Permettez-moi d'apporter une précision.

M. PIERRE LÉGO :

Mais... O.K.

LE PRÉSIDENT :

Ça, c'est très très important. Il ne faut pas voir, ni dans les énoncés qu'on a formulés -- que nous avons formulés comme commission à la rencontre sectorielle avec les ministères et organismes, ni avec les questions ici, quelque orientation que ce soit de la part de la commission. On a rédigé les questions pour nourrir notre réflexion, et, vraiment, je tiens à dire qu'on se garde les coudées franches jusqu'à la fin. Notre -- nos recommandations vont aller uniquement dans le rapport final.

M. PIERRE LÉGO :

O.K. Donc, mon commentaire ou... ma réponse était la suivante. Il faudrait aussi, quand on va changer quelque chose, comme disait madame Méthot -- ce n'est pas madame Méthot, c'en est une autre -- qui disait que la réglementation est déjà en place, il y en a déjà en place pour gérer n'importe quel projet qu'on veut déposer ou on veut mettre de l'avant au Québec. Donc, ce qu'on va avoir du BAPE, probablement des recommandations d'ajustements ou de faire certains changements, j'aimerais juste qu'on puisse prendre en considération le temps. Si les changements arrivent, combien de temps ça prend pour les mettre en place, combien de temps on a pour s'ajuster? Parce qu'il y en a qui ont déjà des autorisations autour de la table, là, pour faire de la valorisation, justement. Si on vient changer les règles du jeu dans le milieu de la *game*, si on veut, ça... Il y a l'aspect temps qui doit être pris en compte, je crois.

LE PRÉSIDENT :

Évidemment, je ne peux pas me mettre à la place du gouvernement. Le gouvernement a sûrement des... une conjoncture qui fait en sorte que la commission a été mandatée, mais je ne peux pas... D'abord, un, je ne sais pas qu'est-ce que la commission va faire comme recommandations, et deux, je ne sais pas qu'est-ce que le gouvernement va faire de ces recommandations-là, parce qu'encore une fois la commission n'est pas décisionnelle. Donc, à la rigueur... à la rigueur -- ce que je ne souhaite pas, mais vraiment pas, là -- il peut mettre notre rapport aux poubelles et décider bien d'autres choses. Mais je crois que ce rapport-là, comme tous les rapports auxquels j'ai participé, en tout cas je peux vous dire une chose, on se vante un peu, mais je pense à juste titre, que nous faisons des rapports extrêmement rigoureux, et quand le ministre nous demande lui-même d'ailleurs de faire un travail rigoureux, donc une revue de la littérature rigoureuse et à jour, et caetera, ce n'est pas pour rien. Donc, je présume qu'il va trouver une solution viable pour tout le monde, mais ce sera sa décision.

M. PIERRE LÉGO :

Juste en complément, les outils qui viendront par la suite, aussi, étant donné la question du temps, changer un règlement c'est peut-être plus long que d'instaurer un guide d'instructions ou une directive ou une politique, c'est peut-être plus rapide arriver avec des outils comme ça qui peuvent aider les analystes du ministère à approuver les différents projets, puis ça, ça pourrait rentrer plus vite qu'un règlement comme tel. Donc, un changement législatif, ce n'est peut-être pas la façon la plus efficace ou la plus rapide d'amener le changement.

LE PRÉSIDENT :

C'est ce que j'ai compris autour de la table.

D'autres remarques, observations?

Est-ce que vous aimeriez... Nous, nous avons terminé nos questions, est-ce que vous aimeriez nous entretenir sur un aspect ou une question ou un... une dimension que nous n'avons pas soulevée et que vous souhaiteriez discuter?

Oui, monsieur Fournier?

M. JOËL FOURNIER :

Nous avons vu tout à l'heure les dates que vous avez proposées en termes de, comment dire, d'exécution pour aller vers la fin de votre mandat. Est-ce qu'on pourrait s'attendre ou serait-il raisonnable de demander d'avoir, à quelque part dans le processus, l'intégration d'un rapport préliminaire ou de quelque chose qui donnerait déjà une orientation? Parce que je vous avouerais que... je ne suis probablement pas le seul ici, là, on vit tous avec des investisseurs qui vivent ce processus-là avec un très grand niveau d'incertitude, on a des employés, nous, chez nous, qui ne savent pas s'ils vont travailler encore dans les prochains mois. C'est très très difficile comme exercice. Donc, pour nous, ce serait, comment dire, important, bien qu'on dit que ce n'est pas le BAPE d'Alliance Magnésium, on est quand même dépendant beaucoup, là, actuellement, et puis ça crée beaucoup d'incertitude chez nos investisseurs. Je voulais juste le partager avec la commission.

LE PRÉSIDENT :

Oui. Merci, mais vous... je pense que vous connaissez la réponse, c'est impossible que nous puissions faire ça. Par contre, ce que je peux vous dire, nous faisons un effort... vous ne pouvez pas imaginer l'effort que nous sommes en train de faire comme commission pour arriver dans les temps, pour ne pas demander d'extension, parce que... regardez depuis décembre ce que nous avons fait, là. Décembre, il y a eu les... la première partie de l'audience qui s'est terminée une semaine avant Noël. Il fallait... vous pouvez imaginer à quoi nous avons consacré le temps des fêtes pour que nous puissions arriver à avoir cinq rencontres sectorielles structurées, avec des... tantôt des questions, tantôt des énoncés, qui sont interreliés, intertissés, pour que nous puissions dégager un fil conducteur. Nous allons, tout de suite en finissant ça demain, nous avons à préparer la rencontre intersectorielle qui, avant elle, va être précédée par la deuxième partie de l'audience. En tout cas, je ne veux pas vous faire pitié avec ça, là, on ne fait pas pitié, mais c'est juste pour vous dire que vraiment nous travaillons déjà extrêmement fort pour pouvoir arriver dans les temps.

Oui, puis ma collègue, à juste titre, me dit que ça vaudrait la peine que je vous dise qu'il y a eu, la semaine dernière, plusieurs énoncés -- la majorité des énoncés qui ont été présentés par la commission ont été, bien sûr, remaniés, ficelés, peaufinés par l'ensemble des participants, et la majorité donc ont fait l'objet d'une unanimité, ce qui est assez exceptionnel, parce que vous pouvez imaginer, sept

ministères plus la CNESST, c'est quand même quelque chose, et nous en sommes particulièrement fiers. Nous allons mettre ces énoncés sur le site Web du BAPE, donc vous pourriez en prendre connaissance.

Et je pense qu'il y a deux personnes qui ont demandé la parole avant la fin, monsieur Laroche et ensuite monsieur Sylvestre.

M. PIERRE LAROCHE :

Merci, Monsieur le président. J'ai visionné les rencontres -- les autres rencontres sectorielles, j'ai pu apprécier encore une fois l'excellent travail que vous faites, et puis, en tout cas, je vous lève mon chapeau, d'abord, mais il y a quelque chose qui revient et qui est lancinant, puis là je m'adresse surtout à vous comme étant peut-être une courroie de transmission vis-à-vis des... C'est parce que moi, je suis de la région de Thetford, Thetford Mines, et puis c'est un problème qui est plus fréquent à Thetford qu'à... probablement qu'à Asbestos, c'est l'histoire des fameux travaux de génie civil. Là, on semble s'éloigner, mais c'est parce que les fameux résidus miniers, on en retrouve beaucoup. Monsieur le maire vous a rappelé -- vous a fait état, là, des endroits en ville, là, on parle des rues, les trottoirs, et caetera, et puis peut-être que notre niveau cartésien nous amène à remettre en question l'idée que : tu fais un trou, tu ré pares un tuyau et tu ne peux pas remettre le matériel dans le trou. Je trouve ça... en tout cas, je vais le dire dans mes mots, je trouve ça peut-être un peu aberrant et excessif. Ça fait que c'est pour ça que ça peut sembler incohérent vis-à-vis de « il faut avoir le risque zéro », et caetera, mais quel est le risque de remettre dans un trou le matériel qui vient de ce fameux trou-là, qui est généralement très humide -- O.K., je parle du matériel -- et puis qui ne dégage pas de fibres? O.K.? Ça fait que c'est la question que je vous pose. Puis il y a un paquet de règles qui sont aussi aberrantes, là, je ne veux pas trop accaparer le temps, mais je... c'est vraiment... j'essaie de trouver mes mots pas trop méchants, mais c'est un peu hallucinant .

LE PRÉSIDENT :

Nous avons compris. Merci, monsieur Laroche.

Monsieur Sylvestre?

M. OLIVIER SYLVESTRE :

Oui, juste un petit mot d'ordre plus général, peut-être pour parler un peu de l'expérience que j'ai à travailler à Asbestos sur les *tailings* miniers. Parce que je ne l'ai pas entendu durant la commission, peut-être que ça s'est dit, ça s'est fait, mais on parle beaucoup de la responsabilité des employeurs de s'assurer de la sécurité des travailleurs et aussi de la population environnante et de l'environnement, mais présentement les sites miniers sont utilisés de façon quotidienne pour des activités

récrétouristiques. Donc, je fais juste le dire, là -- je le laisse là comme ça -- que je pense que le gouvernement a aussi une responsabilité de s'assurer de faire son acceptabilité sociale auprès des citoyens qui utilisent les sites déjà couramment, souvent, dans plein de genres d'activités, culturelles, sportives, et caetera. Parce que, comme je disais tantôt, je ne l'ai pas entendu, nous autres, on a des processus en place de sécurité puis, t'sais, pour faire juste une image, là, de mon propos, on voit souvent, quand on travaille avec la machinerie lourde, avec nos filtres à air, tout ça, des motocross qui passent à côté de nous sur le *wheelie* puis la poussière qui lève, puis l'accès au site, puis c'est... moi, je trouve ça correct que les gens s'approprient ce site-là, c'est leur territoire, mais il y a un effort aussi à faire pour informer la population comme il faut des risques puis de l'enlèvement éventuel du cadre qui sera, là, t'sais.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Sylvestre.

D'autres observations, remarques?

Bien. Alors, il ne me reste qu'à vous remercier très sincèrement pour votre participation soutenue, active, intéressante, et je... j'espère que vous allez passer une bonne fin de journée et de bons voyages pour ceux qui voyagent. Merci, et à la prochaine!

LEVÉE DE LA RENCONTRE À 16 H 05

PROCHAINE RENCONTRE PRÉVUE LE 22 JANVIER 2020, À 9 H 30

Je, soussignée, ISABELLE GOYETTE, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen de la sténotypie assistée par ordinateur, le tout conformément à la loi.

Et j'ai signé,

Isabelle Goyette
Isabelle Goyette, s.o.